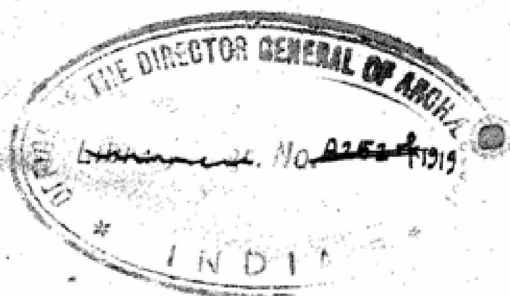

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHÆOLOGY
Library Regr No.
INDIA.

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE



ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

1919

I

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

1919

ANNÉES 1914-1919

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 7 JUIN 1914

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*.

Sont présents : M.M. Donnet, *secrétaire* ; Geudens, *trésorier* ; Stroobant, Dr Van Doorslaer, Willemsen, Van der Ouderaa, membres.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 avril 1914 ; il est apppouvé.

Il est procédé au vote pour la nomination de deux membres titulaires.

MM. Dilis et Coninckx sont élus.

Pour remplacer ceux-ci six candidatures sont présentées. Elles sont soumises au poll.

Après divers scrutins MM. Van der Essen et l'abbé Philippen sont nommés membres correspondants regnicoles.

Pour remplacer M. Geudens en qualité de trésorier, M. Dilis est désigné. Le président se faisant l'interprête de l'Académie remercie chaleureusement M. Geudens pour les services rendus par lui au cours de l'exercice de son mandat.

Il est décidé à l'unanimité que pour parer à l'insuffisance de ressources resultant surtout de l'augmentation des frais de publication, le montant de l'abonnement annuel sera porté de 10 à 15 francs. Celui-ci est obligatoire pour tous les membres titulaires et correspondants regnicoles.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET. *Le Président,* Vte DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

SÉANCE DU 7 JUIN 1914

La séance s'ouvre à 2 1/2 heures, sous la présidence de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, *président*.

Sont présents : MM. Donnet, *secrétaire* ; Dilis, *trésorier* ; Geudens, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Willemsen, Van der Ouderaa, Coninckx, membres titulaires.

MM. Van Heurck, commandant de Witte, De Decker, Hasse, membres correspondants regnicoles.

M. le baron de Borchgrave, membre honoraire regnicole.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Bergmans, *vice-président* ; Saintenoy, dom Berlière O. S. B., Comhaire, Casier, Soil de Moriamé, membres titulaires.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 1914, est lu et approuvé. Il est donné lecture de lettres de M. le ministre Poullet, de M. le baron Gaston van de Werve et de Schilde et de M. le comte Th. de Renesse, qui remercient l'Académie pour leur récente nomination.

La commission formée en vue de rédiger le *Corpus inscriptionum belgicarum* demande que l'Académie nomme un délégué pour participer à ses travaux. M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck est désigné à cet effet.

Le comité de *The Panama Pacific International Exposition* émet le vœu que l'Académie se fasse représenter par un délégué à cette manifestation scientifique. M. le baron de Borchgrave accepte cette délégation. Sont encore désignés comme représentants de l'Académie : M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck au congrès de la Société française d'Archéologie, et M. Soil de Moriamé à la réunion des *Rosati* d'Arras.

Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de l'Académie impériale des sciences de Vienne qui annonce la mort de son président M. le Dr Eduard Suess.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à l'Académie et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront insérées au bulletin.

M. Coninckx communique un travail relatif aux Hals de Malines, leurs tenants et leurs aboutissants. Il établit l'orgine malinoise fort probable du peintre Frans Hals.

M. le Dr Van Doorslaer expose la biographie détaillée de l'organiste et maître de musique Herry Bredemers.

Ces deux mémoires seront imprimés dans les Annales.

M. Hasse fournit de nombreuses indications sur un aqueduc mis au

jour à Deurne, sur deux barques exhumées à Hoevenen et sur quelques objets anciens découverts à Borgerhout, au Steenenbrug.

M. Stroobant décrit la nécropole préhistorique de Casterlé et en compare les légendes et la toponomie avec celles des autres lieux de sépulture de la Campine.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, V[te] DE GHELLINCK VAERNEWYCK.

SÉANCE DU 2 AOUT 1914

A l'heure fixée par la convocation étaient présents dans le local ordinaire des séances:

MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Dilis, *trésorier;* Stroobant et Geudens, membres titulaires.

MM. l'abbé Philippen et Van Heurck, membres correspondants regnicoles.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyk d'Elsegem, président, s'était excusé par dépêche, le soin de présider comme bourgmestre aux opérations de la mobilisation, le retenant au village d'Elseghem.

M. Fris avait également envoyé une dépêche pour faire connaitre que la convocation de la garde civique rendait sa présence indispensable à Gand.

M. Willemsen devant offrir l'hospitalité chez lui à plusieurs officiers et soldats prévient qu'il ne peut quitter St-Nicolas.

S'excusent également de ne pouvoir prendre part à la réunion MM. Coninckx, Casier, Soil de Moriamé, D[r] Van Doorslaer, dom U. Berlière.

Il est donné connaissance de lettres par lesquelles MM. Dilis et Coninckx remercient pour leur promotion comme membres titulaires et M. Van der Essen pour sa nomination de membre correspondant regnicole.

Des événements inattendus et d'une gravité exceptionnelle ont

subitement répandu l'inquiétude dans le pays. La patrie est en danger. Chacun doit répondre à son appel. En présence de cette situation les membres décident de lever la séance.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1919

La séance s'ouvre à 2 heures dans les locaux de l'Académie royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Paul Bergmans, *président*.

Sont présents : MM. Donnet, *secrétaire;* Dilis, *trésorier*.

MM. De Ceuleneer, Willemsen, Stroobant, Saintenoy, Geudens, membres titulaires.

MM. Bilmeyer, Fris, Van Heurck, Sibenaler, abbé Philippen, Hasse, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, le chanoine van den Gheyn, Soil de Moriamé, Pirenne, dom Berlière O. S. B., Casier, Hulin de Loo, de Pauw, Matthieu, Coninckx, Destrée, Comhaire, membres titulaires.

MM. Tahon, Dubois, Visart de Bocarmé, membres correspondants regnicoles.

M. le baron G. van de Werve et de Schilde, membre honoraire regnicole.

En ouvrant la séance, M. le président souhaite la bienvenue aux membres et se rejouit, après tant d'épreuves et une si longue interruption, de pouvoir présider à la reprise des travaux de l'Académie. Il regrette toutefois que le vicomte de Ghellinck ait été empêché par l'état de sa santé de continuer l'exercice de ses fonctions présidentielles.

Il considère comme un devoir, avant de passer à l'ordre du jour, de payer un hommage de reconnaissance et de dévouement au Roi, à la Reine, à l'armée belge et à tous ceux qui ont contribué à sauver la patrie de l'étreinte ennemie.

La dernière partie du discours du président est écoutée debout par l'assemblée, qui, par ses applaudissements unanimes, témoigne de l'union entière de ses sentiments avec ceux qui viennent d'être exprimés.

Le secrétaire donne lecture d'un projet d'adresse à envoyer au Roi pour témoigner de l'admiration et de la reconnaissance de la Compagnie. Ce projet, dont copie suit, est adopté :

Anvers 9 avril 1919.

Sire,

Réunie pour la première fois en séance plénière, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique considère comme un devoir de vous exprimer ses sentiments de respectueuse gratitude et d'entier dévouement.

Elle se rappelle les accents si nobles par lequels, vous faisant l'interprête éloquent de la nation entière, vous repoussiez avec indignation les propositions honteuses d'un ennemi puissant, qui se préparait à violer la foi des traités et à envahir le sol sacré de la patrie.

Elle a avec admiration assisté aux phases de cette lutte sanglante pendant laquelle, sans faillir un instant, vous avez, à la tête de la vaillante armée belge, résisté à tous les efforts des envahisseurs et contribué d'une manière si efficace à la victoire des troupes alliées.

La Belgique a contracté envers Votre Majesté une dette sacrée; elle ne peut mieux l'acquitter qu'en coopérant à cette œuvre de réparation et de reconstitution à laquelle aujourd'hui vous présidez avec une si inlassable autorité. Dans la faible mesure de ses moyens, l'Académie Royale d'Archéologie, met entièrement à la disposition de la patrie le dévouement tout entier de ses membres.

Elle serait heureuse si ces efforts pouvaient contribuer à atteindre ce but et à prouver ainsi, en même temps que son amour pour la patrie, la reconnaissance et l'admiration qu'elle professe pour Celui qui a si puissamment contribué à son salut.

C'est dans ces sentiments, Sire, que nous osons nous dire de Votre Majesté les très fidèles et très dévoués sujets.

Le Secrétaire,
Fernand Donnet.

Le Président,
Paul Bergmans.

M. Bergmans prend ensuite la parole pour développer le thème formant le sujet de son allocution inaugurale: *La restauration artistique de la Belgique.*

Il rappelle qu'avec une rage barbare, les allemands ont grandement compromis le patrimoine artistique de la Belgique. Ils ont pillé, volé. incendié, saccagé. Les œuvres d'art de tous genres sont irrémédiablement perdues. Il faut que ces dommages soient reparés. Si l'on peut remédier à des ruines ou restaurer des monuments, il est impossible de reconstituer les tableaux, les bibliothèques, les archives, les collections numismatiques qui ont été enlevés ou détruits. Une indemnité pécuniaire serait insuffisante pour acquitter cette dette. Une seule solution est possible et s'impose, c'est l'abandon par l'ennemi d'œuvres d'art d'une valeur équivalente. Il faut des compensations. Cette thèse a été défendue déjà dans diverses enceintes et rencontre chaque jour de plus nombreux partisans. Les volets du polyptique de l'Agneau mystique, les tableaux provenant des couvents des jésuites supprimés en 1773, les collections bibliographiques des grandes bibliothèques allemandes, la Bible bourguignonne de la bibliothèque de Breslau, le fanion prussien provenant du musée de Gand, nombre d'autres œuvres précieuses, d'origine belge, conservées actuellement en Allemagne ou en Autriche, peuvent rentrer dans cette catégorie. L'orateur adresse un appel éloquent à tous ceux qui s'intéressent au patrimoine artistique national, pour qu'ils collaborent à cette œuvre de restitution et usent de toute leur influence pour que les droits que la Belgique peut justement faire valoir, soient établis et acquis. Le discours du président paraîtra dans le Bulletin.

M. Saintenoy se rallie aux idées émises. Il signale encore divers objets qui pourraient justement être réclamés, telles les archives de l'armée autrichienne enlevées au dépôt de Nivelles, et celles des provinces des Pays-Bas qui furent transportées à Vienne.

M. Paris rappelle que le bibliothécaire de Breslau, lorsque l'ennemi escomptait encore la victoire, fut envoyé dans le pays pour faire une inspection artistique; il s'agissait sans doute du choix à faire parmi les œuvres d'art dont on aurait exigé l'envoi en Allemagne.

M. Fris signale l'article que M. Dirr a publié pendant l'occupation dans une revue ennemie le *Belfried*. Il y développait les raisons qui, d'après lui, autoriseraient l'enlèvement des œuvres d'art. Il est donc

rationnel d'appliquer aujourd'hui au détriment des vaincus les mesures que ceux-ci préconisaient.

M. Donnet donne lecture des procès-verbaux des séances des membres titulaires du 7 juin 1914, de la séance générale du même jour et de celle du 2 août 1914. Ils sont approuvés.

La Société belge d'Etudes géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie », à Seraing, annonce le décès de son président M. le Dr P. J. Donceel.

M. Gielens, archiviste de l'état à Anvers, sollicite de l'Académie le don de certains fascicules des annales et des bulletins en vue de compléter les collections du dépôt des archives. Cette demande est accordée.

L'imprimeur de l'Académie envoie échantillons des divers papiers dont il peut aujourd'hui disposer et fait connaitre ses prix actuels d'impression. Il est fait choix d'un papier et décidé de continuer la publication des annales et bulletins.

M. Donnet donne lecture du rapport de sa gestion en qualité de secrétaire et bibliothécaire pendant les années 1914 à 1919. Ce document est adopté et sera imprimé dans le bulletin.

M. Dilis, trésorier, présente le compte rendu de la situation financière de l'Académie. Les recettes se montent à . . . fr. 7285,49
les dépenses comportent. . . . . » 6989,80

constituant au 31 décembre 1918 un solde de . . . fr. 295,69

Le président félicite le trésorier de son heureuse gestion.

Il est décidé de distribuer aux membres les derniers fascicules des annales et bulletins, et de leur réclamer en même temps leur cotisation de l'année 1914. Celle-ci sera portée à fr. 20,—.

Des démarches seront faites auprès du Gouvernement, de la Province et de la Ville pour obtenir la continuation de l'octroi des subsides dont l'Académie jouissait avant la guerre.

Considérant les malheurs inénarrables qu'a subis la Belgique par suite d'une guerre injuste et sanglante, considérant que tous les ressortissants des pays ennemis se sont rendus complices, au moins moralement, des crimes de tous genres qui ont été commis au cours de cette lutte atroce, les membres, à l'unanimité, décident que tous

les membres étrangers, appartenant aux pays ennemis, seront rayés des listes de l'Académie.

Une plainte est également déposée contre un membre correspondant regnicole qui sous l'occupation aurait pactisé avec les complices de l'ennemi. Il lui sera demandé des explications sur sa conduite et une décision sera prise ensuite à son sujet dans la prochaine séance.

Au sujet de l'échange des publications avec les sociétés établies en pays ennemi, il est décidé de surseoir provisoirement à une décision définitive et dans l'entretemps de suspendre les expéditions.

La rédaction des articles nécrologiques en souvenir des membres défunts, est confiée pour M. Rooses à M. Bergmans; pour M. Van der Ouderaa à M. Van Heurck; pour le baron de Borrekens à M. Donnet; pour M. Van Kuyck à M. Van Heurck; pour M. Kurth à M. Fris; pour M. de Witte à M. Saintenoy; pour M. Grandgaignage à M. Dilis; pour M. le chanoine Van Caster à M. l'abbé Philippen; pour M. Blomme à M. Saintenoy; pour M. van der Haeghen et le chanoine Balau à M. Fris; pour M. Lonchay à M. Paris, pour M. Schollaert à M. Bergmans; pour le baron du Sart à M. Saintenoy; pour le comte de Borchgrave à M. de Behault de Dornon; pour MM. Dechelette, Maspero et Mgr. Brom à M. Fris; pour le chevalier de Steurs à M. Donnet. La biographie de M. Freson est réservée.

Il est décidé en présence du grand nombre de vacatures qui se sont produites dans les rangs des membres de l'Académie, de tenir des séances pour les membres titulaires, suivies de séances ordinaires, les premiers dimanches des mois de mai et de juin.

Les candidatures pour les places vacantes seront présentées et discutées en mai; le vote pour les nominations aura lieu en juin.

Les séances bi-mensuelles reprondront ensuite leur cours régulier.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL BERGMANS.

Discours

DE M. PAUL BERGMANS, PRÉSIDENT,

prononcé en séance du 6 avril 1919

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

En rouvrant, après une si longue interruption, les travaux de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, je n'ai pas à rappeler les terribles événements qui nous obligèrent à suspendre nos séances, cette guerre formidable et effroyable qui a été un nouveau combat et une nouvelle victoire du droit contre la force, de la civilisation contre la barbarie. Notre pays a été au premier rang dans le combat ; il est aussi au premier rang dans la victoire. Nous pouvons en être légitimement fiers, et, si quelques traitres odieux ont pactisé avec l'ennemi, la grande masse de la population belge s'est attiré les éloges du monde par sa fière résistance. Elle y puisera une ardeur nouvelle pour poursuivre la réalisation de son idéal de progrès matériel et moral.

Mais avant de reprendre la tâche, des devoirs s'imposent, d'abord celui de saluer les principaux artisans de la victoire : le Roi, symbole vivant de la patrie, incarnation radieuse de l'honneur et de la bravoure, la Reine, en qui se personnifient les plus belles qualités féminines, la bonté, la charité, l'esprit de sacrifice et d'abnégation ; — les soldats héroïques qui ont soutenu les premiers chocs, qui ont arrêté puis refoulé les hordes allemandes ; enfin les morts, tous nos morts glorieux, qu'ils soient tombés sur les champs de bataille, devant les pelotons d'exécution ou dans les camps de concentration. Que leur souvenir et leur exemple soient toujours présents à notre mémoire !

Vous estimerez avec moi que le premier acte de notre Compagnie doit être l'envoi d'une adresse à nos Souverains.

Vous me permettrez aussi de rendre un hommage particulier à la noble attitude de deux de nos confrères, qui ont payé, d'une longue déportation en Allemagne, le crime d'avoir affirmé leur patriotisme, d'avoir eu foi dans la destinée de la Belgique et d'avoir refusé toute compromission avec l'occupant. MM. Paul Fredericq et Henri Pirenne sont l'honneur du monde scientifique belge, et notre Académie, dont ils font partie depuis longtemps, est fière de leur condamnation autant que des hautes récompenses décernées à leurs vertus civiques.

Enfin, je suis certain d'être votre interprète en adressant des remercîments à mon prédécesseur, le vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, qui a présidé nos travaux en 1914, avec la courtoisie et la compétence que nous lui connaissons et qui lui valent notre affectueuse estime. La faculté ne lui a pas permis de venir à Anvers pour assister à cette séance. L'occupation a été particulièrement douloureuse pour notre confrère, et les épreuves qu'il a dû subir avaient compromis sa santé. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il se remet peu à peu, et nous espérons le revoir bientôt parmi nous.

Au cours des quatre années et demie de la plus dure des occupations étrangères, notre Compagnie a éprouvé des pertes cruelles que notre secrétaire vous rappellera tantôt.

Et cependant, avant de combler les vides, nous allons vous proposer d'en créer de nouveaux. Pratiquant une des vertus caractéristiques de notre peuple, dont l'accueillante hospitalité est proverbiale, nous avions largement ouvert nos rangs aux savants étrangers, heureux de leur témoigner l'estime que nous avions pour leur personne et leurs travaux.

Vous savez comment l'Allemagne a répondu à la confiance des Belges, et comment, en particulier, une soi-disant élite intellectuelle a osé contresigner un manifeste où la Belgique est calomniée de la façon la plus abominable, où Caïn cherche à noircir Abel, suivant la forte expression d'un littérateur suisse. Nous ne pouvons oublier ces calomnies, pas plus que les massacres et les destructions, et notre devoir est tout tracé. Notre admirable reine l'a dit : «Un rideau de fer est tombé pour toujours entre les Allemands et nous». Aussi vous proposerons-nous la radiation de tous nos membres étrangers, honoraires ou correspondants, appartenant aux empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, aujourd'hui écroulés dans leur ignominie.

Dans nos rangs mêmes, nous aurons à procéder à une épuration pénible, mais indispensable.

* * *

Les traditions exigeraient que je prononce aujourd'hui devant vous un discours inaugural sur un sujet d'érudition. Il m'a semblé que les circonstances ne permettaient pas de me conformer à cet usage. Trop de sujets d'actualité, d'un intérêt vital pour nous, réclament notre attention. Je me contenterai donc de vous dire quelques mots sur un de ces sujets, celui de la restauration artistique de la Belgique.

Si la reconstitution économique du pays est au premier plan des préoccupations de tout Belge soucieux de l'avenir de sa patrie, il importe cependant de ne pas perdre de vue les intérêts de notre patrimoine artistique.

Celui-ci a souffert et beaucoup. Chacun de nous frémit en prononçant les noms de Dinant, Louvain, Lierre, Termonde, Dixmude, Ypres, Nieuport. Dans l'abominable martyre infligé à la Belgique, la rage des barbares teutons s'est acharnée sur nos monuments, qu'elle a détruits ou ravagés, sur nos œuvres d'art, qu'elle a anéanties ou volées, sur nos bibliothèques et nos archives, qu'elle a incendiées ou pillées. Il est difficile en ce moment d'établir la liste exacte de tout ce que nous avons perdu, dans nos collections publiques ou particulières. J'espère que le Gouvernement s'occupera de faire dresser cette liste qui sera longue et sinistre. Déjà pendant la guerre, le voyageur suédois Sven Hedin, un germanophile avéré, écrivait : « Quand on visite la Belgique, il convient d'endurcir son cœur. »

Maintenant que les Vandales sont vaincus, il faut qu'ils réparent le dommage causé.

Les puissances centrales ont d'ailleurs accepté les principes de Wilson. Elles doivent indemniser et restaurer complètement la Belgique, et ces principes s'apliquent au domaine artistique comme en matière économique, au grand Musée d'art qu'était notre pays aussi bien qu'à l'outillage des usines.

Il faut que les villes et les châteaux soient relevés, que les monuments soient reconstruits ou restaurés, que les œuvres d'art soient rendues ou compensées, que des dédommagements soient accordés pour les pertes

de nos bibliothèques et de nos dépôts d'archives, car nous devons étendre également à ces établissements, qui ont à la fois un caractère scientifique et artistique dans le sens le plus étendu du mot, le droit à la réparation.

Notre Académie d'archéologie ne saurait se désintéresser de trésors comme les archives d'Ypres ou la bibliothèque de Louvain.

Mais comment le dommage sera-t-il réparé? Suffit-il de payer les restaurations, de verser une indemnité pour tous les souvenirs de notre glorieux passé qui ont disparu par le fait d'une soldatesque dont un chef disait : « Nous ne laisserons aux vaincus que leurs yeux pour pleurer »; suffit-il, en un mot que l'Allemagne s'acquitte en argent?

La réponse à cette question ne saurait être douteuse, et elle a été formulée par l'Allemagne elle-même, peu de temps avant la guerre.

Lorsqu'en 1910, la Bavière fut sollicitée de prêter certains tableaux de la Pinacothèque de Munich à l'exposition rétrospective de l'Art belge au XVII[e] siècle, organisée à Bruxelles, elle déclara par la voix d'un de ses ministres: «Les œuvres d'art des grands maîtres ne se paient pas avec de l'argent; elles peuvent seulement se remplacer par des œuvres d'art équivalentes. La perte d'un de nos tableaux, s'il était envoyé à Bruxelles, doit nous donner le droit d'en prendre d'autres, d'un mérite égal, à choisir dans les musées de la Belgique. »

La thèse est d'une justesse évidente. Elle doit recevoir son application dans le présent. *L'Adoration des mages* de Jordaens, à Dixmude, ne saurait être remplacée que par un autre chef-d'œuvre de l'art belge, à choisir dans les musées de l'Allemagne, de même que les bibliothèques allemandes devront fournir l'équivalent des manuscrits précieux consumés dans l'incendie exécrable de la bibliothèque de Louvain.

Ce qu'il faut, ce sont des compensations. Cette théorie des compensations artistiques a déjà été exposée à diverses reprises : ici même à la Société des Amis du Musée d'Anvers, dans un excellent rapport de M. Jacobs-Havenith; à Bruxelles, à la Chambre des représentants, dans un discours de M. Jules Destrée, accueilli par des applaudissements unanimes de l'assemblée; à l'Académie royale de Belgique, dans d'éloquents mémoires de MM. Fernand Khnopff et Georges Hulin de Loo. Nos délégués à la Conférence de la paix en sont saisis.

Parmi les œuvres que réclament les défenseurs de la théorie des

compensations artistiques, il en est une que je me permets de citer parce qu'elle me touche de plus près, comme Gantois. Ce sont les volets berlinois du polyptyque de l'Agneau mystique des frères van Eyck. Il faut qu'ils figurent en tête de la liste des tableaux à exiger de l'Allemagne, comme « à valoir » sur la créance artistique de la Belgique. Une fois rentrés à la cathédrale Saint-Bavon, il ne sera pas difficile d'obtenir la restitution des deux volets actuellement à Bruxelles, et l'œuvre admirable sera enfin reconstituée dans la ville où elle a été créée. Comme M. Vandervelde le disait à Londres dès 1916: « Le jour où elle aura réalisé son unité radieuse, la Belgique délivrée y verra le symbole de son martyre et de sa rédemption. »

Une autre compensation me tient particulièrement à cœur, qui, je crois, n'a pas été indiquée jusqu'ici. Vous savez avec quel élan généreux le monde entier a répondu à l'appel en faveur de la reconstitution de la bibliothèque de Louvain. De partout affluent les dons et il est permis d'espérer que l'université sera dotée d'un outillage livresque en rapport avec les besoins de son enseignement. Mais si les livres modernes peuvent se remplacer, et même dans une certaine mesure les livres anciens, comment suppléer à la perte des nombreux manuscrits qui constituaient une collection d'une valeur si considérable ? Il s'agit de trouver une contre-valeur, dans le même ordre d'idées. Or elle existe: l'Allemagne et l'Autriche possèdent un grand nombre de manuscrits précieux d'origine belge. Parmi ceux qui pourraient être réclamés pour Louvain, je citerai le célèbre exemplaire de l'œuvre de notre grand chroniqueur Froissart, en quatre volumes, provenant de la bibliothèque d'Antoine de Bourgogne, et conservée dans la bibliothèque de Breslau. Lors de la prise de cette ville par les Français, en 1807, un article spécial de la capitulation stipula que le Froissart ne serait pas enlevé, ce qui n'empêcha pas le commissaire du gouvernement français de le réclamer pour la bibliothèque nationale à Paris. Les Allemands sont très fiers d'avoir joué alors le commissaire français en lui répondant qu'il y avait déjà à Paris un exemplaire du manuscrit, tout aussi bien calligraphié ; ils avaient soin de ne pas faire mention des admirables miniatures, dues principalement à deux des grands artistes qui ont travaillé pour la cour des ducs de Boulogne vers le milieu du XV[e] siècle: Loyset Liédet et le maitre de la Toison d'or, qu'il faut peut-être identifier avec Philippe de Mazerolles. Ce Froissart

de Breslau est un trésor belge ; en le remettant à la bibliothèque de Louvain qu'elle a incendiée, l'Allemagne ne réparerait pas son crime, mais elle offrirait du moins un certain dédommagement.

Déjà certains esprits vont plus loin. Ils ne se contentent plus de compensations ; ils font valoir aussi des revendications. Ici encore, ils se basent sur l'exemple donné par l'Allemagne elle-même.

Dans une requête adressée à M. le Ministre des Sciences et des Arts par M Alph. van Werveke, conservateur des musées d'archéologie de la ville de Gand, celui-ci demande que l'on réclame à l'Autriche les tableaux qu'elle a enlevés à la Belgique à la fin du XVIIIe siècle, notamment lors de la suppression des Jésuites sous le règne de Marie-Thérèse, et d'autres couvents sous le règne de Joseph II. M. Van Werveke se base sur les rapports documentés publiés naguère sur la question par Charles Piot. Et il invoque à l'appui de cette revendication le fait qui s'est passé à Gand, au début de l'occupation allemande. Le Musée d'archéologie possédait un fanion brodé pris à un corps de cavalerie prussien par les Autrichiens à la bataille de Maxen, en 1759. Cet objet avait été cédé au Musée par la confrérie gantoise de Saint-Georges, qui l'avait reçu elle-même du général autrichien de Saint-Ignon.

Or les Allemands ont enlevé le fanion du Musée en décembre 1914 et l'ont transporté au Musée de la guerre à Berlin, en déclarant qu'entrés à Gand en vainqueurs, ils reprenaient par la force ce qui leur avait été enlevé par la force. Bien d'autres exemples pouraient être cités : la remise au Musée de Cassel de certains tableaux de l'Ermitage, etc.

Aujourd'hui les vainqueurs sont les Alliés, et la logique la plus élémentaire interdit aux Allemands, et à leurs complices, de nous contester le droit de reprendre aussi par la force ce qui nous fut enlevé par la force, de réparer ainsi les illégalités commises à notre égard. Déjà l'Italie est entrée dans cette voie.

Les juristes nous apprennent qu'il n'y a pas de prescription pour le vol. Aussi remonterai-je jusqu'au XVIe siècle, pour vous signaler un chef-d'œuvre de l'art national que nous pouvons légalement réclamer. Il s'agit d'un des plus importants tableaux de Memling, le triptyque du *Jugement dernier* de Dantzig. Ce tableau était transporté en Angleterre, en 1473, sur une galère du consul florentin de Bruges, Thomas Portinari, quand le navire fut attaqué dans la mer du Nord

par un corsaire de Dantzig, Paul Beneke, qui profita de la guerre existant alors entre la Hanse du Nord et l'Angleterre pour s'en emparer. Les commanditaires de Beneke, sans doute pour remercier le Ciel de la riche prise qui leur était échue, car la cargaison était abondante et précieuse, offrirent à l'église Ste-Marie de Dantzig le triptyque Ils avaient sans doute adopté la devise blasphématoire de Guillaume II et de ses soldats : « *Gott mit uns !* »

Mais je m'arrête, Messieurs. Il m'aura suffi d'appeler votre attention sur un sujet d'une actualité brûlante, puisque nous sommes à la veille des préliminaires du traité de paix. Chacun de nous est persuadé, j'en suis certain, de la justice et de la nécessité de la restauration artistique de la Belgique. Collaborons à cette œuvre dans la sphère de nos spécialités respectives, et ne perdons aucune occasion de faire valoir nos droits.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 5 MAI 1919

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *conseiller*.

Sont présents: MM. Donnet, *secrétaire*; Dilis, *trésorier*.

MM. le président Blomme, Soil de Moriamé, Kintsschots, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Casier, Willemsen, Geudens, chanoine Laenen.

Il est procédé à l'élection de cinq conseillers en remplacement de MM. Alphonse de Witte, chanoine Van Caster, Rooses, L. Blomme et baron de Borrekens, décédés.

M. Dilis, en qualité de trésorier, devant faire partie du conseil, est élu par acclamation.

Il est procédé au vote pour l'attribution des quatre autres sièges. Treize membres prennent part au scrutin. MM. Pirenne, Casier, Destrée et Hulin de Loo sont nommés.

Le mandat de tous les autres conseillers est confirmé.

Un nouveau scrutin est ensuite ouvert pour la nomination d'un vice-président. M. Pirenne est désigné en cette qualité.

MM. Donnet et Dilis sont réélus respectivement en qualité de secrétaire et de trésorier.

En vue de l'élection qui aura lieu au mois de juin prochain, il est arrêté pour les neuf places vacantes de membre titulaire, une liste de dix-neuf candidats. Pour les douze places de membre correspondant regnicole trente candidatures sont, après discussion, définitivement adoptées.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Pr le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DU 5 MAI 1919

La séance s'ouvre à 3 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *conseiller*.

Sont présents : MM. Donnet, *secrétaire* ; Dilis, *trésorier*.

MM. Soil de Moriamé, Kintsschots, Stroobant, Dr Van Doorslaer, Casier, Destrée, président Blomme, chanoine Laenen, Willemsen, Geudens, membres titulaires.

MM. Fris, Bilmeyer, Paris, Van Heurck, abbé Philippen, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Bergmans, président ; De Ceuleneer, dom Berlière, de Behault de Dornon, chanoine van den Gheyn, Matthieu, Destrée, Comhaire, membres titulaires ; Naveau, membre correspondant regnicole.

Par la voie du « Moniteur belge » du 16 avril 1919, les souverains belges ont transmis à l'Académie leur gratitude pour le témoignage de loyauté qu'elle leur avait offert.

M. Geudens donne connaissance du travail qu'il a consacré à l'analyse d'un document de 1338, rappelant l'accord intervenu, par devant le Magistrat d'Anvers, entre le chapitre de l'église Notre-Dame et les habitants dont les propriétés avaient été nouvellement incorporées dans l'enceinte de la ville d'Anvers à la suite de l'agrandissement de 1298 à 1314. Les arbitres nommés pour apaiser ce différent énumèrent la nature des propriétés soumises à la dime. Il est permis ainsi d'obtenir des renseignements précis sur la topographie des nouveaux quartiers et sur le genre de culture auquel les habitants se consacraient.

M. le chanoine Laenen fait remarquer que le droit de percevoir des dimes sur les terrains extra muros appartenait très anciennement déjà au chapitre ; il suppose que le différent en question a peut-être été soulevé par suite de la reclamation de payement de petites dimes dues par suite de changements dans le mode de culture ; il voudrait que l'origine du conflit fut éclairci davantage.

M. Fris demande que lors de l'impression du travail de M. Geudens, le document lui-même soit reproduit intégralement.

M. le chanoine Laenen croit pouvoir introduire un élément nouveau

dans le problème de l'origine des villes du moyen-âge. Il n'est pas persuadé que celles-ci soient toujours le résultat d'un travail économique. A cette époque on peut constater dans les villes naissantes l'existence de deux églises. Leur origine est facile à établir. Dans les *villae* au VIIIe et IXe siècles des édifices sont construits par les propriétaires pour les besoins religeux des habitants de leur bien ; un prêtre est attaché à ces oratoires. Ce fut l'origine de la paroisse. Celle-ci continua à faire partie du domaine, se vendit, se légua, se transmit avec lui. La propriété en passa dans la suite à l'évêque et au curé, puis aux communautés de paroissiens qui remplacèrent les fabriciens. A côté de ces églises domaniales s'érigèrent des oratoires relevant uniquement de l'autorité ecclésiastique. La prospérité de ceux-ci s'augmenta bientôt au point de dépasser l'importance de l'église primitive. Il en résulta l'établissement simultané de deux domaines distincts, constitués par l'église libre et l'église domaniale, dont relevaient des populations jouissant d'un régime juridique différent. Cette situation se constata à l'origine dans la plupart des villes de l'archevêché de Malines. Pour étayer sa thèse, M. le chanoine Laenen cite les diverses villes des provinces d'Anvers et du Brabant et démontre l'existence sur leur territoire de ces deux églises distinctes.

M. Fris félicite l'orateur pour sa communication dont il souligne l'importance. Il croit toutefois devoir établir sur ce point une distinction entre la formation des villes flamandes et brabançonnes.

Le travail de M. le chanoine Laenen étant destiné à une publication étrangère, les membres émettent le vœu qu'il réserve à l'Académie une ampliation de ce travail qui pourrait ensuite paraître aux annales.

Vu l'heure avancée, la lecture de la communication de M. Donnet est remise à la séance de juin.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Pr le Président,
PAUL SAINTENOY.

Rapport du Secrétaire sur l'exercice 1914-1919.

MESSIEURS,

Le 2 Août 1914 l'Académie était régulièrement convoquée et devait tenir sa séance bi-mensuelle. Six membres seulement répondirent à l'appel. Beaucoup d'autres s'étaient excusés. Notre président, retenu par ses fonctions officielles, ne pouvait quitter la commune dont il était le chef; d'autres confrères avaient télégraphiquement motivé leur absence; le devoir les empêchait de se rendre à Anvers. Des nouvelles d'une gravité extrême étaient en effet soudainement venu troubler la tranquillité confiante et le calme heureux de la patrie belge. Un voisin puissant, au mépris des traités les plus sacrés, méconnaissant toutes les lois de la justice et de l'équité, menaçait notre existence. Bientôt passant des menaces aux faits, il violait lâchement nos frontières. Dès lors les événements se précipitèrent, et le pays terrifié fut pendant de longs mois, pendant plusieurs années, la proie de la plus sanglante des guerres, de la plus barbare des persécutions, d'abominations telles qu'il faudrait remonter bien haut dans les fastes de l'histoire pour en retrouver l'équivalence. D'autre part notre vaillante armée, conduite par le plus courageux des chefs, par le roi Albert, défendit avec un héroïsme sans pareil le sol sacré de la patrie, jusqu'au jour où le droit et la justice devaient enfin avoir raison de la barbarie, et rejeter loin de nos frontières l'ennemi vaincu et humilé. Pendant cette longue période de deuil et d'angoisse, nous fûmes contraints au silence. D'autres devoirs plus urgents nous réclamaient. Ce mauvais rêve a enfin pris fin. Fasse le Ciel qu'il ne se renouvelle pas et que la paix solidement établie nous permette d'augurer une ère de reconstitution et de prospérité.

Après cette longue interruption, c'est pour nous tous une joie bien vive que de pouvoir reprendre nos travaux. Que notre premier devoir soit d'adresser aujourd'hui un hommage ému aux confrères que si nombreux nous avons perdus pendant cette interminable période d'épreuve. Neuf vides se sont produits dans les rangs de nos membres titulaires. Successivement nous avons eu a déplorer la perte de M. *Max Rooses*, décédé

à Anvers le 15 Juillet 1914. Il était né dans cette même ville le 10 février 1839 et faisait partie de notre compagnie depuis 1881; il consacra la plus grande partie de son existence aux études artistiques, et dans ce domaine étudia surtout l'œuvre de Rubens qu'en de nombreux ouvrages, il reconstitua et décrivit dans tous ses détails. Dans nos publications nous retrouvons les études qu'il consacra à *La maison de Rubens*, au *Plus ancien fac-simili d'un manuscrit* et à *l'Edition Plantienne des œuvres de Hubert Goltzius*. Il y fit aussi insérer *la notice biographique et bibliographique de Henri Hymans*.

M. P. Van der Ouderaa se consacra à la peinture. Son pinceau habile produisit de multiples œuvres artistiques consacrées surtout à des sujets historiques. Il dirigea pendant de nombreuses années un des ateliers de peinture de figure à l'Institut supérieur des Beaux-Arts. Ses convictions artistiques étaient ardentes et sincères; à maintes reprises il en prit la défense par la plume dans des journaux ou des revues. Il était entré dans notre compagnie en 1891 et en devint membre titulaire en 1904. Il est mort à Anvers le 5 janvier 1915, dans sa soixante-treizième année.

C'est aux études généalogiques que M. le baron C. de Borrekens consacra une bonne partie de son existence. En cette matière si délicate son érudition était sûre et pleine d'autorité. D'une complaisance inlassable et d'une courtoisie rare, il se plaisait à communiquer à ceux qui avaient recours à ses lumières le fruit de ses laborieuses recherches. Diverses généalogies dues à sa plume érudite ont paru dans « l'Annuaire de la noblesse de Belgique ». Ce sont celles notamment des familles van den Werve, van den Berghe, Ullens, Muytinckx, van Gindertaelen, Goubau, d'autres encore. M. le baron de Borrekens, qui était né à Anvers le 6 août 1836, décéda en exil à La Haye le 7 mars 1915. Membre correspondant de notre compagnie depuis 1893; il fut promu titulaire en 1894; il faisait également partie du Conseil héraldique.

Echevin des Beaux-Arts de la ville d'Anvers, M. Fr. Van Kuyck a présidé pendant de nombreuses années à toutes les manifestations artistiques qui y furent organisées. Leur succès lui est en grande partie due, car son activité était inlassable, et c'est ainsi qu'il s'est à bon droit acquis la reconnaissance de ses concitoyens. Entré dans notre compagnie en 1889, il fut promu membre titulaire en 1896.

Depuis 1877, Godefroid Kurth faisait partie de l'Académie comme

membre correspondant regnicole, et depuis 1886 comme membre titulaire. Dans le domaine historique sa supériorité s'est affirmée d'une manière si prépondérante qu'il serait superflu d'énumérer ici les droits qu'il s'est acquis à la reconnaissance de ses compatriotes. Les études historiques en Belgique lui doivent leur renaissance et leur épanouissement, et ses œuvres témoignent incontestablement d'une érudition et d'une supériorité intellectuelle que nul n'a songé à contester. Dans nos publications il fit paraître son *Etude critique sur Saint Lambert et son premier biographe.* Né à Arlon le 11 mai 1837, il est décédé à Assche, le 3 janvier 1916.

A diverses reprises M. Alphonse de Witte a rempli parmi nous les fonctions de vice-président et de président. Depuis qu'il a pris place dans nos rangs en 1888, il se dévoua à la prospérité de l'Académie et lui rendit d'incontestables services. C'est à la numismatique surtout qu'il se consacra et il s'acquit par la richesse de ses collections et par la sûreté de ses connaissances une érudition qui s'affirma surtout par les très nombreuses études qu'il publia. Pour ne citer que celles qu'il confia à nos publications, je vous rappellerai, en parcourant nos annales ou bulletins des études relatives à une *Requête de François-Jean Moretus en 1758*, *Les médailles des Statues de neige*, *Un tableau inconnu de Gilles Smeyers*, *La médaillé religieuse en Belgique*, *Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique*, *La marque monétaire d'une monnaie française*, *Un triens inédit du monétaire Theudegilus*, *Philippe-le-Bon, plomb satirique*, *Les places décimales du corps des monnayeurs brabançons*, *Les développements de la Science numismatique en Belgique*, *etc.* Enfin faut-il que je fasse encore mention de son *Histoire Monétaire du Brabant*, travail témoignant de recherches approfondies et qui rendit à tous les collectionneurs, à tous les archéologues des services inappréciables. Né à Ixelles le 28 mars 1851, Alphonse de Witte termina ses jours dans la même commune le 1 août 1916.

C'est dans un concours institué par notre Académie que M. Edmond Grandgaignage vit couronner le travail qu'il avait consacré à *l'Histoire du Péage de l'Escaut*. A la suite de ce succès, il entra en 1868 dans notre compagnie pour être promu membre titulaire en 1870. Lorsqu'il mourût le 30 janvier 1917, il était le doyen d'âge de notre compagnie. Pendant de nombreuses années il avait rempli les fonctions

de directeur de l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers et de président du Cercle Artistique.

A diverses reprises M. le chanoine Van Caster occupa la présidence de notre Académie. Il compta toujours parmi nos membres les plus dévoués, assistant régulièrement à nos séances, participant activement à nos travaux. Reçu membre correspondant regnicole en 1888, il devint membre titulaire en 1891. A maintes reprises nous accueillîmes ses communications dans nos publications; qu'il me suffise de vous rappeler les notices qu'il consacra aux: *Appareils d'éclairage au moyen âge et à la renaissance*, ses *Quelques remarques sur les constructions élevées par Luc Fay d'Herbe*, son *Etude sur la restauration de l'Hôtel-de-Ville de Malines* et celle sur *La dentelle à Malines*. Dans une discussion pleine d'intérêt relative à la peinture décorative, il combattit une thèse soutenue parmi nous par M. Helbig, et publia à ce sujet une première notice dans laquelle il affirmait que *Les peintures murales n'étaient pas exécutées d'après un plan d'ensemble dans nos contrées*; d'autres communications étaient consacrées à une *Replique à M. Helbig*, puis à une *Conclusion sur la peinture murale dans nos contrées*. Il fit aussi connaitre son *Appréciation sur l'histoire du grand Conseil de Malines*.

Né dans cette dernière ville, M. le chanoine Van Caster pendant sa longue existence, prit une part importante à toutes les manifestations artistiques ou archéologiques qui y furent organisées; il se consacra inlassablement à fouiller ses fastes historiques, à étudier ses monuments et ses institutions. Sa riche bibliothèque, ses collections graphiques et autres, se distinguaient presqu'entièrement par ce même caractère local. Notre regretté confrère, terrassé par une longue maladie, termina ses jours dans sa ville natale le 7 mai 1918; il y avait vu le jour le 26 août 1836.

M. Léonard Blomme était un architecte de grand talent. Pendant de longues années il remplit avec un zèle inlassable les si importantes fonctions de directeur de l'atelier de sculpture de l'Institut supérieur des Beaux Arts. Il était aussi membre de l'Académie de Belgique et vice-président de la Commission royale des Monuments et des sites. Les monuments nombreux qu'il éleva: églises, hôtels-de-ville, édifices particuliers, témoignent de la valeur de ses conceptions artistiques. Né à Anvers le 2 mai 1840, il mourut dans la même ville le 23 juillet

1918. Il était entré comme membre correspondant dans notre compagnie en 1896 et en était devenu titulaire en 1901.

Depuis notre dernier rapport nous avons aussi eu à déplorer le décès de trois membres correspondants regnicoles.

Ce fut d'abord le 3 mai 1916 celui de M. Victor van der Haeghen, que nous avions reçu parmi nous en 1900. Archiviste de la ville de Gand, il mit à contribution le riche dépôt confié à ses soins éclairés pour en extraire la matière de nombreux travaux relatifs à son passé historique et artistique. C'est dans ce domaine que chacun put surtout apprécier les recherches si sûres qui lui permirent de reconstituer les origines de l'ancienne école de peinture de sa ville natale. Dans nos publications nous retrouvons deux notices dues à sa plume, notamment celle relative à *La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole en* 1631, et ensuite celle qu'il consacra à narrer les péripéties *d'Un pari engagé à Gand au sujet du chiffre de la population d'Anvers.*

Pendant la même année 1916, nous avons eu le regret de perdre M. le chanoine Sylvain Balau qui avait été élu membre correspondant en 1911. Il est mort à Liége le 10 juillet 1915 et il avait vu le jour le 12 juin 1854 à Cortil Noirmont. Il collabora à de nombreuses revues et publia aussi des ouvrages dont la valeur fut justement appréciée; nous citerons: *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique*, *La Belgique sous l'empire*, *Les sources de l'histoire du pays de Liége au moyen âge*, *Chroniques liégeoises*, etc.

Enfin M. Henri Lonchay, professeur à l'Université de Bruxelles, qui était entré dans nos rangs en 1911, est décédé à Schaerbeek le 13 décembre 1913; il était né à Liége le 10 avril 1860.

Historien de grande valeur, il publia des travaux qui furent accueillis avec une faveur méritée. Dans les publications de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire, il multiplia les communications. Parmi ses ouvrages nous nous bornerons à citer son histoire de *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas.* Rappelons aussi son étude relative à *La principauté de Liége, la France et l'Espagne aux Pays-Bas* — et celle dans laquelle il étudie *L'attitude des Souverains des Pays-Bas à l'égard du Pays de Liége au XVIe siècle.*

M. François Schollaert est trop connu comme homme d'Etat pour

que nous devions insister longuement sur les services signalés qu'il a rendus au pays au cours de sa carrière politique.

Son dévouement resta acquis au gouvernement pendant les années désastreuses de la guerre, et c'est sur le sol hospitalier de la France qu'il continua à consacrer son activité aux affaires politiques et à s'occuper des mesures à prendre pour sauver la patrie souffrante.

Il est mort au Havre, le 29 Juin 1918. Il avait été nommé membre d'honneur de notre compagnie en 1898, pendant qu'il remplissait les hautes fonctions de Ministre des Sciences et des Arts.

Nous avons aussi eu à constater avec regret le décès de trois membres honoraires regnicoles. Ce sont:

M. le baron Raoul du Sart de Bouland, reçu dans notre compagnie en 1907. Il avait vu le jour à Tournai, le 20 décembre 1857; il est mort au château de Moustier-au-Bois, le 9 juillet 1915. Pendant plusieurs années il remplit les hautes fonctions de gouverneur du Hainaut. Il se signala surtout par le zèle avec lequel il s'appliqua au règlement des questions sociales parfois si importantes qui agitaient de plus en plus les masses populaires. Ses efforts furent unanimement appréciés, et c'est à juste titre qu'il acquit une autorité devant laquelle ses adversaires même s'inclinaient. Homme de goût, collectionneur avisé, il s'attacha surtout à l'étude des ex-libris. Dans ce domaine il publia plusieurs brochures de grand intérêt.

M. Jules Fréson, magistrat distingué, remplit pendant de longues années les fonctions de conseiller à la Cour d'appel de Liége. Fervent d'archéologie et d'histoire locale, il collabora activement à divers journaux et revues dans lesquels il publia d'intéressantes chroniques et de nombreuses notices. Il était né à Huy, le 30 décembre 1827; il mourut à Liége, le 1 mai 1916.

M. J. Freson avait été nommé membre honoraire en 1889.

Le baron Emile de Borchgrave faisait depuis longtemps partie de notre compagnie; en 1909 il fut promu membre honoraire. Assidu à nos séances, il porta toujours le plus vif intérêt à nos travaux et à diverses reprises voulut bien représenter l'académie à l'étranger. Comme diplomate il remplit une carrière excessivement brillante et rendit à sa patrie des services qui furent justement appréciés.

Dans le domaine scientifique il acquit également d'incontestables mérites; qu'il me suffise de citer parmi les travaux qu'il publia, son

Histoire des Colonies Belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XIIe et le XIIIe siècle, que suivirent bientôt d'autres études consacrées également aux *Rapports qui existaient dans les siècles passés, entre nos provinces et l'empire d'Allemagne*. Né à Gand, le 27 décembre 1837, il mourut à Bruxelles, le 19 septembre 1917.

Le 1 juillet 1916 s'éteignait à Paris, où il était né en 1846, un de nos plus anciens membres honoraires étrangers, M. Gaston Maspero. Il était entré dans notre compagnie en 1884. Professeur au collège de France, il quitta son pays, pour pouvoir remplir en Egypte les fonctions de directeur de la mission archéologique française au Caire, puis de directeur du musée de Bulaq.

Au point de vue de l'Egyptologie, les services qu'il rendit furent incalculables Les fouilles qu'il dirigea furent pour les sciences archéologiques des plus fructueuses. Il réussit à déchiffrer les textes les plus obscurs ; il parvint en quelque sorte à faire revivre la littérature égyptienne et à reconstituer sa grammaire.

Les hiéroglyphes n'avaient pour lui pas de secrets. Grâce à d'intelligentes restaurations, il put sauver de la ruine maints monuments précieux. Enfin ses ouvrages, tels *L'histoire ancienne des peuples de l'Orient* et son *Manuel d'archéologie égyptienne*, lui permirent de résumer et de répandre les notions artistiques qu'il avait pû si heureusement reconstituer.

Sévèrement séparés pendant ces quatre années et demie de guerre du monde entier, il nous a été impossible de conserver nos relations avec les sociétés étrangères. Des vides se sont produits pendant ce temps dans les rangs de nos membres correspondants étrangers. Il nous a été donné d'avoir connaissance de plusieurs de ceux-ci, mais en ce moment, les difficultés de communication était encore trés grandes, on voudra bien nous excuser si involontairement nous commettons des omissions.

Le 7 février 1915 décédait à Utrecht, à l'âge de 51 ans, Mgr Gisbert Brom, qui avait été reçu en 1913 dans notre compagnie. Depuis 1906 il remplissait à Rome les fonctions de directeur de l'Institut historique Neerlandais. Les nombreux travaux historiques dont il était l'auteur l'avaient à juste titre désigné pour ces importantes fonctions. Parmi ceux-ci signalons *Bullarium Trajectense*, le *Guide aux archives vaticanes*, les *Archivalia*, sans compter maintes autres études ayant trait

à l'histoire de sa patrie, qu'il prodigua dans nombre de revues et de recueils spéciaux.

Le chevalier Victor de Stuers avait été élu correspondant en 1900 ; il est mort à La Haye le 21 Mars 1916. Toute son existence fut consacrée au culte des arts. Il fut placé en 1875 à la tête de l'administration des arts et des sciences nouvellement créée au ministère de l'intérieur. A ce titre il présida à toutes les manifestations artistiques qui se produisirent en Hollande, et surtout dirigea avec intelligence la restauration des monuments anciens. On doit à sa plume érudite nombre d'articles de revues et de journaux, dans lesquels il préconisait ou exposait ses opinions en matière d'art ou d'archéologie.

Malgré sa situation, malgré son âge, M. Jean Dechelette n'hésita pas, lorsqu'il vit sa patrie en danger, à prendre les armes pour la défendre. Une mort glorieuse devait consacrer cet acte d'héroïsme et il périt de la mort des braves en 1914 ; il était né à Roanne le 8 janvier 1862.

Tous nous nous associerons à l'hommage que la France a rendu à ce citoyen d'élite. Son trépas fut aussi pour la science une perte bien grande. On connait son *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et Gallo-Romaine* qui fut reçu dans le monde savant avec une si unanime faveur. Il est aussi l'auteur de la belle publication si richement illustrée relative aux *Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*. Il publia encore le résultat des *Fouilles du Mont Beuvray*, ainsi qu'au moins une centaine de mémoires et de notices relatifs à l'archéologie préhistorique, celtique, gallo-romaine et médiévale.

Des biographies spéciales, consacrées à la mémoire de nos confrères défunts doivent être rédigées, afin que leur souvenir reste vivace parmi nous et qu'une trace reconnaissante perpétue dans nos publications les indéniables services qu'ils ont rendus à notre compagnie.

Après avoir payé à ces morts tant regrettés l'hommage qui justement leur est dû, je faillirais à ma tâche, si je ne rappelais aussi brièvement les services que plusieurs de nos membres ont, pendant les années néfastes de l'occupation, rendus à leur patrie ou les sévices qu'ils ont eu à souffrir de la part d'un ennemi devant lequel ni la valeur intellectuelle, ni l'âge, ni le caractère ne trouvaient grâce.

Ce fut d'abord notre confrère le major de Witte qui, chargé de la défense du fort de Waelhem, arrêta par son héroïque résistance la ruée allemande dirigée contre la place d'Anvers.

Pressé par des forces cent fois supérieures, accablé par les moyens de destruction irrésistibles, il fut contraint de se rendre à l'ennemi lorsque presque seul il n'eut plus pour retraite que les ruines informes du poste qu'il avait si vaillamment défendu.

Ce furent encore nos confrères MM. Fredericq et Pirenne qui, avec un irréductible courage, s'opposèrent aux exigences du pouvoir occupant et refusèrent noblement de se rendre complices des mesures anti-nationales qu'il s'efforcait de mettre en pratique, grâce au concours d'un groupe de traitres salariés. Leur haute situation, leur science universellement admise, ne purent trouver grâce devant les envahisseurs; un long et cruel exil fut la récompense de leur fidélité à leur patrie souffrante.

Qu'il me soit permis d'ajouter à ces noms celui de notre président sortant, le vicomte de Ghellinck. Premier magistrat de la commune d'Elseghem, il resta courageusement à son poste, se dévouant à chaque minute aux intérêts de ses administrés, et ne s'éloigna, que lorsqu'aux alentours, la bataille faisait rage et que les projectiles s'abattaient sur le château qu'il habitait. Aujourd'hui, le contre-coup de ces émotions s'est fait sentir et la maladie l'éloigne de nous. Vous vous joindrez, j'en suis persuadé, à moi, pour lui souhaiter une prompte et entière guérison.

D'autres confrères encore eurent à subir l'inépuisable rigueur de l'ennemi. Je vous citerai MM. Fris, Stroobant, Saintenoy; j'en oublie peut être, et si je n'avais peur d'être trop personnel, j'y ajouterais le nom de votre secretraire; quelques uns furent emprisonnés, mais tous au moins furent soumis au régime odieux des perquisitions, des arrestations, des amendes et de ces sévices sans nombre en honneur chez ce peuple criminel, qui pourtant vantait si haut sa culture intellectuelle!

Accordons encore un symphatique et compatissant souvenir à quelques confrères qui eurent particulièrement à souffrir des rigueurs de la guerre, et spécialement au vénérable président Blomme, qui eut l'atroce douleur de devoir apprendre la destruction complète de sa riche et si hospitalière bibliothèque; le feu qui dévasta la ville de Termonde n'épargua pas ces précieuses richesses bibliographiques.

Cette même épreuve fut encore réservée au major de Witte; les rigueurs de la captivité furent pour lui singulièrement aggravées par l'incendie de son domicile familial à Malines, et la destruction complète

de sa bibliothèque et surtout des précieux documents, recueillis pendant de nombreuses années de recherches et de travail, et destinés à des études dont on attendait avec impatience la publication.

D'autres membres de notre compagnie, contraints par l'envahissement de leurs foyers, durent chercher asile à l'étranger et passer en exil ces longues années d'épreuves et de misère.

Comme bien on pense, pendant cette période si troublée, pendant ces heures de deuil et d'angoisse, l'activité de notre compagnie fut nulle. Nos séances forcément furent suspendues, et ce ne fut pas un des moindres supplices pour ceux qui durent subir les rigueurs barbares de l'occupation, que la suppression totale de toute vie intellectuelle, que l'interruption absolue de toutes relations avec les sociétés savantes, dont avant la guerre les publications et communications d'un si haut intérêt, régulièrement nous parvenaient de toutes les contrées du monde.

Et quant à nos bulletins et annales, il ne put plus être question d'en continuer la publication. Nous nous bornâmes à achever l'impression du volume LXVI de nos annales, alors en cours, et du Bulletin de l'année 1914. Et encore fallut-il que l'impression fut exécutée en secret, car nul travail de ce genre ne pouvait se faire sans être soumis à la censure de l'ennemi, et l'emploi de la langue française était sévèrement prohibé. Aucun patriote n'aurait consenti à se soumettre à pareil régime d'arbitraire et de tyrannie.

Les listes que nous publions plus loin vous montreront que pendant cette même période les envois reçus par notre bibliothèque furent pour ainsi dire nuls. Nous profitâmes de nos loisirs forcés pour faire classer et mettre complètement en ordre nos collections bibliographiques.

Nous nous sommes fait un devoir d'offrir au comité, constitué en vue de reconstituer la bibliothèque de l'université de Louvain, reduite en cendres par les armées allemandes, la série de nos annales et bulletins. Nous avons été heureux de pouvoir contribuer à cette œuvre de réparation et de protestation. Ce fut du reste dans nos locaux que furent rassemblés tous les envois destinés à l'Alma Mater louvaniste. Près de vingt deux mille volumes, dont beaucoup de grande valeur, ont jusqu'ici pu être réunis à Anvers et dirigés ensuite vers leur nouvelle destination

Actuellement un problème se présente à notre attention, et demande une prompte solution, c'est celui de l'impression de nos publications.

Le prix de la main d'œuvre atteint des taux inconnus jusqu'ici, la matière première, notamment le papier, est de qualité médiocre et d'une rareté persistante. Dans ces conditions, en présence de la modicité de nos ressources financières, il y aura lieu d'examiner quelles sont les mesures à prendre sans délai pour parer à cette crise. De nombreuses communications sont annoncées et seront produites en nos prochaines séances ; il faudrait que leur impression fut garantie et que la série interrompue de nos publications puisse être reprise le plus tôt possible.

Il serait à souhaiter aussi que nous adressions un appel à toutes les sociétés étrangères avec lesquelles nous étions en relations d'échange, afin d'obtenir que les publications parues pendant les années de la guerre nous soient envoyées.

Messieurs,

La terrible épreuve que nous avons dû subir est terminée. La victoire a couronné la valeur des armées alliées, et Dieu aidant, le droit et la justice ont triomphé de la barbarie et de l'injustice. Mais notre patrie a énormément souffert ; sa prospérité, autrefois si grande, est mise en péril ; l'avenir parfois semble encore être menaçant. Une grande tâche est dévolue à tous les citoyens. L'œuvre de reconstitution et d'apaisement ne peut s'achever que par le concours de tous les dévouements, de toutes les bonnes volontés. Dans notre modeste domaine, nous pouvons coopérer à ce but régénérateur. Que tous nos efforts tendent à contribuer au réveil moral de notre patrie si éprouvée. L'Académie royale d'archéologie de Belgique s'est toujours tenue au premier rang des organismes scientifiques du pays. Cette fois elle ne faillira pas non plus à sa tâche.

Vous avez à pourvoir au remplacement de nos confrères défunts, à la reprise de nos relations scientifiques, à la continuation de nos publications, au réveil de notre vie intellectuelle. Je suis persuadé que tous vous unirez vos efforts dans ce but et que notre compagnie pourra bientôt, au sein de la patrie apaisée et reconstituée, reprendre le cours laborieux et fécond de ses travaux et de ses succès.

Le Secretaire et bibliothécaire,
Fernand Donnet.

Anvers, 6 avril 1919.

NOTICE NÉCROLOGIQUE
SUR
M. PIERRE VAN DER OUDERAA,
MEMBRE TITULAIRE.

M. Pierre Van der Ouderaa, artiste-peintre, est mort à Anvers le 5 janvier 1915, dans sa soixante-treizième année, à la suite d'un refroidissement contracté lors de l'évacuation d'Anvers, en octobre 1914. Il s'était appliqué à la peinture d'histoire profane et se consacra, à la suite d'un voyage en Terre Sainte, presque exclusivement, à la peinture religieuse. On possède de lui aussi quelques bons portraits, notamment ceux des peintres David Col (Musée d'Anvers) et Constant Cap, celui du ministre d'État Paul Segers et le sien propre, offert par l'artiste au Musée des Académiciens d'Anvers.

Pierre Van der Ouderaa, né à Anvers le 13 janvier 1841, était par ses parents d'origine hollandaise. Son père était de Bergen-op-Zoom, sa mère de Roosendaal; ils appartenaient à la petite bourgeoisie et résidaient déjà à Anvers lors de la proclamation de l'indépendance belge.

Après des études primaires qui ne furent guère brillantes, notre regretté confrère entra à l'âge de quinze ans à l'Académie d'Anvers où il étudia successivement sous la direction de J. Jacobs, Van Lerius et N. De Keyser. En 1865, ayant pris part au concours de Rome, il fut proclamé, à l'épreuve préparatoire, premier avec Hennebicq, et n'obtint, à l'épreuve définitive, à la suite de certains désaccords entre les membres du jury, qu'un second grand prix, ce qui lui permit cependant de voyager pendant trois ans aux frais du Gouvernement, de la province et de la ville d'Anvers. Van der Ouderaa partit pour l'Italie au mois de juillet 1866. L'année précédente, en compagnie d'Albert Cogels, il avait visité Alger, Tunis, Oran et l'Espagne. A Rome, où il demeura pendant 18 mois, il se livra avec ardeur à l'étude approfondie du corps humain. De Belgique, où il était revenu en 1869, le peintre se

rendit en Hollande et y épousa le 5 juillet 1869 sa cousine, Melle Jeanne Van der Ouderaa, de Bergen-op-Zoom. Il avait mis à profit sa présence à Rome pour demander au pape la dispense d'usage. De retour à Anvers, il produisit des fantaisies romantiques ; puis, insensiblement, il entreprit l'exécution des grandes compositions dramatiques, touchant le plus souvent à l'histoire de sa ville natale, qui établirent sa réputation.

C'est ainsi qu'il peignit *Le Prêche de Tanchelin* (1870), *Philippe van Artevelde proclamé Ruwaart de Flandre* (1875), acheté d'abord pour le Musée d'Anvers mais remplacé, en 1879, par *La Réconciliation judiciaire, à la cathédrale d'Anvers, dans la chapelle de saint Joseph*, œuvre qui date de la même année ; *La veuve d'Egmont présentée au Magistrat d'Anvers* (1876), *La Réception officielle de Charles-Quint au Jardin de la Vieille Arbalète* (1876), *La Distribution des Roses* (1877), *Marguerite Harstein ou En route pour le supplice* (1880), *Une Réparation judiciaire* (1883), *La Joyeuse Entrée d'Anne d'Autriche* (1886), le triptyque *Exposition du corps de Jean Berchmans* (1890), don de la famille Legrelle à la cathédrale d'Anvers ; *La Peine du Parjure* (1887) et *Nul ne peut être soustrait à son juge naturel* (1898), deux sujets imposés qui ornent la salle de la Cour d'Assises au Palais de Justice d'Anvers. On sait que c'est sur la proposition de M. Théo. Smekens, président honoraire du Tribunal d'Anvers et membre honoraire de notre Académie, que la salle de la Cour d'Assises a été décorée de grandes compositions picturales. Feu notre confrère M. Pierre Génard, l'éminent archiviste anversois, a fourni à l'artiste les indications historiques et archéologiques nécessaires à l'exécution d'un grand nombre de ces tableaux, dont quelques-uns ont été popularisés par la gravure.

Sous l'influence d'un voyage entrepris en Egypte et en Palestine en 1893, Van der Ouderaa se consacra presque exclusivement à la peinture de sujets empruntés à l'histoire sainte. C'est alors qu'il produisit *Le Massacre des Innocents* (1896), *Le Retour du Calvaire* (1905), au Musée d'Anvers ; *Consummatum est* (1909), *La Mère des Douleurs* (1909), *La Madeleine touchée par la grâce divine* (1909), *Pour le bien de l'Humanité* (1910), *La sainte Famille* (1911) et enfin *Saint François au début de sa vocation* (1913), œuvre pour laquelle il entreprit, à

l'âge de 70 ans, un voyage d'études à Assise et qui a été aussi la dernière grande composition du maître.

Van der Ouderaa est représenté aux Musées d'Anvers, de Bruxelles *(Le dernier refuge)* et de Termonde *(Une Réparation judiciaire)*. Il obtint la médaille d'or à Anvers (1879, *La Réconciliation judiciaire)*, à Amsterdam (1883, *Marguerite Harstein*) à Lyon (1885, *Les Correcteurs du Musée Plantin*), à Berlin (1896, *Le Massacre des Innocents*); la médaille de première classe à Anvers en 1894, la médaille de deuxième classe à Anvers en 1885 et à Bordeaux en 1895; une médaille d'argent à Sydenham en 1874 et à Lyon la même année.

Promu chevalier de l'ordre de Léopold en 1881, il fut élévé au rang d'officier dix ans plus tard. Il était membre effectif du Corps académique et, depuis 1886, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers. A la mort de Nicaise De Keyser, on offrit à Van der Ouderaa la place de directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers ; il la déclina en faveur de Verlat. Mais lorsque ce dernier vint à mourir, cette direction, qui revenait de droit à notre confrère, fut confiée à Albrecht de Vriendt. Ce fut là, m'a-t-on dit, la grande déception de sa vie. En 1872, la direction de l'Académie de Prague lui avait été proposée, mais comme il ne désirait pas quitter sa ville natale, il refusa. Jean Swerts, le peintre de fresques, à qui elle fut offerte ensuite, accepta.

Van der Ouderaa avait été élu membre correspondant de notre compagnie en 1891, membre titulaire en 1904.

En même temps qu'il maniait les pinceaux, Van der Ouderaa s'était adonné à des études littéraires qui correspondaient à ses goûts. Il collabora à diverses publications et donna même quelques conférences sur les beaux-arts, et sur les voyages qu'il avait entrepris.

Notre confrère laisse deux enfants, un fils, M. Norbert Van der Ouderaa, médecin oculiste, et une fille, Madame Théo van Dormaal, qui cultive avec un appréciable succès la peinture des fleurs.

Le peintre Van der Ouderaa, fréquemment fêté par le public, fut-il un grand artiste? Nous ne le pensons pas. Ce fut certes un maître habile, consciencieux, un peintre honnête comme il fut, dans toute l'acception du mot, un honnête homme. Académicien et traditionnaliste irréductible, il resta étranger et hostile aux grands courants rénovateurs de l'art moderne. Sa peinture savante, correcte et froide

est loin d'évoquer le passé dont il n'a pas compris l'esprit. Ce sont surtout ses tableaux religieux qui montrent à l'évidence qu'il n'est pas du nombre de ces maîtres qui font le grand renom de notre école flamande. Si beaucoup de ces compositions s'imposent par l'éclat de leur coloris, la perfection de leur dessin, c'est cependant en vain qu'on cherche dans l'œuvre de ce parfait chrétien quelque sentiment religieux. Aussi nous considérons comme une grande erreur de sa part d'avoir abandonné la peinture d'histoire profane pour s'adonner à un genre qui exige un génie que l'artiste ne possédait pas. Cependant son souvenir ne périra point et son nom marquera dans l'histoire de l'école de peinture flamande.

EMILE H. VAN HEURCK.

Le Baron de Borchgrave

Diplomate et historien

Emile-Jacques-Yvon-Marie de Borchgrave naquit à Gand, le 27 décembre 1837, d'Yvon de Borchgrave, avocat, chevalier de l'Ordre de Léopold, qui reçut des Lettres de noblesse au port des anciennes armoiries de sa famille, en 1873, et de Marie Amelot de Waereghem. Il appartenait à l'une des plus antiques familles de la noblesse flamande, descendant des châtelains-vicomtes de Vyve-Saint-Eloy, signataires, comme témoins, des Chartes des comtes de Flandre, dès le XIIe siècle.

Emile de Borchgrave fit ses humanités au Collège Ste-Barbe, à Gand ; sa philosophie au Collège de Vaugirard, à Paris; son droit, à l'Université de Gand, où il fut reçu docteur en 1861. Il suivit, en 1862 et 1863, des cours de littérature française, à Paris.

A peine rentré en Belgique, il conçut l'idée de se rendre en Allemagne, dans le but d'y étudier l'intéressante question historique de la fondation des colonies belges dans ce pays, au moyen-âge, projet qu'il fit connaître à Rogier, alors Ministre des Affaires Etrangères, en même temps que son vif désir de servir son pays dans le Corps diplomatique. L'illustre homme d'Etat l'approuva et l'encouragea vivement, insistant sur ce fait indiscutable que l'histoire est un auxiliaire utile à la diplomatie. Il remit au jeune de Borchgrave une lettre personnelle pour le baron Nothomb, alors Ministre de Belgique à Berlin, et lui promit sa nomination prochaine d'attaché de Légation.

Arrivé en Allemagne, Borchgrave reçut pour accomplir sa tâche d'historien, toutes les facilités désirables et, c'est à partir de cette époque, que commencent à se dessiner l'orientation qu'allait prendre et tout l'éclat qu'allait atteindre, un jour, une carrière faite toute d'honneur et de travail, où l'on verrait marcher parallèlement et avec un égal succés, l'étude des questions diplomatiques les plus délicates



Le Baron de BORCHGRAVE

DIPLOMATE ET HISTORIEN

1837 - 1917

et celles des problèmes historiques les plus ardus. Ce fut, du reste, la caractéristique dominante de cette laborieuse existence.

E. de Borchgrave fut nommé attaché de Légation le 25 octobre 1863, et subit, peu de temps après, avec distinction, l'examen diplomatique. De 1863 à 1866, il remplit ses fonctions comme Secrétaire de Légation (1) à La Haye. Pendant son séjour aux Pays-Bas, se produisirent pour lui, deux événements également heureux : le premier fut son mariage, en 1865, avec Melle Slicher de Dombourg, fille du Membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, et d'Emilie Hesser (2) ; le second fut de voir couronner, par l'Académie royale de Belgique, son *Histoire des Colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XIIe et le XIIIe siècle*, succès qui devait être suivi de tant d'autres pour lui, au sein de cette illustre assemblée.

En 1866, de Borchgrave fut envoyé à Franckfort, comme Chargé d'Affaires. Il eut à passer dans cette localité, des heures émotionnantes suscitées par la déclaration de guerre de l'Autriche à la Prusse et l'occupation de la ville par les troupes du général de Falkenstein.

Il fut désigné en 1887, pour le poste de Berne, d'où il fut rappelé à Bruxelles, pour y occuper à l'Administration centrale, en 1867 et 1868, les fonctions de rédacteur à la Direction Politique. Il avait été nommé Secrétaire de Légation de 1re classe, le 26 novembre 1868. De 1870 à 1875, il remplit celles de Chef du Cabinet du baron d'Anethan et du comte d'Aspremont-Lynden, ministres des Affaires Etrangères. Il obtint le 14 juin 1874, le grade de Conseiller de Légation. Il rendit à cette époque, les services les plus appréciés, entre autres comme secrétaire de la *Conférence de Bruxelles de 1874 pour régler les droits de la guerre* et comme délégué du Gouvernement belge au *Congrès international de Géographie à Paris en 1875*.

C'est en 1870, que le baron de Borchgrave fit son entrée à l'Académie royale de Belgique, après avoir publié dans les *Mémoires* de cet Institut, deux nouvelles études historiques très remarquées : *Histoire*

(1) Il fut nommé Secrétaire de Légation de 2me classe le 27 avril 1865.

(2) De cette union naquirent : 1° Jeanne de Borchgrave, qui épousa Alphonse de Peñaranda de Franchimont ; 2° Yvonne de Borchgrave mariée à Georges de Hemptinnes ; 3° Roger de Borchgrave, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, Chef du Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, qui épousa sa cousine, Laure de Borchgrave.

des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis la dissolution de l'empire carolingien jusqu'à la révolution française, (travail couronné par l'Académie et honoré du Grand Prix de Stassart) et *Essai historique sur les Colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie, pendant les XIe et XIIe siècle* (mémoire couronné par l'Académie).

En avril 1871, le baron de Borchgrave eut la douleur de perdre sa jeune épouse, huit jours après la naissance de son fils. La mort de cette compagne, qui promettait d'être une femme d'élite, le fit se rejeter, de plus en plus, vers l'étude des questions historiques où il cherchait, mais en vain, quelque soulagement à sa tristesse.

Par arrêté royal du 20 mai 1873, il fut élu Membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, où son activité n'avait cessé de se révéler par la lecture d'un grand nombre de travaux. Mais les capacités du jeune diplomate devaient, dans l'intérêt du pays, être mises à profit, par les dirigeants de l'époque, dans des sphères plus elevés où son intelligence et son tact, allaient le placer au premier rang.

En 1875, il partit pour Berlin, où il occupa le poste de Conseiller de Légation. En juin 1878, par suite d'un congé du chef de la Mission, il fut accrédité en qualité de Chargé d'Affaires et mêlé aux questions épineuses que soulevèrent le *Kulturkampf* et le Congrès de Berlin.

Le 20 décembre 1878, il fut promu au grade de Ministre Résident. Il quitta Berlin en 1879, pour se rendre, comme Consul Général et Ministre Résident, à Belgrade, poste nouvellement créé où tout fut organisé par le titulaire, au mieux des intérêts du monde industriel et commercial de la Belgique.

Le 18 octobre 1884, il fut élevé au grade d'Envoyé Extraordinaire et de Ministre Plénipotentiaire. Il publia, après un long voyage d'exploration commerciale à travers la Serbie, une étude très approfondie intitulée : « *Serbie administrative, économique et commerciale.* »

En 1884, il écrivit un mémoire historique très intéressant sur *l'Empereur Etienne Douchan de Serbie et la Péninsule balkanique du XIVe siècle* et en donna lecture à l'Académie royale de Belgique. Il profita de sa présence en Serbie, pour y approfondir diverses questions historiques locales. [1]

(1) Voir la bibliographie *in fine*.

Le 23 mars 1885, le baron de Borchgrave quitta Belgrade pour se rendre à son nouveau poste, Constantinople.

Au moment où il arriva dans cette ville les esprits y étaient très préoccupés par des questions politiques d'une gravité exceptionnelle : la Bulgarie et ses idées d'expansion; la Crète et ses visées de réunion à la Grèce; la situation en Macedoine; les vues de l'Italie sur la Tripolitaine; les aspirations de la Bosnie et de la Serbie; l'Egypte avec les prétendants au Khédiviat; la question arménienne; l'occupation anglaise en Orient et bien d'autres. On le voit, ce programme était très chargé et l'avenir se dessinait très noir à l'horizon.

D'un autre côté, quelles richesses inépuisables se dressaient en Turquie devant de Borchgrave, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie! Et pourtant, l'ont peut dire qu'en présence d'un tel ensemble de travaux s'offrant à sa double activité de diplomate et d'historien, il dût se réjouir profondément, car rien ne pouvait décourager cet homme d'élite, rompu au travail dès sa plus tendre jeunesse.

L'idée qu'il pût se faire, à Constantinople, de la question d'Orient et du monde turc, lui permit, plus tard, à Vienne, d'éclairer les hommes d'Etat et les publicistes qui venaient, nombreux, lui demander son avis et ses conseils. En Turquie, où tant d'ingénieurs et d'entrepreneurs belges déployaient leur activité, Borchgrave, pendant sept années, contribua puissamment aux progrès des intérêts de notre pays.

En 1890, il fut nommé, à Constantinople, coarbitre dans un différend entre l'Italie et la Perse et joua un rôle considérable dans la campagne diplomatique et de presse, soulevée à l'occasion de la *Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles*.

Il fit, en 1891, une exploration commerciale en Epire, en Albanie et au Monténégro et y puisa des éléments pour la publication de ses impressions sur Patras et l'Archaïe, dans la *Révue générale* de 1895.

Il quitta Constantinople, en 1892, pour prendre possession du poste de Vienne par lequel, pendant 17 ans, il devait dignement couronner sa carrière diplomatique.

Le Gouvernement belge dut se féliciter hautement du choix qu'il avait fait. Personne, en effet, mieux que le baron de Borchgrave, n'aurait pu représenter plus dignement, plus brillamment, la Belgique auprès du Gouvernement autrichien. L'expérience que l'éminent diplomate avait acquise au cours d'une résidence de plusieurs années, dans

les pays d'Orient, où les questions les plus épineuses et les faits économiques les plus intéressants convergaient avec ceux des pays du centre, désignait tout naturellement le baron de Borchgrave pour la direction du poste élevé de Ministre Plénipotentiaire, devenu vacant à Vienne. Il fut à la hauteur des nombreux problèmes qui surgirent au cours de sa mission. Avant tout, il se dévoua là comme ailleurs, avec zèle et un réel succès, aux intérêts belges.

Borchgrave ne fut pas un diplomate de la vieille école, mais un homme moderne, qui accorda toute son attention à l'expansion commerciale et industrielle de son pays. C'est ainsi que pendant sa présence à Vienne, un Traité de commerce fut conclu entre l'Autriche et la Belgique et qu'il sut, par son savoir et son autorité, applanir les difficultés sans nombre qui s'élevèrent au cours des négociations et les mener à bonne fin. Avec le plus grand dévouement, il s'occupa aussi, en Autriche, des intérêts artistiques de sa patrie.

A cette époque, âgé de 71 ans et après un demi siècle de la plus intense activité dans la carrière diplomatique, de Borchgrave demanda sa mise à la retraite, motivée par l'état de sa santé, mais non, pour jouir d'un repos où préside l'inactivité, car l'intelligence chez notre éminent diplomate était restée complète et vivace. C'est ainsi qu'avant de prendre sa retraite, il partit encore, le 25 juin 1908, pour Raguse, afin d'y faire une inspection consulaire; il revit, en passant, Sarajevo et arriva à Patras, d'où il rayonna dans l'Archaïe. Il en profita pour rassembler de nombreuses notes en vue de la rédaction du second volume qu'il comptait donner à son ouvrage sur les *Croquis d'Orient, Patras et l'Archaïe*. Il descendit ensuite à Athènes et enfin, il alla revoir, une dernière fois, Constantinople!

Vers la fin de juillet, il rentra à Bruxelles, pour un mois et repartit pour l'Autriche à la fin du mois d'août. Il visita l'Exposition de Prague et arriva à Vienne pour la célébration du 60e anniversaire de François-Joseph. A la fin de janvier 1909, il remit ses Lettres de rappel au souverain austro-hongrois. Inutile d'ajouter que ses adieux furent sensationnels, tant à la Cour impériale et la haute société viennoise, que dans le Corps diplomatique, dont il était, depuis plusieurs années, le Doyen.

La lettre suivante, écrite en 1909, par le prince Ghika, ancien ministre de Roumanie, montre la haute estime en laquelle, était tenu le baron de Borchgrave, à Vienne :

« Vous aurez un successeur qui, quels que soient ses mérites, ne pourra vous remplacer auprès du Corps diplomatique, dont vous étiez le Doyen et le mentor, car chacun, du plus grand au plus petit, savait qu'en faisant appel à votre longue expérience et à la sureté de votre jugement, il trouverait toujours un excellent conseil en même temps que des renseignements certains, puisés à la meilleure des sources, sur la marché des affaires, dans le domaine de la politique internationale aussi bien que dans le décevant et constant *inbroglio* de la politique intérieure de la monarchie. A l'avenir, en jouissant d'un repos bien mérité, vous allez vous consacrer aux joies de la famille entre vos filles et votre fils qui n'a qu'à s'inspirer des traditions paternelles pour conserver aux sommets de la diplomatie belge, le nom respecté et indiscutable que vous avez illustré. »

S. M. Léopold II, qui déjà en 1896, avait créé Emile de Borchgrave, baron, pour services éminents rendus au pays, l'éleva en 1908, à l'occasion de sa retraite, au rang de Grand Cordon de l'Ordre de Léopold. En 1910, il fut nommé président de l'Académie royale de Belgique et directeur de la Classe des Lettres et Sciences morales et politiques, et c'est à ce titre que lui incomba l'honneur de prononcer, le 11 janvier 1910, un discours, conformément à l'usage établi lors de l'inauguration d'un nouveau règne, à LL. MM. le Roi Albert et la Reine Elisabeth. Ce fut encore lui qui harangua le Roi à l'occasion du nouvel an, le 1r janvier 1911.

Il fut désigné pour représenter l'Académie Royale de Belgique au XVIIIe Congrès international des Américanistes de Londres en 1912 et rendit compte à la docte assemblée de sa mission, le 5 août 1912.

Il représenta également l'Académie belge à la IXe session du Congrès préhistorique de France, à Lons-le-Saumier, en 1913.

Il fut chargé de représenter l'Académie Royale de Belgique aux *Congrès de l'Association internationale des Académies*, en 1910 à Rome, et en 1913 à Saint-Petersbourg. Il reçut la mission de l'Académie belge, de voter à cette dernière assemblée, les deux propositions de l'Académie russe : 1° de publier une refonte du Dictionnaire de Du Cange ; 2° de publier un Corpus métrologique du moyen-âge et des temps modernes. Il avait aussi été chargé de représenter l'Académie à la session qui devait avoir lieu à Berlin, en 1914....!

Il fut aussi membre de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, de la Société des Beaux-Arts et de littérature de Gand, du Cercle archéologique et

historique d'Audenarde, de la Société d'études coloniales de Bruxelles, de la Fédération historique et archéologique de Belgique, de la Société d'études celtiques, de la Société d'études et d'expansion à Liége, etc.

Il avait obtenu, à l'étranger, des distinctions honorifiques hautement méritées par une carrière où son travail et son mérite l'avaient fait justement estimé. Il était Grand Cordon des Ordres de la Couronne de fer, de Takovo, de St. Sava, du Nedjidié, du Lion et du Soleil; il portait la plaque des Ordres de St. Stanislas de Russie et du Faucon blanc de Weimar; il était Grand'Croix de Léopold d'Autriche et de l'Osmanié, Officier de l'Instruction publique, Commandeur des Ordres d'Isabelle la Catholique, de St. Grégoire le Grand, de l'Aigle rouge, de la Couronne de Chêne, etc., etc.

Terminons cette courte biographie par ces mots bien sentis du comte d'Arschot Schoonhoven, Chef du cabinet du Roi, qui succéda au baron de Borchgrave en qualité de Président de la Ligue belge d'expansion artistique, le 5 janvier 1918.

« Quand il prit sa retraite, on put voir mieux que jamais l'homme qu'était le baron de Borchgrave. Rentré en Belgique, au lieu de vivre avec le regret de sa belle carrière, au lieu de souffrir de la disparition de ses préoccupations coutumières, on le trouva toujours curieux de la vie intelligente du monde, ayant simplement un peu changé la direct on de son activité... Le regretté diplomate qui en 1915, publiait encore un article sur Raguse, aurait enlevé à n'importe qui la crainte de vieillir; si l'on devait se souvenir de son âge, quand on recourait à lui, il vous le faisait oublier quand il vous obligeait, car quoiqu'il nous ait quitté alors qu'il avait près de 80 ans, on peut dire de lui qu'il est mort alors que sa jeunesse était encore là. »

Nous ajouterons que le 4 octobre 1916, à la salle Ravenstein, le baron Borchgrave donna encore une conférence du plus haut intérêt sur *La part des Belges dans la Hanse teutonique.*

Ce fut la dernière fois que l'on eut le bonheur de l'entendre... Les événements qui plongèrent notre Patrie dans le deuil et la désolation, l'impressionnèrent vivement. Comment en eût-il pu être autrement? Il fut un grand patriote, un belge illustre qui aima toujours ardemment sa Patrie et s'appliqua avec fierté, à faire revivre le passé glorieux des races de son pays tant sur le sol natal qu'à l'étranger. Ses vieux jours furent aussi attristés par la perte cruelle qu'il fit de son petit fils, Edouard de Hemptinnes, mort au champ d'honneur, et, peu de temps après, de la

mère éplorée du jeune héros, Madame de Hemptinnes, double séparation qui lui brisa le cœur ; malgré son grand âge, il se rendit à Gand, pour assister aux funérailles de sa fille bien-aimée. Quels coups pour le noble vieillard !

Le baron de Borchgrave s'éteignit pieusement à Bruxelles, le 19 septembre 1917, dans l'entière plénitude de ses facultés. Sa fin fut douce et sereine, parce qu'il avait toujours fidèlement servi Dieu pendant sa vie ; parce qu'il avait donné l'exemple de l'amour du travail, du dévouement le plus absolu, du plus pur patriotisme et de la plus grande noblesse de sentiments.

A tous ces titres, le Baron de Borchgrave restera, dans l'histoire une des plus grandes figures dont la Belgique ait le droit d'être fière.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

Bibliographie.

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

MÉMOIRES COURONNÉS ET MÉMOIRES DES SAVANTS ÉTRANGERS :

Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XII[e] et le XIII[e] siècle. (t. XXXII, 1864 1865, VIII-373 pages et une carte explicative) Mémoire couronné le 9 mai 1864.

Histoire des rapports de droit public, qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne depuis la dissolution de l'empire carolingien jusqu'à la révolution française. (t. XXXVI, 1871, IV-422 pages). Mémoire couronné le 10 mai 1869. Grand prix de Stassart.

Essai historique sur les colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie pendant les XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles (t. XXXVI, 1871, VIII-126 pages). Mémoire couronné le 11 mai 1870.

BULLETINS.

Marie de Brabant, duchesse de Bavière (1256). (39[e] année, 2[me] série, t. XXX, 1870, pp. 397-414) Ce travail est resté inachevé.

Rapports sur deux notes de M. Varenbergh : 1[o] sur les relations extérieures de la Flandre au moyen âge. (40[e] année, 2[e] série, t. XXXI, 1871, pp. 76-77 et 41[e] année, 2[e] série, t. XXXIII, 1872, p. 334).

2[o] Sur un voyage au XIII[e] siècle. (41[e] année, 2[me] série, t. XXXIV, 1872, pp. 72-76).

Le logement de Madame de Lorraine à Gand, 1646. (42[e] année, 2[me] série, t. XXXVI, 1873, pp. 571-586).

Note sur *l'Histoire d'Oudenbourg* par MM. Feys en van de Casteele, (43[e] année, 2[me] série, t. XXXVII, 1874, pp. 565-466).

Les premières relations diplomatiques entre la Belgique et les Etats-Unis, d'après des papiers inédits. (43e année, 2me série, t. XXXVII, 1874, pp. 731-770).

L'empereur Etienne Douchan de Serbie et la Péninsule balkanique au XIVe siècle. (53e année, 3me série, t. VIII, 1884, pp. 264-292, 416-445).

Traduit en Serbe, MITROVITZ, 1886, et cité dans GRIMALDI, *Origine et storia degli Angelo-Commeno*. — FIRECEK. *Serbien Grossmacht Literatur*. — PADIGLIONE. *La dinastia imperiale*. — ST. BACHKOVITCH, *Revue Internationale de Florence*. — HENRI GRÉGOIRE. *Syllabus. Histoire de Byzance*.

Discours prononcé aux funérailles d'Emile Baning. (68e année, 3me série, t. XXXVI, 1898. pp 209-210).

Discours prononcé aux funérailles d'Alphonse Rivier. (68e année, 3me série, t. XXXVI, 1898, pp. 211-212).

Note bibliographique sur le livre de M. Hanns Schlitter : *Geheime Correspondenz Joseph II mit seinen Minister en den Œsterreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen, Trauttmansdorf*. (Année 1903, p. 515).

Quelques mots sur la science américaniste au début du XIXe siècle. (Année 1910, pp. 241-226 et 394).

Du roman historique en Belgique, à propos d'un livre récent. (Année 1910, pp. 422-431).

Discours prononcé le 11 janvier 1910, devant LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, à l'occasion de l'inauguration de leur règne, à la réception solennelle de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique, au Palais de Bruxelles. (Année 1910, pp. 63-64).

Discours prononcé le 1e janvier au Roi, comme président de l'Académie, à l'occasion du nouvel an. (Année 1911, pp. 1-3).

Rapport sur la mission dont la Classe des Lettres avait chargé le baron de Borchgrave à la Réunion de l'Association internationale des Académies à St. Petersbourg en 1913. (Année 1913, p. 201-204).

Note bibliographique sur l'ouvrage de M. Djuvara : *Cent projets de partage de la Turquie*. (Année 1914, pp. 195-199).

ANNUAIRE

Notice nécrologique sur George-Henri Pertz. (Année 1878 p. 255-276).

BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Henri de Flandre empereur de Constantinople (1206-1216) et le roi Etienne Ier Némanié de Serbie. (Cinquième série, t. 25, 1895, pp. 360-372).

BIOGRAPHIE NATIONALE.

Daniel de Borchgrave, magistrat, homme politique et négociateur. (T. IV, 1873, col. 820-824).

François Xavier de Feller, prêtre et publiciste. (T. VII, 1880-1883, col. 3-8).

Ferry de Clugny, évêque de Tournai, négociateur. (T. VII, 1880-1883, col. 41-44).

Simon de Fourmelles, négociateur. (T VII, 1880-1883, col. 214-217).

Jean-Henri Comte de Frankenberg, cardinal, archevêque de Malines. (T. VII, 1880-1883, col. 276-282).

Les Sires de Gavre. (T. VII, 1880-1883, col 530-534).

Charles-Emmanuel-Joseph, prince de Gavre, marquis d'Ayseau. (T. VII, 1880-1883, col. 534).

François-Joseph Rasse, prince de Gavre. (T. VII, 1880-1883, col. 535).

Charles-Alexandre-François Rasse, prince de Gavre. (T. VII, 1880-1883, col. 535-536).

Jean Gérardi ou Geerts, abbé de Tongerloo, négociateur. (T. VII, 1880-1883, col. 656-658).

Thierry Gherbode, homme d'église et d'État. (T. VII, 1880-1883, col 712-715).

Guillaume de Glymes de Berghes, baron de Grimberghe, évêque d'Anvers, archevêque de Cambrai, négociateur. (T. VIII, 1884-1885, col. 309-312).

Guillaume de Loo ou d'Ypres, homme de guerre. (T. VIII, 1884-1885, col. 436-439).

Julien Kleerhaghe, homme de guerre. (T. X, 1888-1889, col. 778-779).

Louis de Flandre, seigneur de Praet, homme d'État et négociateur. (T. VII, 1880-1883, col. 82-96).

Arnoul de Maldeghem, homme d'église et philanthrope. (T. XIII, 1894-1895, col. 205-206. Voir aussi *Errata* et *addenda*, col. 945).

Jean-Dominique, comte de Maldeghem, homme d'État et de guerre. (T. XIII, 1894-1895, col. 206-209).

Philippe de Maldeghem, homme de Cour et poëte. (T. XIII, 1894-1895, col. 209-213).

Robert de Maldeghem, seigneur de Grimarez, historiographe. (T. XIII, 1894-1895, col. 213-216).

Salomon de Maldeghem, croisé. (T. XIII, 1894-1895, col. 218-219).

Marie d'Autriche, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. (T. XIII, 1894-1895, col. 673-685).

Marie de Brabant, reine de France. (T. XIII, 1894-1895, col. 704-710).

Marie de Brabant, duchesse de Bavière. (T. XIII, 1894-1895, col. 697-704).

Charles-Gustave-Ghislain-Marie comte de Marnix, diplomate et homme de Cour. (T. XIII, 1894-1895, col. 774-775).

Jacques de Marnix, homme de guerre et négociateur. (T. XIII, 1894-1895, col. 775-778).

Mathilde de Hainaut, duchesse d'Athènes. (T. XIV, 1897, col. 56-67).

Florent ou Floris de Montmorency, baron de Montigny, homme politique. (T. XV, 1899, col. 187 194).

Engelbert, comte de Nassau, homme de guerre. (T. XV, 1899, col. 473 480).

Jean Ier de Naves. (T XV, 1899, col. 492-497).

Jean II de Naves. (T. XV, 1899, col. 498-503).
Nicolas Ir de Naves. (T. XV, 1899, col. 503-505).
Jean Navigheer. (T. XV, 1899, col. 515-516).
Engelbert de Neuforge. (T. XV, 1899, col. 632-634).
Jean de Neyten ou Neyen, réligieux. (T. XV, 1899, col. 654-656).
Jean de Noircarmes, guerrier (T. XV. 1899, col. 780-784).
Philippe de Sainte Aldegonde, seigneur de Noircarmes (T. XV. 1899, col. 784-789).
Jean-Baptiste, baron Nothomb, homme d'état et diplomate. (T. XV. 1899, col. 909-934).
Alexandre-Olivier Oexmelin, voyageur (T. XVI. 1901, col 85).
Alphonse-Albert-Henri, comte O'Sullivan de Grass, baron de Séovand, diplomate et négociateur. (T. XVI. 1901. col. 351-355).
Jean-Patrice O'Sullivan de Grass, administrateur. (T. XVI 1901, col. 355).
Charles-Nicolas-Alexandre, comte d'Oultremont, premier évêque de Liège. (T. XVI, 1901, fol. 387-392).
Guillaume de Pamele, président du Conseil de Flandre. (T. XVI, 1901, col. 526-528).
Pepin de Landen, maire du Palais (T. XVI, 1901, col. 897-900).
Pepin de Herstal, dit le Gros, maire du Palais (T. XVI. 1901, col. 900-905).
Pepin le Bref, maire du Palais. (T. XVI, 1901, col. 905 916).
Etienne Perret. (T. XVII, 1903, col. 66-68.
Philippe IV d'Espagne. (t. XVIII, 1903. col. 296-300).
Philippe V d'Espagne. (t. XVIII, 1903. col. 300-308).
Philippe Ier de Namur. (t. XVIII, 1903, col. 316-319).
Philippe II de Namur. (t. XVIII, 1903, col. 319-320).
Philippe III de Namur. (t. XVIII, 1903, col. 320-321).
Philippe de Saint-Pol. (t. XVIII, 1903, col. 321-324).
Pierre de Gand, écrivain. (t. XVIII. 1903, col. 443).
Pierre de Gand, missionnaire. (t. XVIII, 1903, col. 443-458).
Pierre-Martin Pirquet, dit de Mardaga, homme de guerre. (t. XVIII, 1903, col. 660-664).
Gérard de Plaines, magistrat et négociateur. (t. XVIII. 1903, col. 700-706)
Thomas de Plaines, magistrat, homme d'Etat. (t. XVIII, 1903, col. 703-706).
Augustin-Eugène van den Poel, poète flamand. (t. XVIII, 1903, col. 847-848).
Jacques Reingout, homme politique. (t. XIX, 1907, col. 1-4).
René de Nassau, prince d'Orange. (t. XIX, 1907, col. 89-93).
Renier de Trith, croisé. (t. XIX, 1907, col. 119-123).
Théodore-Lambert-François de Reul, fonctionnaire. (t. XIX, 1907, col. 176-177).
Robert de Courtenay (Robert de France ou de Namur), 4e empereur latin de Romanie. (t. XIX, 1907, col. 422-425).
Robert de Liège, évêque de Weszprim, archevêque de Gran. (t. XIX, 1907, fo 474-479).

Philippe Roose, homme politique du XVI[e] siècle. (t. XX, 1908-1910, col 48-49).

Adrien Savarin, réformateur. (t. XXI, 1911-1913, col. 393-397).

Arnold Sasbout, conseiller de Charles-Quint. (t. XXI, 1911-1913, col. 424-425).

Albert III de Saxe dit le Valeureux. (t. XXI, 1911-1913, col. 527-533).

Louis van Schoor, conseiller du Grand Conseil de Malines. (t. XXI, 1911-1913, col. 938-946).

Sybille d'Anjou, comtesse de Flandre, 1107-1167. (t. XXII, 1914, col. 375-378).

Amédée Jean-Victor-Marie, chevalier, de Schoutesete de Tewarent, historien, 1835-1891. (t. XXII, 1914, col. 21-24).

BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

Rapport sur l'échange du Bulletin de l'Académie (2[me] série, 1866-1874, p. 394).

Coup-d'œil sur les colonies belges qui s'établirent en Angleterre pendant le moyen âge. (2[me] série, 1864-1874, p. 744)

Les précurseurs de la nationalité belge. (2[me] série, 1864-1874, p. 843).

RECUEIL CONSULAIRE BELGE

La Serbie administrative, économique et commerciale. (T. 45, 1883 p. 3 à 75) 74 pages.

Compte-rendu d'une exploration commerciale en Bosnie et en Herzégovine. (T. 104, 1899, p. 25 57) 32 pages.

REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE

P J. de Borchgrave, sa vie et ses œuvres, 1758-1812. (Tome XII, 1861 pp. 520-550 et 669-690).

Un dévouement. (Tome XII, 1861, pp. 322-344, 440-462 et 577-594.)

Leibnitz, édition complète du Dr Klopp. (Tome XIV, 1862, p. 628-633).

MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES

Bibliographie linguistique. (Année 1863, p. 393-318).

Les manuscrits flamands conservées à la Bibliothèque impériale de Paris. (Année 1869, pp. 135 147).

La Bulle d'or de Brabant (Année 1875. pp 79-96).

REVUE GÉNÉRALE.

Un projet de croisade au XVII[e] siècle Leibniz et Louis XIV. (T. III, 1866. p. 358-371, 423-433, 529-541).

La guerre des Stédingiens 1234. (T. VI, 1867, p. 287-298)
Patras et l'Achaïe (T. LXII, 1895, p 20-28).
Hommes d'État et guerriers. (T. LXX, 1899. p. 234-255).
Ianina et l'Épire, réminiscence de voyage et d'histoire (T. LXXIII, 1901, p. 376-386, 580-605).
Un essai de marine et de colonisation belges au XVIIIe siècle. La Compagnie d'Ostende (T. LXXVI, 1902, p. 903-917)
La colonisation au XIXe siècle. Théories et applications. (T. LXXVII, 1903, p. 529-569).
Profils celtiques. Flamands et Gallois. (T. XCI, 1910, p. 155-176).
Le docteur Karl Lueger. (T. XCI, 1910, p. 597-514).
Flandre et Chine au XVIIe siècle Ferdinand Verbiest. (T. XCIV, 1911, p. 843-859).
La «Rovenska» Une croisière balkanique en faveur du Pacifisme. (T. XCVI, 1912, p. 801-824).
Malte et Belgique (T. XCVII, 1913, p 398-411).
L'Évolution Balkanique, 1453-1913. (T. XCVII, 1913, p. 161-181).
Albanie et Albanais. (T. XCIX, 1914, p. 28-71)
Maurice Trubert. Impressions et souvenirs d'un diplomate. Paris 1913. (T. XCIX, 1914, p. 479).
Une République de l'ancien régime Raguse, 663-1808. (T. XCX, 1915, pp. 11-41)
La part des Belges dans la Hanse teutonique (sous presse). Conférence donnée à la Société belge d'Economie sociale, le 4 octobre 1916.

CONGRESS OF AMERICANISTS.

La Flandre et le Groenland au IXe siècle (International Congress of Americanists procedings of the XVIIIe session. London 1912, T. II, p. 433).
Description de trois plaques d'or trouvées dans la Colombie. (Collections de la Bibliothèque du Vatican) (Même Congrès, T. II. pp. 249-250, avec deux planches.)

DIVERSES.

Scènes intimes. Paris. 1862. -333 pages.
Nouvelles historiques de l'ancienne Flandre. Tournai, Paris, 1864, 216 pages.
Saint Willibrord, apôtre des Pays-Bas. (Annales de philosophie chrétienne, 33e année, 5e série, t. VII, Paris, 1863, pp. 377-396 et t. VIII, Paris, 1863, pp. 12-54.)
Etudes philologiques (Annales de la société royale des Beaux-Arts et de littérature de Gand, t. IX, 1863-1864, pp. 373-397).
Fréderic II, roi de Prusse et la nation allemande, par Onno Klopp. Traduit par Emile de Borchgrave, avec une préface et un appendice, 1866-1870, 2 vol., in-8°.

Une ambassade de Philippe d'Artevelde en Angleterre, en 1382. (Le Héraut d'armes. Revue internationale d'histoire et d'archéologie, t. Ier, 1re série triennale. Années 1868-1869, pp. 87-100).

Daniel de Borchgrave, procureur général au Conseil de Flandre, premier secrétaire d'Etat des Provinces-Unies (1550-1590). Notes historiques et généalogiques. Gand-La Haye, 1899, gr. in 8°. — 342 pages.

Supplément à ce travail — Gand-La Haye, 1911. — 77 pages.

Mesures prises en Autriche et en Hongrie pour favoriser l'expansion économique à l'étranger. (Compte-rendu du Congrès international d'Expansion économique mondial de Mons, en 1905. Rapports. VIe section. Moyens et Agents d'expansions. 1905 ; pp. 693-706). — 13 pages.

Croquis d'orient. Patras et l'Achaïe. In 8° de 430 pages, illustré de 24 planches hors texte. Bruxelles, 1908. (1)

I. L'Achaïe antique. — II. L'Achaïe romaine. — III. L'Achaïe byzantine. — IV. L'Achaïe franque ou féodale. — V. L'Achaïe redevenue byzantine. — VI. L'Achaïe ottomane. — VII. L'Achaïe vénitienne. — VIII. L'Achaïe redevue turque. — IX. L'Achaïe hellénique.

Souvenirs diplomatiques de quarante ans (1863-1903). Extraits et fragments imprimés comme manuscrit. Bruxelles, 1908. — 560 pages.

I. La Haye (1863-1866). — II. Francfort (1866). — III. Berne (1866-1867). — IV. Bruxelles (1867-1875). — V. Berlin (1875-1879). — VI. Belgrade (1879-1885). — VII. Constantinople (1885-1892) — VIII. Vienne 1892-1908).

Etudes protohistoriques. L'Egypte ancienne, l'Europe septentrional et les Pays-Bas. Notes et fragments (Fédération archéologique et historique de Belgique. —Annales du XXIIe congrès. Malines 1911. Rapports et Mémoires, T, II (supplément) pp. 7-50).

Préface du « Bulletin de la Société d'Expansion Belge vers l'Espagne et l'Amérique latine ». T. I, 1912.

Un épisode de la guerre de Flandre de 1667. Louis XIV à Helchin (Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenarde, T. IV, 1913, p. 233)

La part des Belges dans la fondation de l'État de New-York. (Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales, 20e année, 1913, pp. 878-922).

Rapport sur l'Association Internationale des Académies, sur son organisation et ses travaux (Congrès International des Associations internationales, 2me session, Gand-Bruxelles, 15-18 juin 1913, organisé par l'Union des Associations internationales. Acte du Congrès. Documents préliminaires, n° 53, Bruxelles, 1913, pp. 551-555).

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

---

(1) Les éléments nécessaires à la publication d'un second volume à cet ouvrage avaient été réunis par l'auteur, mais n'ont pas été coordonnés.

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

—

1919

II

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK
—
1919

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 JUIN 1919.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. Paul Bergmans, président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire. Dilis, trésorier. MM. Saintenoy, Dr Van Doorslaer, de Behault de Dornon, Stroobant, Geefs, Geudens, Casier, Destrée.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai 1919, qui est lu et approuvé.

A l'unanimité sont nommés membres d'honneur de l'académie : S E. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines et Mgr. Ladeuze, recteur magnifique de l'Université de Louvain.

Dans les mêmes conditions sont proclamés membres honoraires regnicoles : M. le baron Delbeke, ancien ministre, M. Verlant, directeur général des Beaux-Arts et M. Lagasse de Locht, président de la commission royale des monuments et des sites.

Il est procédé au vote pour la nomination de neuf membres titulaires. Onze membres prennent part à ces opérations. Après divers scrutins et ballotages, sont proclamés membres titulaires : MM. le chanoine Maere, Fris, Bilmeyer, Van Heurck, le major de Witte, Paris, le chanoine Jansen, Cloquet et Heins.

Le scrutin est ouvert pour la nomination aux treize places vacantes de membre correspondant regnicole. Après divers tours de scrutin sont élus : MM. Bautier, Buschmann, le comte d'Arschot, Bernard, Holvoet, Poupeye, De Bruyn, Dr Ramaeckers, baron Verhaegen, Fierens-Gevaert et Mgr. Lamy.

L'élection des membres correspondants étrangers est remise à la prochaine réunion.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL BERGMANS.

SÉANCE DU 1er JUIN 1919

La séance s'ouvre à 3 heures sous la présidence de M. Paul Bergmans, président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier. MM. Saintenoy, Dr Van Doorslaer, de Behault de Dornon, Stroobant, Geefs, Geudens, Casier, Destrée, membres titulaires.

MM. Bilmeyer, Visart de Bocarmé, abbé Philippen, Van Heurck, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. De Ceuleneer, chanoine Van den Gheyn, Soil de Moriamé, Willemsen, Kintsschots, Matthieu, membres titulaires.

MM. Hasse, Fris, Tahon, Coninckx, membres correspondants regnicoles.

M. le président donne connaissance des nominations qui ont été faites en séance des membres titulaires.

L'Académie de Metz ayant organisé une séance solennelle qui aura lieu le 12 juin prochain pour fêter la délivrance de la Lorraine en même temps que le centenaire de sa propre existence, invite l'Académie royale d'archéologie à se faire représenter à cette commémoration. M. Paul Saintenoy veut bien accepter cette mission.

Le comité des Malmédiens et Liégeois réunis ayant adressé une requête au Ministre des Sciences et des Arts en vue d'obtenir la restitution par l'Allemagne des archives de la principauté de Stavelot Malmedy, détenues à Berlin, Dusseldorf, Bamberg et Hanau, demande à l'Académie d'appuyer cette revendication. Il est décidé d'écrire en ce sens au Ministre.

L'Académie d'Hippone désirant reserrer les liens qui l'unissent à notre compagnie se propose de nommer le secrétaire membre correspondant. Elle demande l'avis de l'Académie ; les membres approuvent ce projet.

Il est donné connaissance du programme des concours de l'Académie royale de médecine de Belgique.

Il est décidé de porter l'abonnement annuel des publications à fr. 20.— et de faire des démarches auprès du Gouvernement, de la

province et de la ville pour obtenir la liquidation des subsides habituels, et si possible l'octroi de ceux qui auraient dû être accordés pendant les années de l'occupation.

M. Van Heurck donne lecture de la biographie de M. Van der Ouderaa, membre titulaire, décédé. Elle sera imprimée dans le bulletin.

M. de Behault de Dornon a consacré un travail à la mémoire du baron de Borchgrave, membre honoraire, décédé en 1917. Il étudie le rôle que celui-ci a joué tant comme diplomate que comme historien, et enumère les nombreuses publications dont il est l'auteur. Cette biographie sera également insérée dans le Bulletin.

M. Donnet résume les principaux passages d'une étude qu'il a consacrée aux imprimeurs Trognesius. Il rectifie leur généalogie et fait connaitre les particularités les plus saillantes de leur carrière. Il fournit aussi une liste des publications sorties de leurs presses. Ce mémoire paraitra dans les annales.

M. Paul Bergmans a réuni une nouvelle série d'études, consacrées à l'histoire ancienne de la musique dans nos provinces. Il fait connaitre notamment l'abbé de St-Trond, Gontrand, qui fut un virtuose de grand talent et mourut en 1095 ; il retrace une série d'épisodes de la vie du compositeur Stockem, ami de Tintoris ; il analyse une série de documents relatifs au carillon de Poperinghe, et retrace enfin diverses phases de la carrière artistique d'une artiste du XVIII[e] siècle, M[elle] de Walkiers, auteur d'un opéra en vers et de plusieurs œuvres musicales qui eurent à cette époque un grand succès.

M. Saintenoy fait observer que concernant cette dernière on pourrait probablement découvrir des indications complémentaires aux archives générales du royaume dans deux collections manuscrites d'un puissant intérêt : les fardes relatives à la chapelle de la Cour et les carnets du prince Charles de Lorraine.

La communication annoncée par M. Destrée est remise à la prochaine réunion.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL BERGMANS.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 3 AOUT 1919.

La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. Paul Bergmans, président.

Sont présents : MM. Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier. MM. Stroobant, Casier, Dr Van Doorslaer, major de Witte, Van Heurck, Coninckx, Kintsschots, Geefs, Bilmeyer, Destrée, chanoine Van den Gheyn, De Ceuleneer, membres.

Le procès-verbal de la séance du 1 juin 1919 est lu et approuvé.

M. Pirenne élu vice-président en la séance précédente, remercie l'Académie de cette nomination ; toutefois en ce moment il regrette de ne pouvoir l'accepter et demande de lui accorder un sursis jusqu'à l'expiration du mandat de recteur de l'Université de Gand qui vient de lui être conféré. L'assemblée s'incline devant ce désir. Il y a donc lieu de proceder à une nouvelle élection pour la désignation d'un vice-président. Quinze membres prennent part au vote. Le dépouillement du scrutin fait connaitre que M. Joseph Casier à obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En conséquence M. Casier est proclamé vice-président.

Celui-ci remercie ses confrères de leur choix et assure que l'Académie peut compter sur tout son dévouement.

Sont ensuite nommés membres correspondants étrangers M. Timothée Welter, notaire à Metz et M. J. Lalane, chef d'escadron à Nancy.

D'autres candidatures sont produites. Il est décidé de faire pour la prochaine séance imprimer la liste de tous les candidats et de l'envoyer aux membres. L'élection aura lieu en cette réunion.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL BERGMANS.

SÉANCE DU 3 AOUT 1919.

La séance s'ouvre à 2 1/2 h. sous la présidence le M. Paul Bergmans, président.

Sont présents : M. Donnet, secrétaire, Dilis, trésorier, MM. Stroobant, Casier, Dr Van Doorslaer, major de Witte, Van Heurck, Coninckx, Kintsschots, Geefs, Bilmeyer, Destrée, chanoine Vanden Gheyn, De Ceuleneer, chanoine Jansen, membres titulaires.

MM. Visart de Bocarmé, Bernard, Mgr Lamy, abbé Philippen, Buschmann, membres correspondants rignicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion :

MM. Blomme, de Behault de Dornon, Soil de Moriamé, Comhaire, Saintenoy, Geudens, Cloquet, Tahon, Paris, membres titulaires. MM. abbé Crooy, Fierens-Gevaert, baron Verhaegen, Bautier, membres correspondants regnicoles.

M. Lagasse de Locht, membre honoraire regnicole.

En ouvrant la séance le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et se déclare heureux de pouvoir compter sur leur collaboration.

Il fait part à l'assemblée du decès de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, et se fait l'interprète des regrets unanimes que provoque cette perte Il rappelle les grandes services qu'il a rendus à la compagnie et les rapports si cordiaux qu'il entretenait avec tous ses confrères.

Une lettre de condoléances sera adressée à la famille. M. Casier est chargé de rédiger la notice biographique du défunt.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1 juin 1919 ; il est approuvé.

Il est donné connaissance du décès de deux membres correspondants étrangers : M. Heron de Villefosse, mort à Paris en juin 1919, et Ambrosetti à Buenos-Ayres en 1917.

M. le président, en quelques mots, adresse collectivement les félicitations de l'académie aux nombreux membres qui viennent d'obtenir des nominations ou des promotions dans les ordres nationaux ou étrangers.

De nombreuses lettres de remerciment sont parvenues à l'académie à la suite des dernières élections. Elles émanent de MM. Heins, Van Heurck, chanoine Jansen, Fris, chanoine Maere, Cloquet, major de Witte, Paris, promus membres titulaires.

de MM. Buschmann, Mgr. Lamy, Holvoet, Laurent, Bautier, comte d'Arschot, Poupeye, abbé Crooij, Bernard, Fierens-Gevaert, nommés membres correspondants regnicoles.

de Mgr. Ladeuze nommé membre d'honneur ; de M. Lagasse de Locht nommé membre honoraire regnicole.

M. Gielens conservateur des archives de l'état à Anvers, remercie pour le don de publications consenties au dépôt qu'il dirige.

Le gouverneur de la province d'Anvers et l'administration communale annoncent que les subsides annuels habituels sont accordés à l'Académie.

La société d'émulation de Cambrai, par suite de l'incendie de son local, a perdu sa bibliothèque et tout ce qu'elle possédait. Elle adresse un appel à l'Académie en vue d'obtenir son aide pour la reconstitution de ses collections. Il est décidé de lui faire don d'une série aussi complète que possible des bulletins et annales.

La société « De Scalden » adresse une lettre à l'Académie pour provoquer son intervention en vue de sauver la maison de Rubens ; elle demande qu'une démarche soit faite auprès des autorités compétentes afin de les décider à provoquer l'achat de cet immeuble historique. Il sera fait droit à ce vœu.

Il est décidé d'organiser une séance publique au mois d'octobre prochain. Le bureau est chargé de ce soin.

M. Donnet dépose la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant la période 1914-1919 et analyse les principaux d'entre eux. Ce compte rendu sera inseré au bulletin

M. De Ceuleneer donne lecture de son travail relatif à la « Charité Romaine ». Il expose la double version de cette légende, répandue en Grèce et à Rome. Il cite les divers auteurs qui depuis l'antiquité développèrent ce thême et fait connaitre les principales œuvres artistiques qui lui furent consacrées. Il décrit le motif sculpté qui orne le fronton de l'ancienne prison communale de Gand et qui y fut placé au XVIIe siècle. C'est encore une fois une manifestation figurée interessante, quoique de mince valeur artistique, de cette

même legende, à laquelle la peuple gantois a décerné le sobriquet savoureux de de Mamelokkers.

M. le président remercie M. De Ceuleneer de son érudite communication ; elle sera imprimée dans les Annales.

M. Destrée présente deux coffrets recouverts de cuir estampé et datant du XVIe siècle; il les considère comme étant de fabrication anversoise. Des motifs décoratifs, parmi lesquels les armoiries d'Anvers, et la comparaison de certains détails avec ceux d'autres œuvres emanant de relieurs anversois, prouvent une identité d'origine.

M. Visart de Bocarmé signale deux gaines en cuir du même genre qui existent encore dans des collections brugeoises.

M. le chanoine Jansen soumet deux manuscrits des XVe et XVIe siècle renfermant le nécrologe du Chapitre de Turnhout. Il souligne l'importance de ces documents au point de vue de l'étude de la langue, de celle des noms de familles et des prénoms, de la connaissance des monnaies, des propriétés et des lieux dits.

M. le président remercie l'orateur de sa communication, et émet le vœu de la voir imprimer dans les annales de l'Académie dès que les circonstances le permettront.

M. Donnet analyse une note dans laquelle, il fait connaitre quelques œuvres artistiques dues au chanoine Comperis et en même temps fournit des détails relativement à un second chanoine de la Cathédrale d'Anvers qui s'adonnait à la peinture et qui avait nom François de Cock Cette note paraitra au bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président.
PAUL BERGMANS.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant la periode 1914-1919

1° HOMMAGES D'AUTEURS

(Août-septembre 1914).

PAUL SAINTENOY. Gustave Hagemans 18:0-1908.
A. HEINS. Un vieux portulan hollandais du XVI[e] siècle.
FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications Avril 1914.
D[r] MIGUEL DE LEONISSA. Muscideos e Culicideos as myiasis.
ID. A. Vida. A morte apparente e a morte real.
H. CONINCKX. Les Hals à Malines.

(Octobre-novembre 1914).

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications Juin 1914.
ID. Un artiste ecclésiastique : le chanoine Comperis.

(Mai 1915).

EMILE H. VAN HEURCK. L'onguent armaire et la poudre de sympathie dans la science et le folklore.

(Novembre 1915).

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications Août 1914.
EMILE DILIS. Jean et Philippe Moermans, orfèvres ciseleurs anversois.
FERNAND DONNET. Les anciennes cloches d'Eename.
ID. Pierre Ernest Garnier, abbé d'Eéname.

(Décembre 1915).

Vte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Le livre de raison de Jeanne de Busleyden.

(Juin 1916).

EMILE VAN HEURCK. Guirlande de saints.

(Avril 1917)

OTTO GRANTOFF. Emile Male Studien über die Deutsche Kunst.

(Juillet 1917).

J. E. JANSEN. Bibliographie de la Campine anversoise.

(Décembre 1918)

PAUL BERGMANS. Rapport sur les travaux de la commission des monuments de Gand en 1915.

ID. Commissie der praalgebouwen. Verslag 1916.

(1919).

JUEGAS FLORALES organezadas par la direccion general delas bellas artes para commemorar el CVI aniversario dela independencia national Mexico.

FÉLICIEN LEURIDANT. Le vieux château et la « Cense du Parc » à Beloeil.

ID. La Dendre et sa navigation en 1747.

ID. Un pélèrin belge à Notre Dame de Lorette au XVIIe siècle.

ID. Une ambassade du prince de Ligne en Angleterre en 1660.

THOMAZ DE MILLO BREYNER. Arsenicais e sifilis.

Dr D. G. DALGADO. The climate of Portugal and notes on its health resorts.

Tables générales des Bulletins 1899 à 1910 et 1911 à 1914.
Tables générales des mémoires.
Tables des notices biographiques.
Biographie nationale. Tome XXII. 1r fasc.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des Beaux-Arts.
Bulletin, 1914 nos 5-12, 1919 nos 1-3.

BRUXELLES. Classe des Beaux Arts.
Bulletin, 1919 nos 1-3.
Annexe aux bulletins de la classe des Beaux-Arts.
Communications présentées à la classe en 1915-1918.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des Beaux-Arts.
Mémoires, 2e série, tome VI, fasc. 2 et tome VII, fasc. 1.

ID. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel, 21e année, janvier-mars 1919.

ID. Société royale de numismatique de Belgique.
Revue belge de numismatique, 1914 4e livr. et 1919 1r et 2e livr.

ID. Académie royale de médecine.
Bulletin IVe série tome XXVII nos 6 et 7, tome XXIX nos 1 et 2.
Mémoires couronnés, collection in-8e tome, XXI, 5e fasc.

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel, 21e année, avril, mai, juin, juillet 1919.

(Août-septembre 1914).

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales, tome XVIII 3e livr.

BRECHT. Geschied en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift 1914 II.

BRUGES. Société d'émulation.
Annales, tome IXIV fasc 2-3.

(1919).

ATH. Annales du cercle archéologique d'Ath et de la région. Tome II 1913, Tome III 1914.

ISEGHEM. Neerlandia franciscana.
Vol I nº 4. Vol II nº 1. 2.

MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XXIV.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Juni, Juli, Augustus 1914.
Vergadering 26 Februari 1919.
ID Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin 23e, 24e, 25e, 26e années nº 1.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Mémoires. 8e année, tome V.
Bulletin. 3e trimestre 1917.

AIX-EN-PROVENCE. Université. Annales de la Faculté des lettres.
Tome VI nos 3-4, tomes VII, VIII, IX tome X nos 1-2.
Annales de la Faculté de droit.
Tome VI nos 3-4, tome VII nos 1-2.
Nouvelle série nos 1 et 2.

DUBLIN. Royal Irish Academy.
Proceedings. Vol. XXXII. Sect. C. Nº 10 & 11.

LONDON. Transactions of the royal historical Society.
IVe séries. Vol. I.

MAESTRICHT. Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Publications. Tome LIV 1918.
Tomes L, LI, LII et LIII.

ALMERIA. Sociedad de estudios almerienses.
Revista. Tomo IX. Cuaderno 2-12 Tomo X Cuaderno 1-2 & 5.

MADRID. Revista. de archivos, bibliotecas y museos.
Año XVIII. Mayo-Jemio de 1914.

VALLADOLID. Sociedad castellana de excursiones.
Bulletin. Ano XII. num. 140.

STOCKHOLM. Fornvännen middelanden frau Kungl. vitterhets historie och antikuitets akademien 1914, 1915 & 1916.

ID. Kungl vitterhets historie och antikuitets academien Antikuarisk teidskrift för Sverige. 20 D. 1 & 2 H. 21 D. 1 H.

GOTENBOURG. Eranos. Acta philologica Suecana. Vol XIV. fasc. 3.

LISBONNE. Académia das siencias de Lisboa. Primeira série. Vol I fasc. 3-4. Vol XV. fasc 1-4. Vol XIV fasc 1-4.

Boletim bibliografico. Segunda série. Vol I fasc. 3.

Boletim da segunda classe. Vol VII & VIII.

Jornal de sciencias matematicas, fisicas e naturas. terceira série. tomo I nº 1 & 2.

Acta das assembleias geras. Vol III.

Sessão publica. 1909 & 1913.

Centenarios de Ceuta e de Afonso de Albuquerque.

(Août 1914).

NURENBERG. Naturhistorischen gesellschaft.

Abhandlungen XIX band IV.

Mitteillungen V jahrg. nos 1-2, VI & VII jahrg. nos 1-2.

(Octobre 1915).

Jahresbericht 1914.

(Décembre 1915).

IENA. Verein fur thüringische geschichte und alterstumskunde Zeitschrift Band XXII heft 1-2. Band XXIII heft 1-2.

(Avril 1917).

ID. Regesta diplomatica nec non epistolaria historiæ Thuringiæ B. III T. 2.

BONN. Provinzialkommission fur die denkmalpflege in der Rheinprovinz.
Berichte 1912-1913, 1913-1914 & 1914-1916.
ID. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande.
Bonner jahrbücher Heft 123, I & II, heft 124.
TREVES. Gesellschaft fur nützliche forschingen zu Trier
Trierer jahres berichte VII & VIII 1914-1915.
RIO DE JANEIRO. Archivos do museu nacional, volume XXI.

(Décembre 1918).

PESHAWAR. Archeological survey of India. Frontier Circle.
Annual report 1913-14.
MADRAS. The South Indian research. October 1918, n° 3

(1919).

ALLAHABAD. Annual progress report of the superintendent. Mahammadan and british monuments, archæological survey of India. Northern circle, till march 1918.
BOMBAY. Progress report of the archæological survey of India. Western circle. Archæology, till March 1917. id. till March 1918.
LAHORE. Government of the Pinjab. Public works department. Archæological report, till March 1917.
BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunst en Wetenschappen Verhandelingen. Deel LXI 3e en 4e stuk.

3e Catalogues et Journaux

LONDON Georges. Short list of british periodical literature 1919.
ULM. Heinrich Kerler. Antiquariatskätalog Nr 431. Die entente staaten. I Belgiën.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Août à Décembre 1919

1° HOMMAGE D'AUTEURS

JOSEPH CASIER. Les orfèvres flamands et leurs poinçons.

E. J. JANSEN, C. O. P. Monseigneur Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur.

PAUL BERGMANS. Rapport sur les travaux de la Commission de la biographie nationale.

ID. Discours prononcé en séance du 6 avril 1919.

Cte D'ARSCHOT SCHOONHOVEN Epitaphier de la famille d'Arschot.

D. R. BHANDARKAR. Lectures on the ancient history of India.

F. LEURIDANT. A propos de la première anthologie du prince de Ligne.

FERNAND DONNET. Rapport du secrétaire sur l'exercice 1914-1919.

ID. Les imprimeurs Trognæsius et leur famille.

DE BEHAULT DE DORNON. Le baron de Borchgrave, diplomate et historien.

EM. VAN HEURCK. Notice nécrologique sur Pierre Van der Ouderaa.

NAP. DE PAUW. Commission royale d'histoire. Discours de rentrée.

Dr PERES DE ALMEIDA. L'instruction publique au Brésil.

Cte DE CAIX DE St AYMOUR. Les Boulongne.

AURELIO DE LLANO ROZA DE AMPUDIA. El libro de Caravia.

ID. La eglesia de San Miguel de Lillo.

H. ÇAUSENS. Bijapur and its architectural remains.

A. M. TALLGREN. Collection Toovstine. Chapitres d'archéologie Sibérienne

ID. Suomen esihistorialliset ja ajaltaan epamaaraiset künteat muinais jaanrakset.

H. SCHÜCK. Nagra anmarkninga till Antonio Tempesta's urbis Romæ prospectus.

ANT. TEMPESTA Urbis Romæ prospectus 1593.

2e ÉCHANGES.

ANVERS. Société royale de géographie.
Bulletin, Tome XXXVIII, 1-2 fasc.

BRUXELLES. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin 53e année, nos 3 à 11 & 54e année nos 1-8.

ID. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. Août, septembre, octobre, novembre, décembre 1919.

ID. Société royale d'archéologie.
Annales. Tome XXVIII.

ID. Académie royale de Belgique.
Bulletins de la classe des Beaux Arts 1919 nos 4-6.
Bulletins de la classe des lettres et des sciences morales et politiques 1919, nos 4-5-6.

ID. Catalogue onomastique des accroissements de la bibliothèque. Beaux Arts 1890-1914. Lettres et sciences morales et politiques 1887-1914.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin IVe série, tome XXIX, nos 3-4-5.

ID. Inventaire des archives de la Belgique.
Chartes et cartulaires du Luxembourg, Tomes II III & IV.
Inventaire des archives de l'Université de l'Etat à Louvain.
Chambre des comptes de Flandre et de Brabant. Comptes en rouleaux.
Inventaire général des archives du Brabant. Tome II.
Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg, 1e partie, tomes VI et VII.
Archives de l'Etat à Mons. Inventaire du fonds de la Cour des Mortemains.
Chambre des comptes de Lille. Catalogue des chartres du sceau de l'audience. Tome I.

ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique 1919, 3e et 4e livr.

ATH. Cercle archéologique d'Ath et de la région.
Annales. Tomes IV et V.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Akademie.
Verslagen en mededeelingen. Maart-Juli-Augustus.

ISEGHEM. Neerlandia franciscana.
II. nos 3 & 4.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Annales. Tome XLIX.

MERCHTEM. De Brabander.
1e jaarg. nr 1.

PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. 2e série, tome LXXX, 2e 3e 4e 5e 6e livr et tome LXXXIX, 1e livr, 2e 3e.
Partie technique. 2e série, tome XL, 8e 9e 10e 11e & 12e livr et tome XLV, 7e 8e 9e livr.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin 4e trim. 1917, 1e et 2e trim. 1918
Mettensia VII.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Perigord.
Bulletin 1914, n. 4-6, 1915, n. 1-6, 1916, n. 1-6, 1917, n. 1-6, 1918, n. 1-6, 1919, n. 1-5.

DUBLIN. National museum of science and art. Report 192-1918.

ID. Royal Society of Antiquaries of Ireland
Journal, série VI, vol. IX, part. 1.
Proceedings sect. B, part. 1-2. Sect. C., part. 1-8.

TURIN. Societa piémontese de archeologica e belle arti.
Bollettino-Anno I, n. 1-4. Anno II, 1-4.
Atti. Vol. ottavo n. 3-4-5. Vol, nono n. 1.

ALMERIA. Sociedad de estudios almerienses.
Revista. Tomo X, cuarderno III, IV, VI & VII.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti Gener-Juliol-ayost-setembre de 1919.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos
Tercera epoca, ano XXIII, julia-octubre de 1919.

COPENHAGEN. Konglige nordiske oldskrift selskab.
Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918.
Société royale des Antiquaires du Nord,
Memoires 1914-1915 et 1916-1917.
Nordiske fortidsminder, II Bind 2 hefte.

HELSINGFORS. Suomem Nuinaismuistoyhdistys
Finska fornminnes forennigues. Protokoll II.
Finska fornminnes forennigues tidskrift XXVII et XXXI.
Finskt museum, asialuettelo sakregister
Suomen museo. Finskt museum XVI, XXII, XXIII, XXIV.
Id. Referate XXII, XXIII, XXIV.

UPSALA. K. Humanistika vetenskap.
Skrifter. Band 15, 16, 17, 18, 19.

LUND. Lunds Universitet.
Festskrift in 4°, I & II.
id. in 8°, I & II.
Acta Universitatis lundensis in 4°, IX, X, XI, XII, XIII.
id. in 8°, IX, X, XI, XII, XIII.

CINCINNATI. Museum association.
Annual exhibition of french furniture.
Annual report. 1914, 1915, 1916, 1917, 1918.
Advance copy.
Frank Duveneck.

BATAVIA: Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel LII, LIII, LIV, LV, LVI, LVII, afl. I.
Rapporten 1913, 1914, 1915.
Verhandelingen. Deel LXI, 1e, 2e, 5e & 6e stuk.
Oudheidkundig verslag, 1914, 2e, 3e & 4e kwartaal. — 1915, 1916, 1917, 1918, 1919.
Tijdschrift voor Indische taal, land en volkenkunde. Deel LVI, afl. 3-6. Deel LVII, afl. 3-5-6. Deel LVIII, afl. 1-6. Deel LIX, afl. 1.
Statuten en reglementen.

RIO DE JANEIRO. Museu nacional.
Archivos. Volume XX.

LAHORE. Annual progress report of the superintendent.
Hindu and Buddhist monuments. Northern circle till 31st March 1918.

MADRAS. The South Indian research.
February 1919 vol. I n° 7.
IENA. Verein für Thüringische geschichte und altertumskunde
Zeitschrift. n. f. Band XXIV heft 1.

3° CATALOGUES & JOURNAUX.

BERLIN. Mayer & Muller.
Antiquariatskatalog nr 299.

Compte-rendu analylitique des publications parvenues à la Bibliothèque pendant la période 1914-1919.

MESSIEURS,

Me voici après cinq ans de silence encore une fois appelé à vous rendre compte des publications parvenues à notre bibliothèque pendant cette longue et néfaste période.

Inutile de vous répéter, que depuis le jour où l'ennemi eut violé nos frontières jusqu'à celui-ci, où honteusement battu, il dût précipitamment abandonner sa conquête, les accroissements de notre bibliothèque furent pour ainsi dire nuls.

Les sociétés scientifiques étaient réduites au silence, et bien rares, et c'est une constatation consolante, furent ceux de nos compatriotes qui consentirent à se soumettre à la censure ennemie pour faire éditer quelque ouvrage.

Ce fut en vérité une des suites les plus pénibles de l'occupation que cette cessation de toute vie intellectuelle, que cette privation complète de communications avec les sociétés scientifiques, avec les savants ou les écrivains du monde entier.

Aujourd'hui, grâces à Dieu, cet état de choses à pris fin. L'ennemi est vaincu, la paix est signée, et de toutes parts les relations anciennes se renouent et se resserrent. Déjà bon nombre de publications nous sont parvenues. Dès que le service des échanges internationaux sera retabli, il est à présumer que ce mouvement prendra une grande intensité.

Ce fut à la fin de l'année 1894, que l'Académie pria son bibliothécaire de lui rendre régulièrement compte des publications qui seraient reçues par la bibliothèque. Il y aura donc prochainement un quart de siècle que je me suis acquitté de cette tâche. La guerre l'a interrompue. Cette épreuve qui me fut particulièrement cruelle n'influencera pas trop, je l'espère, la nature du travail que vous m'avez confié. Dans tous les cas, c'est en faisant appel à votre indulgence que je me décide à entreprendre cette nouvelle série de comptes-rendus analytiques.

Qu'il me soit permis de vous faire connaitre ici les principales publications qui récemment nous sont parvenues.

Le souvenir des jours néfastes que nous avons vécus devait naturellement avoir un écho dans la littérature de tous les pays. Des publications scientifiques et archéologiques nombreuses furent consacrées à la description des irréparables dommages que les hordes barbares de l'ennemi firent subir aux monuments les plus précieux que nous avait legués le génie de nos pères, aux œuvres d'art inestimables qui furent systématiquement volées ou détruites.

Il n'entrait pas dans notre rôle ni dans nos usages de collectionner ou d'acquerir des ouvrages. Toutefois certains d'entre eux nous sont parvenus. Et c'est ainsi que tout d'abord je vous signalerai un volume dont le général Rouquerol, chef de la mission militaire française près de l'armée belge avait mis quelques exemplaires à la disposition du roi Albert. Le cabinet du roi nous a fait la faveur de nous en faire parvenir un ; il porte pour titre : *La bibliothèque de Louvain. Séance commémorative du 4e anniversaire de l'incendie.* C'est le compte rendu de la séance solennelle tenue au grand théâtre du Havre le lundi 26 août 1918, au cours de laquelle des personnalités éminentes du monde des lettres et des sciences se réunirent, comme le disait M. le ministre Poullet, pour poser les assises d'une œuvre internationale de solidarité scientifique de la Belgique dans la personne de la plus ancienne des universités. Les discours prononcés à cette occasion, les lettres d'adhésion envoyées de divers pays, confirment tous le sentiment d'unanime reprobation soulévé dans le monde entier par l'acte d'inqualifiable barbarie perpetré par les hordes allemandes, et la ferme volonté de contribuer par tous les moyens à la reconstitution des richesses intellectuelles détruites par le feu.

Dans ce même ordre d'idées qu'il me soit permis de citer encore le beau volume qui nous a offert notre confrère M le comte de Caix de Saint-Aymour. *Autour de Noyon. Sur les traces des barbares.* Tel est le titre de cet ouvrage auquel l'Académie Française vient d'attribuer le prix Monthuyon et qui constitue un irréfutable requisitoire permettant « de suivre les traces des barbares dans ce petit coin de France, auquel ils se sont si longtemps accrochés comme la partie de leur front la plus rapprochée de Paris ». Cette région, comme le prouve l'auteur, ils l'ont ravagée indignement, fusillant et massacrant ceux qui ne se soumettaient pas à leur bon plaisir, déportant les hommes, torturant les vieillards, mutilant les enfants, enlevant les jeunes filles à leurs mères, condamnant au supplice de la faim les populations paisibles qu'ils tenaient sous leur joug, ruinant les monuments de l'art, abattant les forêts, pillant méthodiquement maisons, fermes, châteaux et chaumières, profanant les tombeaux, détruisant ce qu'ils ne pouvaient pas emporter, et rasant villes, bourgs et villages avec une rage tellement atroce que les habitants de certaines localités ne retrouvent même plus dans les décombres l'emplacement de leur foyer familial à jamais disparu.

Cette situation qui du reste se reproduisit invariablement dans toutes les régions occupées, est ici soulignée par nombre de photographies, reproduisant simultanement la vue des monuments ou des sites habités, avant la guerre, et leur état après le passage des troupes ennemies. Les dommages sont considérables. Au point de vue artistique, les pertes sont irréparables.

L'Académie royale de médecine, dans son Bulletin (IV[e] série, tome XXIX, n° 1, p. 129) nous apporte un mémoire de MM. les docteurs van der Velde et Cantineau dans lequel ils s'occupent de *la déportation des civils flamands en 1916.* Jamais les populations restées au pays n'oublieront les scènes pénibles qui se produisirent dans nos villes et nos campagnes, quand l'ennemi, au mépris de toutes les conventions, arracha à leur foyer des milliers de citoyens belges pour les envoyer en Allemagne ou à l'arrière du front, travailler dans les tranchées, dans les mines, dans les usines. La barbarie du traitement imposé à ces malheureux exilés, les privations inouies qu'ils durent subir, eurent pour eux des conséquences mortelles. Nombre d'entre eux périrent misérablement à l'étranger, d'autres plus nombreux encore furent renvoyés dans leur patrie

dans un état d'épuisement et de délabrement sans pareil. Ce furent plusieurs centaines de ces malheureuses victimes que les docteurs van der Velde et Cantineau eurent à soigner dans les hôpitaux bruxellois. Ils ont consigné leurs observations médicales dans leur mémoire. Leurs procès-verbaux, le résultat de leurs enquêtes impartiales et précises, permettront une fois de plus de dénoncer au monde entier les tortures physiques et morales qu'un gouvernement barbare a infligées sans pitié à des malheureux innocents et sans défense.

A son tour, l'Académie royale de Belgique a voulu apporter sa contribution à la littérature de guerre, contribution pleine d'intérêt et constatation officieuse, ajoutée à tant d'autres, du vandalisme barbare dont fit preuve partout ce peuple qui vantait si hautement sa culture intellectuelle. Dès le début de l'occupation, le palais des académies fut converti en lazaret et l'accès en fut sévèrement défendu. Dans l'*Annexe aux bulletins de la classe des Beaux arts*. M. Lenain, secrétaire ff. de l'académie, a publié un rapport illustré exposant les conséquences de cette situation. L'ameublement a été pillé, des livres, des manuscrits, des œuvres d'art ont été volés ou détruits, le médaillier a disparu, le local tout entier a été réduit à un état de délabrement et de saleté indescriptibles. Des photographies servent de preuves irrécusables à cette situation déplorable. Pendant que ces méfaits se perpétraient, les membres de l'Académie se réunissaient dans les locaux de la Bibliothèque royale et y tenaient des séances discrètes. Le texte des conférences faites au cours de ces réunions a été imprimé et on le trouvera également dans le même bulletin spécial.

C'est dans le même édifice, dans le Palais des Académies, que la Société royale de numismatique de Belgique jouit d'un local. Ici les déprédations furent si possible encore plus importantes. Une précieuse collection numismatique était conservée dans de nombreux médailliers. Ceux ci furent forcés et toutes les médailles toutes les monnaies, à part quelques rares exemplaires sans valeur en fer ou en plâtre, furent volées. Les livres de la bibliothèque furent arrachés des rayons et jetés pèle mêle dans les greniers. Dans le dernier fascicule de la *Revue belge de numismatique* (1919 1e & 2e livr. p. 155), le secrétaire de la société, M. Tourneur rend compte d'une façon très vivante de toutes les démarches qu'il entreprit,

sans succès du reste, pour empêcher les pillards allemands d'accomplir leur œuvre de spoliation.

Lors de la dernière séance notre confrère, M. l'abbé Philippen nous a fait hommage d'un nouvel ouvrage qu'il vient de faire paraitre et qui mérite à plus d'un titre d'attirer votre attention. *De Beggijnhoven* constituent une étude complète et très documentée dans laquelle l'auteur s'attache à établir l'histoire des béguinages dans nos provinces. Successivement il passe en revue l'origine de ces instituts religieux en analysant l'opinion des divers auteurs qui s'en sont antérieurement occupés ; il fait connaitre les transformations que leur statut constitutif a éprouvées, il fournit d'amples détails sur les habitantes de ces pieuses maisons, sur leurs occupations, l'organisation de leur vie journalière, les offices qu'elles remplissent, sur les œuvres auxquelles elles se dévouent. Dans une série d'annexes l'auteur reproduit les réglements des principaux béguinages de Belgique, et enfin dans une dernière partie, il présente une bibliographie très fournie d'ouvrages se rapportant à son sujet. Cette œuvre condense avec clarté les théories et les opinions si diverses qui jusqu'ici s'étaient produites au sujet des béguines et de leur institution ; il permet de se rendre facilement compte des phases si intéressantes de leur origine et de leur développement à travers les siècles.

La bibliothèque royale possède deux beaux manuscrits dont l'un constitue une collection de «chronogrammes, sonnets, ballades, etc. décrivant la représentation des costumes, armes etc. qui ont servi pendant les troubles des Pays-Bas » et le second un receuil de «cartes de batailles du XVI[e] siècle». Leur illustration est du plus grand intérêt ; ils renferment notamment des plans, des vues de villes exécutées avec une grande apparence de fidélité et avec un incontestable brio artistique. Quelques auteurs avaient attribué ces œuvres à un malinois, le poëte Guillaume de Gortter. Notre confrère M de Behault de Dornon et M. Wagemans, dans un travail qu'ils consacrent à *Guillaume de Gortter, dit Sombeke, rhetoricien de Malines et les deux manuscrits de la bibliothèque royale qui lui sont attribués*, ont étudié la question. Après avoir reconstitué la biographie de de Gortter qui, à Malines, comme poëte, comme facteur de la chambre de rhétorique *de Peoene*, prit une part active au mouvement littéraire du milieu du XVI[e] siècle, les auteurs sont d'avis que ces beaux manuscrits, s'ils lui ont appartenu, n'ont pas toutefois été

illustrés par lui. L'illustration en est en grande partie antérieure, mais aucun indice ne permet cependant d'identifier son auteur.

Un certain nombre de chevaliers Hennuyers prirent part à l'expédition militaire qui eut lieu en 1396 en Frise. Dans une précédente publication, M. de Behault de Dornon avait déja fait mention de ce fait de guerre, en se basant sur une publication moderne faite en 1889. Celle-ci contenait des erreurs. Grâce aux renseignements fournis par M. le comte du Chastel de la Howarderies, M. de Behault a réussi à les rectifier, et ce sont ces corrections qu'il fait connaitre par la brochure nouvelle qu'il consacre au « *Kuunre* » *en Frise en 1396*.

Qu'il nous soit permis à ce propos d'ajouter un détail qui ne manque pas d'intérêt et qui pourrait se rapporter à la même expédition quoiqu'il soit daté de l'année 1397. C'est dans les registres scabinaux de la Ville d'Anvers que nous le puisons. Le dimanche 30 juin et le lendemain, les guerriers du Hainaut se réunirent en effet dans cette ville, et après y avoir passé quelques jours, prirent place le jeudi suivant à bord de bâteaux qui les conduisirent en Frise. Voici comment s'exprime ce texte :

Tsond opte lesten d va jūn soe quamē de goede liede vut Heneg tantwpe deel en tsmaend d na eñ bleve tot sdonđ savonds dat sij dmees, sceepten te reysen waert van dē Vriesen en sðrd d na soe scepten oeceen d. anno XCVIII.

Du reste il est a présumer que les anversois s'associèrent à cette expedition, car presqu'au même moment, le 17 juin, les chevaliers et les guerriers de la commune d'Anvers se dirigèrent vers la Gueldre. Un second texte nous apprend en effet que :

Anno X̃CVIII XVII d jun sal troecken onse riddeñ eñ goede liede vand stat t reysen waert in Ghelderland eñ andē som vore eñ cort daer nae.

A maintes reprises la priorité de la découverte de l'Amérique a été contestée à Christophe Colomb. Le mérite de son aventureux voyage n'a pas, en quoique ce soit été contesté, mais de nombreux auteurs persistaient à affirmer l'arrivée et même l'établissement dans le nouveau monde d'Européens qui sans doute ne se rendirent pas compte de l'importance de leur découverte, et qui dans tous les cas, ne surent pas en user de manière à en établir la permanence. M. Jules Leclercq dans une note inserée dans le bulletin de la

classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-arts de l'Académie royale de Belgique (1914 n° 5, p. 249) affirme catégoriquement *la découverte de l'Amérique par les Islandais*. Un voyage qu'il fit autrefois en Islande lui permet de rappeler que les Islandais colonisèrent le Groenland dès le Xe siècle. Puis ce fut la prise de possession du Vinland, les explorations poussées jusqu'en Virginie, l'érection au XIIe siècle par le pape Pascal II d'une juridiction ecclésiastique. Au XVIe siècle toute relation cesse entre les colons et la mère patrie. Si donc Colomb, conclut M. Leclercq, ne visita pas le premier l'Amérique, il faut lui reconnaitre le mérite, sinon de l'avoir découverte dans le sens étroit du mot, du moins de l'avoir révélée et fait connaitre à l'Europe.

Les controverses que suscitèrent depuis longtemps la découverte du nouveau monde, se reproduisent non moins nombreuses au sujet de la disparition d'un autre monde, de *l'Atlantide*. Une révolution formidable de l'écorce terrestre aurait provoqué sa destruction. Mais ce continent a-t-il réellement existé? Depuis l'antiquité, de nombreux auteurs l'ont affirmé ; d'autres non moins nombreux l'ont nié ou en ont douté. A son tour, M. Paul Gaffarel, dans les annales de la faculté des lettres d'Aix (tome VIII nos 3-4) reprend ce problème et l'étudie minutieusement. Il examine d'abord le témoignage de tous les auteurs qui depuis Solon et Platon se sont, en sens divers, occupés de cette question et croit pouvoir conclure que puisque la tradition et la science s'accordent pour reconnaitre l'existence de l'Atlantide, il ne faut plus hésiter à se ranger parmi ceux qui croient à l'authenticité du récit Platonnien. Ce principe étant admis, l'auteur recherche quelle était la position du continent disparu et accepte le bien fondé de l'hypothèse qui le retrouve dans l'Océan Atlantique. Enfin, dans la dernière partie de son travail il s'efforce, au moyen des traditions et des vestiges archéologiques que l'on retrouve parmi les peuplades africaines et américaines, de reconstituer l'histoire des peuples qui auraient jadis habité ces terres aujourd'hui submergées et oubliées.

Les archives malinoises sont fort sobres de renseignements au sujet des fabricants d'instruments de musique qui jadis excercèrent leur métier dans cette ville. Un travail général sur cette matière ne sera possible que lorsque des monographies, des biographies, des études particulières permettront de constituer un ensemble

sûr et complet. C'est pour contribuer à cette tâche que M. Van Aerde a publié dans le bulletin du cercle archéologique de Malines (tome XXIV, p. 13) la biographie des *Tuerlinckx, luthiers à Malines.* Grâce à des documents inédits, il a réussi à fixer la généalogie de cette famille, à reconstituer les faits principaux de l'existence de ses membres et surtout à faire connaître en détail les particularités les plus intéressantes de leur carrière artistique. Originaires d'Aerschot, les Tuerlinckx s'établirent à Malines vers 1780. Jean Arnold entreprend un commerce de lutherie auquel son fils Corneille devait donner un grand essor ; ce dernier, musicien habile et instrumentiste de talent, devait également se distinguer par ses compositions musicales. Des instruments fabriqués par les Tuerlinckx existent encore dans divers musées et collections ; ils témoignent de l'habileté professionnelle de ces artistes.

Avec la gilde de St-Luc, notre confrère, M. le chanoine Maere a visité les principales localités de la Campine anversoise et des territoires adjacents qui autrefois faisaient partie du marquisat du St-Empire A la suite de cette excursion il a publié une *Description sommaire de l'ancienne collégiale de Bréda.* Dans ces parages subsistent encore d'autres monuments religieux importants dignes d'étude. Ce sont, sans parler de l'ancienne collégiale Notre-Dame ou Sainte Barbe à Bréda, construite aux XVe et XVIe siècles en style brabançon, les églises de St-Léonard et de Hoogstraeten, exemples remarquables des édifices ogivaux dans la construction desquels, s'harmonisent, si parfaitement les briques et les pierres blanches, l'église inachevée de St-Waudru à Herenthals, et enfin les deux églises si intéressantes de Gheel, dédiées respectivement à St-Dymphne et à St-Amand.

On connait le rôle important que joua à la fin du XVIIIe siècle le comte de Mercy-Argenteau dans la diplomatie européenne. Ambassadeur d'Autriche à la Cour de France, il fut au milieu des évènements de cette époque si agitée le confident et le conseil de l'infortunée reine Marie-Antoinette. Envoyé plus tard en mission aux Pays-Bas, il resta en rapports avec celle-ci par le canal de Blumendorf, secrétaire d'embassade demeuré à Paris jusqu'à la déclaration de guerre entre la République et l'Autriche en 1792. Ce sont trente sept lettres de ce fonctionnaire que M. E. Hubert a trouvées dans les archives impériales de Vienne et qu'il reproduit

avec commentaires dans les mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, classe des Beaux Arts (collection in 4°, 2e série, tome VII, fascicule 1). Ces dépêches sont d'un haut intérêt ; elles fournissent nombre de renseignements importants et inédits sur la situation si troublée de la France, sur les hommes qui occupaient alors le pouvoir et sur les évènements qui se précipitèrent au cours des neuf premiers mois de l'année 1792 et furent le prélude de la lutte de la France contre l'empire autrichien.

M Felix Leuridant nous a fait hommage de diverses brochures parmi lesquelles je me permettrai de vous signaler celle qu'il consacre à *une Ambassade du prince de Ligne en Angleterre 1660.*

Charles-Lamoral de Ligne, après avoir d'abord, en qualité d'officier dans les armées de sa majesté catholique, remporté des succès importants, fut désigné en 1660 comme ambassadeur pour féliciter Charles II à la suite de son retablissement sur le trône de ses pères, après la mort de Cromwell. Son ecuyer, le sieur de la Neuville, a noté au jour le jour les incidents de cette mission. Il y est fait mention de toutes les fêtes auxquelles le prince participa ; on y trouve également énumerées les preuves nombreuses de faveur et d'amitié que lui prodigua le souverain anglais. Des souvenirs de cette ambassade furent conservées au château de Belœil. Ce sont entre autres deux tableaux de Van der Meulen et de Gonzalès représentant l'entrée du prince de Ligne à Londres et sa réception par le roi Charles II, puis encore les portraits de Jacques I et de la reine, attribués à van Dyck et qui lui furent donnés par le souverain anglais.

A signaler dans les publications de la «Société historique et archéologique dans le Limbourg, à Maestricht», (tomes LI, LII, VLIII) société à laquelle on veut aujourd'hui imposer la traduction de son nom, la série d'études que publie M. Flament, archiviste de l'état dans le Limbourg. Quand on parcourt cette série de renseignements puisés dans les archives locales, on peut s'apercevoir facilement combien étaient intimes, dans tous les domaines, les relations qu'entretenaient les habitants de cette région avec la principauté de Liège et les provinces belges. A tous les points de vue leurs intérêts, leurs coutumes, leur histoire étaient connexes, et rien de les rattachait à ces voisins auxquels ils devaient il y a trois quarts de siècle, être malgré eux politiquement rattachés.

Il est intéressant de parcourir les *Fornvännen* qu'a publiés pendant

ces dernières années les «K. Vitterhets historie och antikuitets akademien» de Stockholm. La majeure partie en a été consacrée aux trouvailles préhistoriques toujours si fructueuses dans les régions septentrionales de l'Europe. Mais pour ceux qui ont la bonne fortune d'être initiés aux langues scandinaves, il y aura maintes indications pleines d'intérêt à glaner dans plusieurs communications artistiques parmi lesquelles je signalerai les notices illustrées de M. Lindblom sur l'influence méridionale qui imprégna les œuvres picturales dans le Nord pendant la période gothique, et sur les relations artistiques qui existèrent entre Cologne et le Gottland; de celles-ci on retrouve surtout la trace dans des œuvres sculpturales encore existantes aujourd'hui. M. Roosval étudie les fonts baptismaux des romans du début du XIIe siècle et leur intéressante ornementation sculptée tandis que M. Romdahl s'attache à faire connaitre les ferronneries si curieuses surchargeant les portes et les bahuts; au milieu d'entrelacs, de motifs géométriques ou floraux se déroulent des scènes de chasse, des représentations religieuses, d'autres figures encore dans lesquelles persistent ces caractères normands, qui malgré l'influence des siècles où les ingérences étrangères, ont constitué pendant si longtemps la caractéristique la plus remarquable de l'art des pays scandinaves.

C'est dans la même catégorie d'études que nous placerons la partie d'un travail de M. Montelius intitulé *Boning, grav och tempel* que nous apporte l'«antikuarisk tidskrift de la Kungl. Vitterhets historie och antikuitets akademien» de Stockholm. On y trouvera l'histoire copieusement illustrée et fort curieuse de l'habitation principalement dans les régions du Nord. L'architecture locale puisait les principaux élements de construction dans le bois, mais réussissait toutefois dans l'emploi de cette matière à obtenir des résultats remarquables au point de vue pittoresque et pratique Depuis les cités lacustres jusqu'aux bourgades modernes, malgré les modifications apportées par les siècles, on retrouve la perdurance de certains élements qui donnent à ces constructions un cachet spécial et très caractéristique.

M. Jules Dewert publie dans les «Annales du cercle archéologique d'Ath et de la région (tome II, 1913) une série de *mélanges sur Belœil*. Parmi ceux-ci nous citerons l'inventaire des meubles du château de Belœil en 1559 dans lequel on peut puiser d'intéres-

santes indications au sujet des tapisseries, des étains, des tableaux et autres œuvres d'art qui ornaient cette demeure princière. Un second inventaire dressé en 1791 par le commissaire de la République A. J. Ledoux est beaucoup plus sommaire. Il est à présumer que le prince de Ligne avait eu le temps de transporter en lieu sûr les objets les plus précieux. Au point de vue de la généalogie et de la toponymie locale sont également à signaler les analyses d'actes scabinaux de Belœil de 1293 à 1397.

Dans les mêmes annales (tome III, XX), M. Boulmont décrit la découverte faite au mois d'avril 1914 dans un appartement dépendant d'une boucherie à Ath, de deux toiles, qui lors de l'occupation française avaient été dissimulées d'une façon ingénieuse contre les murailles et recouvertes adroitement de papiers peints. Ce sont des portraits qui ont heureusement pu être identifiés. Le premier représente Barbe Cabero de Espinosa, 30e abbesse de Ghislenghien, et a été exécuté en 1662; le second porte l'effigie de dom Malachie Hacquart ancien directeur spirituel de la même abbaye et est daté de 1779. Cette dernière toile porte la signature de Saint Aubert, peintre cambraisien ; il est de valeur relative. Quant à la première toile, dont l'exécution est bien supérieure, elle n'est pas signée. C'est évidement l'œuvre d'un maitre et quelques amateurs ont cru pouvoir l'attribuer à Murillo, ce qui resterait à prouver.

On se souviendra sans doute de l'empressement que mettaient au cours de la guerre les allemands à aller pieusement planter un clou dans la gigantesque statue de leur généralissime, le maréchal Hindenburg. Ce geste qui nous parut alors peut être puéril rappele cependant une tradition déjà bien lointaine. Dans les «Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France», (8e série, tome V, p. 43). M. Toutain consacre une étude détaillée au *rite de la plantation du clou étudié principalement dans l'antiquité romaine.* Tite Live affirme, qu'au IVe siècle avant Jésus-Christ, les autorités romaines, desespérées de voir se succéder une série de fléaux que rien ne pouvait conjurer, se rappelèrent une coutume ancienne, et solennellement procédèrent à la plantation d'un clou afin d'obtenir la cessation des calamités. Depuis lors cette cérémonie se reproduisit à diverses reprises, et à cette époque il est fait mention d'un *dictator clavi figendi causa*. De l'ensemble des renseignements his-

toriques il résulte que la plantation du clou était un rite expiatoire célébré dans des circonstances exceptionnelles, et qu'il avait pour but de sauver la cité menacée par un fléau jugé extraordinairement redoutable. Dès lors cette pratique persista et se répandit ; aujourd'hui encore on en constate la survivance parmi les peuplades africaines aussi bien que chez les paysans de certaines provinces allemandes, australiennes ou écossaises. Etudiant la signification réelle de ce rite M. Toutain y voit non un acte religieux, mais plutôt une opération magique dont actuellement le sens et le mécanisme sont devenus inintelligibles. Le clou jouait un rôle dans la magie antique, dans les enchantements, jusque dans la sorcellerie médievale. Il est à présumer que cette antique coutume a perdu aujourd'hui toute efficacité car les nombreux clous dont on a adorné les effigies des grands guerriers allemands ou autrichiens n'ont pas eu la vertu de leur rendre la victoire propice.

La tapisserie de Bayeux a été de multiples fois décrite et étudiée M. Levé, dans la même livraison que nous venons de citer des Mémoires de la Société des antiquaires de France (p. 23), lui consacre encore une fois un nouveau travail. L'examen de tous les éléments d'ornementation et d'exécution' l'amènent à conclure qu'elle fut exécutée au lendemain de la conquête de 1066, probablement pour être offerte en 1077 à la cathédrale de Bayeux lors de sa consécration; par sa conception et son exécution picturale, elle est une œuvre complètement française; et enfin son exécution matérielle est bien normande.

Je m'arrête, Messieurs, ne voulant pas abuser plus longtemps de vos moments. Il m'a été agréable de pouvoir vous faire part, après un si long repos forcé, du résultat des travaux des savants et des sociétés avec lesquels nous entretenons des rapports. Les circonstances nouvelles que consacre la paix nous permettrons, je l'espère, de les rendre encore plus intimes et plus fructueux.

FERNAND DONNET.

Anvers, 3 août 1919.

Compte-rendu analytique de quelques unes des publications parvenues à la bibliothèque de l'Académie pendant les mois d'août à décembre 1919.

MESSIEURS,

Parmi ceux, qui sous l'occupation allemande se distinguèrent par l'ardeur de leur patriotisme et rendirent à leurs compatriotes le plus de services, il faut sans conteste, aux premiers rangs, citer *Monseigneur Thomas Heylen, évêque de Namur*. Sans repos, par ses démarches énergiques, par sa plume vaillante, il s'opposa aux mesures oppressives de l'ennemi, et se posa en défenseur de ses diocésains. Les avanies, les persécutions, les insultes ne lui furent pas épargnées. Elles ne purent ni le décourager, ni ralentir son zèle. Lors de la déportation des ouvriers, lors des multiples poursuites et condamnations, quand il fut question de l'enlèvement des cloches ou de la séparation administrative, toujours il s'entremit, s'efforçant d'arracher les victimes aux bourreaux, se faisant un devoir de combattre des mesures iniques, relevant les courages abattus et traçant à tous la voie du devoir et du dévouement. C'est cette existence si méritante que vient de décrire en un volume nouvellement publié notre confrère, M. le chanoine Jansen. Une courte biographie nous apprend à mieux connaître l'évêque de Namur, cet enfant de la Campine, qui après de brillantes études était entré dans la milice de St-Norbert, et avait ensuite été appelé à diriger l'importante abbaye de Tongerloo, d'où le choix de Rome devait l'arracher pour le placer à la tête d'un diocèse. De nombreuses lettres, des mandements, des documents, se rapportant tous à la période 1914-1918, ajoutent à l'intérêt du volume.

L'épitaphier de la famille d'Arschot dont notre bibliothèque a été gratifiée d'un exemplaire que nous a offert notre collègue

M. le comte d'Arschot Schoonhoven, constitue un important recueil de documents généalogiques et archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire des familles d'Arschot Rivière et d'Arschot Schoonhoven. Toutes les sources ont été mises à profit. Les pierres sépulcrales, les vitraux, les documents manuscrits ou imprimés, les monuments de tous genres, voire même les obits ont été étudiés et leurs inscriptions soigneusement relevées et reproduites. De nombreuses planches illustrent le texte et apportent aux renseignements graphiques une certitude et une assurance d'exactitude appréciables. L'épitaphier de la famille d'Arschot, constitue non seulement un mémorial précieux pour l'histoire de cette maison mais aussi une œuvre de conservation indéniable, assurant la préservation ou la connaissance de maints monuments anciens dont l'oubli ou la négligence auraient pû menacer l'existence.

Qu'il me soit permis de signaler en même temps l'importante introduction que M. A De Ridder a écrite pour cet ouvrage. L'auteur, dont la compétence en la matière est indiscutable, dresse un tableau plein d'intérêt des abus qui, sous l'ancien régime, règnaient en matière héraldique. Il dénonce les falsifications et les usurpations qui abondaient. Il souligne surtout le rôle joué par les rois d'armes qui se faisaient en ces matières les complices complaisants et intéressés de tous ces méfaits. Il fait connaître en même temps les poursuites que le pouvoir judiciaire fut si souvent contraint d'exercer. L'étude de M. De Ridder, parsemée d'exemples fort suggestifs, constitue au point de vue des règles héraldiques, de leur usage et de leur observation, un tableau d'une précision remarquable et d'un grand intérêt instructif. Il fournit en même temps grand nombre de détails sur l'emploi des pierres sépulcrales et sur leur illustration.

Les occasions qui nous sont offertes de prendre connaissance des ouvrages édités en Espagne sont plutôt rares. Nous n'en apprecions que mieux l'hommage que nous a fait de deux de ses publications archéologiques M. de Llano Roza de Ampudia. Dans *el libros de Caravia*, l'auteur nous offre une monographie trés complète des diverses sections qui forment la ville côtière de Carava. Il nous en fait connaitre les sites si pittoresques ; il nous décrit ses agrestes monuments. Son travail est complété par divers chapitres dans les-

quels il étudie le passé historique, le folklore. les traditions et aussi la situation économique de cette ancienne localité. Dans un second ouvrage, *la Iglesia de San-Miguel de Lillo,* M. de Llano décrit une des plus curieuses et des plus typiques églises des environs d'Oviedo. De nombreuses planches permettent d'étudier les parties anciennes de cet édifice sacré et les vestiges décoratifs si intéressants qui décelent encore ça et là l'époque romane. Des chapitres complémentaires nous permettent de constater la haute antiquité du site au milieu duquel s'élève l'église. Des fouilles fructueuses ont mis au jour dans les environs de nombreux objets appartenant à la préhistoire et au haut moyen-âge.

On nous excusera si dans ce compte-rendu nous multiplions quelque peu les indications se rapportant aux pays septentrionaux. Les publications éditées dans ces parages, accumulées pendant la guerre, nous sont parvenues en telle quantité, qu'on comprendra la difficulté d'une analyse trop succincte, d'autant plus que l'intérêt de nombre de travaux commande au moins un moment d'attention. Nous l'avons dit déjà, c'est la préhistoire qui forme le sujet de la majorité des études imprimées dans les annales des sociétés du nord de l'Europe. Cette science, malgré son importance et la richesse des documents qu'elle a délaissés dans ces parages, mérite une étude approfondie. Nous en relevons encore une preuve dans les ouvrages que nous envoie M. A. M. Tallgren et parmi lesquels nous nous bornerons à citer, la *Collection Toyastine, chapitres d'archéologie Sibérienne.* Cette collection recueillie dans la région de Minoussink, dans la Sibérie centrale, est conservée aujourd'hui au musée d'Helsingfors. Elle est d'une grande richesse et d'un puissant intérêt. Les nombreuses illustrations et la description succincte des objets les plus précieux, permet de se rendre compte de leur technique, de leur valeur artistique et décorative, et prouvent combien les ouvriers des périodes du bronze et du fer avaient, en ces parages, acquis une habileté grande, et à quel degré de civilisation relativement développée les peuples qui habitaient ces contrées reculées étaient parvenus.

Lors de notre dernière séance ordinaire, notre vice-président M. Joseph Casier nous a fait don d'une publication nouvelle qu'il

avait fait éditer sous les auspices de la Commission locale des monuments de Gand On vous a dit alors les difficultés très grandes que l'éditeur avait dû surmonter pour obtenir des reproductions fidèles des plaques métalliques qui constituent l'illustration de ce volume consacré aux *Orfèvres flamands et leurs poinçons.* Qu'il me soit encore un instant permis d'insister sur la valeur de l'ouvrage lui-même et sur la grande utilité que présentera, pour les chercheurs la publication exacte de ces tableaux de signatures professionnelles. Ces documents n'étaient pas inconnus mais ils n'avaient pas toujours été lus avec une exactitude complète. Aujourd'hui ceux qui s'intéressent aux œuvres d'orfèvrerie anciennes, ceux qui étudient le passé des corporations artistiques gantoises, trouveront, grâce à la publicafion faite par M. Casier, des indications précises et des renseignements d'une incontestable valeur.

Aux XVIe siècle, Anvers constituait un centre musical d'une grande activité. Des hommes remarquables s'y produisirent. Parmi ceux-ci il faut citer Corneille Verdonck. Les écrivains d'art ne l'ignorent pas. Toutefois les particularités de son existence et de sa carrière musicale étaient imparfaitement connues. Notre président M. Bergmans a pris à tache de les élucider et de les compléter. *La biographie du compositeur Corneille Verdonck* (1563-1623) qu'il a présentée à l'Académie de Belgique (Bulletins. Classe de Beaux-Arts 1915-1918) repond entièrement à ce but Après analyse, au point de vue critique, des renseignements fournis par les biographes antérieurs, il reconstitue au moyen de documents sûrs, les évènements certains de son existence, étudie les œuvres musicales dont il est l'auteur, et en terminant, émet le vœu de voir ces dernières éditées d'une manière moderne et pratique afin de pouvoir ainsi en pleine connaissanse de cause apprécier l'importance de l'activité artistique du compositeur.

Le fabuliste autrefois l'a dit : c'est double plaisir de tromper le trompeur. Jamais la vérité de cet axiome ne s'est plus clairement manifestée qu'au cours des négociations suscitées pendant l'occupation ennemie à la suite de la disparition du polyptique de l'Agneau mystique. Les procédés allemands n'étaient que trop connus ; le vol, le pillage étaients chez eux érigés en système. D'autre part les théories annexionistes ouvertement défendues par

nombre de partisans de la « Kultur », telles celles qu'expose le Dr Schæffer et que reproduisit complaisamment un journal hollandais dés le début de la guerre, n'étaient pas faites pour apaiser les inquiétudes des propriétaires d'œuvres d'art. Notre confrère M. le chanoine Van den Gheyn, crut donc faire œuvre prudente en enlevant de la cathédrale de St-Bavon le chef d'œuvre de Van Eyck Aidé par quelques collaborateurs sûrs, il réussit, sans attirer l'attention à dérober les panneaux et à les déposer en une retraite jalousement cachée. Une lettre ministérielle devait adroitement donner à cet enlèvement l'apparence d'un exode vers d'autres parages. Et ni les enquêtes les plus subtiles, ni les interrogatoires les plus rigoureux ne purent percer le mystère de cette opération dont le succès fut complet. Ce sont les péripéties de cet évènement et de l'enquête qui s'en suivit que nous narre le chanoine Van den Gheyn dans la communication que nous apportent les annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (tome XV p. 125) sous le titre de *l'Agneau mystique sous l'occupation allemande à Gand*.

Lorsque les légions romaines se furent emparées des régions qui plus tard devaient constituer la Belgique actuelle, les conquérants s'efforcèrent, tout en combattant la barbarie intérieure, d'introduire dans leurs nouvelles provinces leurs lois et leurs coutumes et d'y faire regner leur civilisation. Il est d'un intérêt capital de connaître quelles furent les mesures qu'ils prirent pour mettre leur projet à exécution. C'est le problème que M. Franz Cumont étudie dans les Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles (tome XXVIII). Il examine la question sous toutes ses faces, et en puisant ses indications dans tous les domaines, il nous apprend *comment la Belgique fut romanisée*. Ce fut d'abord le pays lui même que les Romains transformèrent ; ils y établirent cet admirable réseau de routes qui le sillonnaient dans tous les sens ; les villas, les exploitations agricoles partout s'élèvent et rapidement se multiplièrent ; la commerce prit une extention considérable. Leur influence se manifesta dans le domaine artistique ; l'architecture, l'ameublement, la sculpture, l'orfèvrerie subirent l'empreinte prépondérante du génie romain. Des écoles s'ouvrirent, l'emploi du latin se généralisa, le culte des dieux de Rome s'implanta et s'établit à côté des religions indigènes Cet âge d'or, « cette paix romaine »

devait avoir une brusque fin Les barbares, en franchissant les frontières de l'Empire, réussirent à repousser vers le midi les forces romaines et à prendre possession des régions si prospères que celles-ci avaient colonisées. La barbarie francque succéda à la civilisation romaine. Toutefois des traces vivaces en restèrent subsister, et quand, au IVe siècle, les missionnaires catholiques evangélisèrent nos provinces, ils n'eurent pas de peine à faire revivre leur romanisation. « Rome devenue chrétienne, maintint et imposa l'unité exclusive qui existait avant sa conversion et elle continua le travail d'assimilation qu'elle avait accompli païenne dans les provinces barbares soumises à son influence ». Du temps de la conquête et de l'occupation romaine, de nombreux témoins ont subsisté ; on les retrouve dans les monuments antiques, dans les multiples objets de tous genres, receuillis dans les tumuli, dans les tombes, dans les fouilles exécutées sur tous les points du territoire. Tous témoignent du génie artistique des conquérants et de la perfection de leurs travaux. Mais d'autres semences furent jetées dans ce sol fécond ; elles purent résister à toutes les vicissitudes ; depuis elles se sont épanouies et les fleurs immortelles qu'elle produisirent, illustrèrent plus tard la civilisation, les tendances artistiques et l'opulente industrie des communes flamandes et wallonnes.

Van Mander dans son histoire des peintres, en énumérant les élèves de Frans Floris, avait cité le nom de *Georges Van der Straeten* qui plus tard s'expatria et devint peintre des cours d'Espagne et de France. Ce sont les seules indications que l'on possédait au sujet de cet artiste. Dans une communication faite à la Société Nationale des Antiquaires de France (Bulletin 1917, 235) M. L. Dimier a fait connaître certains documents qui complètent heureusement la biographie de ce peintre flamand. En 1556 George d'Estrata est à la Cour de Portugal ; diverses sommes lui sont payées par la reine Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint pour avoir exécuté les portraits de Don Antonio, son neveu et de Don Sébastien son petit fils. Plus tard on le retrouve en France, où il porte le titre de peintre de la reine. Il figure dans les comptes officiels en 1572 pour services rendus, et en 1578 pour avoir exécuté le portrait du duc de Nevers. Ainsi se complètent les renseignements donnés par Van Mander ; ils mettront peut être sur la voie d'autres documents

qui permettront de reconstituer entièrement la biographie d'un de ces artistes flamands qui à cette époque s'expatrièrent pour travailler en grand nombre à l'étranger.

Elle est d'ùn grand intérêt local la note qne M. Vannerus consacre au *maître monnayeur Falcon de Lampagne à l'atelier d'Anvers* dans la Revue belge de numismatique (1919 p. 327). L'intérêt en est d'autant plus grand que les renseignements relatifs à l'histoire d'Anvers au XIVe siècle sont loin d'abonder. Maitre Falcon de Pistoie nommé Lampagne, maitre de la monnaie ducale à Anvers avait reçu antérieurement à l'année 1314 le privilège de frapper des écus d'or qu'on nommait des «faucons Schilde». Il habitait une vaste propriété appelée «Falconbroeke», située au Clapdorp. Celle-ci comprenait un château avec chapelle, jardin, vignoble, etang, fossés, etc. Il édifia dans le voisinage une chapelle dédiée aux Onze mille Vierges près de laquelle il réunit quelques pieuses tertiaires qui adoptèrent la vie commune. Peu après, celles-ci émigrèrent longue rue neuve, mais en 1421 elles reussirent à racheter le Faucons hof.

Ce fut l'origine de la « Godshuys van Fauconsdale » dont les pieuses habitantes dans la suite furent connues sous le nom de Falcontines ou plus couramment de Faucons. Falcon de Lampagne mourut un peu avant le 30 avril 1354. Diverses fondations témoignent encore de son opulence et de sa libéralité. Aujourd'hui son souvenir n'est plus rappelé que par d'imprécises appellations qu'on retrouve dans la plaine, le canal et la caserne Falcon.

Dans la même livraison de la Revue belge de numismatique M. Victor Tourneur achève son étude sur *Jehan de Candida*. Celui-ci attaché au service de la maison de Bourgogne à la fin du XVe siècle, rendit de nombreux services comme scribe et même comme diplomate. Il se fit aussi connaître comme médailleur et, dans cet art, quoiqu'il ne fut qu'un amateur, il acquit une grande perfection. Inspiré par l'étude des médailles romaines, il exécuta sous cette influence une série de portraits de ses amis, de ses maîtres, de seigneurs de la cour ducale. Ces effigies métalliques sont vivantes; ces portraits permettent de se faire une idée fidèle, de mieux connaître nombre de personnages qui ont illustré les règnes de Charles le téméraire et de Marie de Bourgogne, M. Tourneur reconstitue heureusement la biographie de Jehan de Candida, de

cet artiste diplomate, énumère ses œuvres connues, et fait preuve d'une grande ingéniosité dans l'identification des modèles qui lui servirent pour le modelage de ses médailles.

Aux Indes anglaises, dans la présidence de Bombay, est située l'antique cité de Bijapur. Elle appartint autrefois à une dynastie puissante et fut le centre de nombreux exploits guerriers; son opulence fut jadis très grande, et des traces multiples en subsistent encore dans les nombreux et importants monuments qui jalonent encore son territoire. Beaucoup de ceux-ci malheureusement, ont énormement souffert ; quelques uns ont récemment été restaurés ; d'autres le seront prochainement. C'est à la description de ces œuvres architectoniques que M. Henry Cousens, à consacré un volumineux ouvrage, illustré de nombreuses planches, Celles-ci permettent de se rendre compte des caractères et des particularités de style qui ont présidé à l'édification de ces édifices. Partout règnent des galeries ogivales, s'élèvent des dômes volumineux flanqués de minarets élancés ; partout aussi est prodigué avec profusion une ornementation surchargée qui donne à tous ces monuments un aspect si particulier et si somptueux.

De Copenhague nous parviennent les volumes de mémoires *Aarboger*, que la « Kongelige nordiske oldskrift selskab » a fait paraître pendant ces dernières années Dans ces publications nombre d'études sont consacrées aux trouvailles préhistoriques ou à la découverte d'objets du haut moyen-âge. Au Danemarck ces exhumations ont toujours été spécialement fructueuses et les collections locales, sous ce rapport, sont d'une grande richesse.

D'autres études toutefois rentrent davantage dans le domaine archéologique. Plusieurs d'entre elles s'occupent des anciens monuments religieux qui sont encore conservés en grand nombre dans les diverses provinces danoises. Parmi celles-ci nous citerons celle de M. Mackeprang sur les *Sanderjyllands middelalderlige landsbykirker* La grande majorité de ces temples, en général de modestes proportions, appartient à la période romane ; leur ornementation sculpturale est sobre ; ordinairement ils sont couverts de tuiles. Le même auteur, dans une seconde notice, fait conn:itre *en romansk teglstenskirkegruppe vendsijssel*. Ces églises se signalent par une nef unique, un chœur de propotions moindres que celle-ci et

une ornementation exterieure très simple formée de pilastres réunis par une serie de petites arcatures en plein cintre. Puis, dans un troisième travail, M. Mackeprang s'occupe d'une série de monuments intéressants : l'église de Spandet dont une inscription lapidaire semble fixer la fondation en 1323, les églises romanes de Vejby et Eljy avec leurs tympans sculptés. Dans un autre volume (1918) M. Jensen, sous le titre de *Lilleheudigé, storehedinge og karişe* étudie les curieuses églises conservées dans ces localités ; celles-ci se distinguent par une ornementation sculpturale plus développée et surtout par des hauts pignons à redents se rapprochant du type que nous sommes habitués à voir dans nos contrées

Dans le but de faciliter l'emploi et la divulgation de ses publications la « Société royale des antiquaires du Nord » à eu l'heureuse inspiration d'y joindre parfois une traduction ou un résumé en langue française. C'est ainsi que la grande édition illustrée du *nordiske fortidsminder* (II Bund 2 hefte) comporte une traduction résumée du travail de M. Nordman qui décrit les *nouvelles fouilles de « chambres de géants » en Danemark*. En plusieurs localités ces curieuses enceintes en pierres qui encerclent ou surmontent de vastes chambres précédées d'un couloir, ont été systématiquement étudiées et leur mobilier consistant surtout en armes de pierres ou en poteries curieusement ornées. précieusement recueilli et classé.

Deux facsicules de mémoires (nouvelle série 1914-1917) renferment la traduction des articles que M Sophus Muller à consacrés à *l'âge de la pierre en Slesvig* et à *l'âge du bronze en Slesvig*. Il en résulte que ce pays riche en souvenirs a conservé des documents préhistoriques à la fois instructifs et faciles à identifier, et qu'à l'âge du bronze il se produisit en ces parages un développement de civilisation très supérieur au niveau général des autres pays.

Une autre étude artistique intéressante nous est encore apportée par les publications d'une des sociétés appartenant aux pays scandinaves. C'est en effet dans les « Skrifter », que nous envoit la « Kungl humanistika vetenskaps » d'Upsala que nous trouvons la série de travaux de M. August Hahr, consacrés à la *nordisk renassanskonst* (Bum 15). Il nous fait connaître d'abord les œuvres d'un sculpteur malinois Willem Van der Blocke auquel fut confié l'exécution du monument funéraire de Jean III, actuellement placé dans

la cathédrale d'Upsala ainsi que de celui du duc Albert qui, quoiqu'excécuté à Anvers, fut erigé vers 1570 dans la cathédrale de Königsberg. L'auteur prouve, que pour l'exécution de ces œuvres l'artiste s'est directement inspiré de l'art de Cornelis Floris. Dans un autre chapitre consacré à l'hôtel de ville d'Emden et au château de Vadstena, M. Hahr, en analysant de nombreux documents anciens, demontre le souci constant que Gustave Wasa eut d'attirer en Suède et Danemark des artistes étrangers, parmi lesquels il faut citer Dominique Verwilt, Lambert Ricx, Pierre de la Roche, le malinois Guillaume Boy, que nous avons déjà fait connaitre, Hans Steenwinkel et d'autres encore. D'autres études nous faut connaître la dynastie des architectes Pahr dont le talent a évidemment été influencé par l'art francais.

Dans un volume subséquent de la même revue (Band 18), le même auteur, en une étude abandamment illustrée, s'occupe plus spécialement de l'architecture et analyse les caractères des monuments que la renaissance à prodigués dans l'Europe orientale ; il démontre l'influénce italienne et française qui interviennent dans leur conception, il en détaille les principaux caractères et fait connaitre les artistes, dont plusieurs étaient originaires de nos provinces, qui en ont dressé les plans et présidé à leur construction.

Enfin pour terminer ce compte-rendu, je me permettrai d'attirer encore votre attention, sur la reproduction de *l'urbis Romae prospectus* que Tempesta publia en 1593. L'université d'Upsala en un bel album a fait fidèlement éditer ces plans d'une facture si artistique et si pleine d'enseignement pour la connaissance de la Rome antique. Une notice explicative due à la plume de M. Schück souligne les particularités les plus intéressantes de cette reconstitution archéologique.

FERNAND DONNET.

Anvers, 7 décembre 1919.

Une Œuvre Artistique du chanoine Comperis

Un second artiste ecclésiastique : le chanoine de Cock

Dans le LXVI[e] volume des Annales de l'Académie royale d'Archéologie (1914), nous avons publié une note relative à « *Un artiste ecclésiastique : le chanoine Comperis* ». Des documents inédits nous permettaient d'établir que cet ecclésiastique, sur la famille duquel nous fournissions des renseignements précis, s'était adonné à la peinture, et que lors de son décès, il avait legué à ses héritiers un nombre assez important d'œuvres picturales dues à son pinceau. Malheureusement de celles ci il n'était resté nulle trace. Notre communication avait pour but, en attirant l'attention sur cet artiste inconnu, de provoquer de plus amples recherches et d'obtenir peut-être des indications complémentaires concernant son œuvre artistique.

Nous ne supposions pas alors que nous aurions été le premier à répondre à cet appel, et à fournir dans ce sens quelques renseignements.

En effet, dans un manuscrit du XVIII[e] siècle, nous avons relevé la note suivante : (1)

(1) Bibliothèque royale de Belgique. Section des manuscrits, n° 5272. J. P. F. Verbruggen. Description des tableaux de la cathédrale d'Anvers. f° 17, v°.

Over vele jaeren heeft door versoek van heer vant magistraet van Antwerpen, den seer eerw. heer Carolus Comperis, canonick ende tresorier der Cathedrale gemaeckt een schoone modelle van eenen autaer van marber voor de selve capelle de welcke van een ieder een is goet gekeurt geweest, ende begonst het werck door Henrick Verbruggen, belthouwer ende architect binnen Antwerpen, waer van alreeds een ofte twee capiteelen van witten marbel voor die pilasters hebben gemaeckt geweest, daar naer is dit werck onderbleven dogh lang naer date heeft het magistraet gedecreteert dien op te bouwen, ende is door den belthouwer Van Papenhoven voltrocken ende is opgerecht inden jaer 1721, den eersten steen is geleyt door den hr Jan Carel van Hove, buyten borgemeester, den tweeden door dhr Franciscus Hiëronymus Gansacker, binnen borgemeester, ende den derden door hr Paschr Ignace Augustijn vander Cruyce, heer van Aertselaer, als tresorier generael: in het frontispicium vanden selven siet men in goude letteren dese woorden :

Deo homini
Circumcisio erectum 1721.

Voilà donc le magistrat d'Anvers qui, désireux de placer dans la chapelle de la Circoncision à la Cathédrale, chapelle dont il avait la jouissance, un nouvel autel, s'adresse pour en faire composer le modèle, au chanoine Comperis. Il fallait que la réputation artistique du trésorier du Chapitre fut assez généralement établie, et que son talent fut assez favorablement jugé, pour qu'en pareille circonstance, quand tant d'artistes travaillaient à Anvers, on songea, pour une commande officielle, à faire appel à son concours.

On sait que cette chapelle, dont le magistrat réclamait la propriété et dans laquelle il faisait célébrer en certaines circonstances les cérémonies religieuses officielles auxquelles, il prenait part *in corpore*, était appelée chapelle de la Circoncision, à cause de la relique du St-Prépuce, qui y était conservée et qui y aurait été déposée à l'époque des Croisades. Plus tard elle fut dédiée aux SS. Rois Mages, et de nos jours à Saint Antoine.

C'est sur son autel que fut placé le magnifique triptyque de Quinten Massys, représentant l'ensevelissement du Christ, que l'on peut encore admirer aujourd'hui au Musée d'Anvers. Exécuté en 1508

pour compte de la corporation des menuisiers, il échappa au pillage des iconoclastes en 1566 et fut acheté en 1577 par le magistrat qui le fit placer dans sa chapelle.

Au sujet de l'autel lui même les historiens ne nous fournissent aucun détail. Nous ignorons également quels furent les motifs qui décidèrent le magistrat, au début du XVIII[e] siècle, à le remplacer par un nouveau.

Quant à l'œuvre exécutée d'après les dessins du chanoine Comperis, elle a disparu lors des déprédations commises dans l'église par les républicains français en 1798.

Les historiens locaux, tels Papenbrochius, Mertens et Torfs, et d'autres encore, affirment que cet autel fut placé en 1727. Van Lerius est plus précis encore ; nous lisons dans sa description de la cathédrale qu' « en 1727 Alexandre Van Papenhoven termina sur les dessins d'Henri Verbruggen, l'autel de cette chapelle commencé par ce dernier artiste ». (1)

La note que nous avons trouvée dans le manuscrit de Verbruggen permet d'établir l'inexactitude de ces renseignements. Le sculpteur Henri Verbruggen ne fut pas l'auteur du modèle de l'autel du Saint Prépuce ; il se borna à entreprendre la partie sculpturale qu'il devait exécuter d'après les dessins du chanoine Comperis. Nous ignorons quels furent les motifs qui l'empêchèrent d'exécuter cette tâche, tout au moins de l'achever, mais peu après, le travail fut confié au sculpteur Alexandre Van Papenhoven qui le termina entièrement.

Car dès le 20 août 1719, le magistrat avait décidé de confier l'exécution ou l'achèvement de l'autel à cet artiste, et dans ce but il concluait avec lui un contrat qui fut signé le 1 octobre de la même année. Les comptes de la ville nous fixent d'une manière certaine à ce sujet, et pendant bon nombre d'années, à partir de 1719, nous y voyons figurer un poste attribuant au sculpteur le payement d'un acompte annuel de 600 livres Artois sur la somme qui lui avait été accordée ainsi que la bonification des

(1) Notre-Dame d'Anvers avant la seconde invasion française en 1794. p. 23.

intérêts à 3 °/₀. sur le solde restant à payer. Ce poste était invariablement rédigé comme suit : (¹)

Aen Alexander Van Papenhoven, beldthouwer, de somme van sesse hondert ponden Arthois ende dat voor ende in voldoeninge vān de... betaelinge oft payement op rekeninge van het maecken van nieuwen marmern steenen authaer inde cappelle van de heylighe besnydenisse inde cathedrale kercke deser stadt ingevolge de resolutie collegial van den 29 Augusti 1719 ende het contract daer oppegevolghe den eersten October daer naer.

Malgré nos recherches nous n'avons pas réussi à découvrir ni la résolution collégiale, ni le contrat dont il est question dans l'extrait ci-dessus.

Le sculpteur Henri-François Verbruggen, qui naquit à Anvers en 1685, était fils de Pierre Verbruggen, le vieux, et frère de Pierre Verbruggen, le jeune, tous deux également sculpteurs de talent. Il fut élève de son père et exécuta quantité d'œuvres pour un grand nombre d'églises (²). Parmi celles-ci on pouvait retrouver, avant la spoliation des édifices religieux à la fin du XVIIIᵉ siècle, dans la cathédrale d'Anvers, le tabernacle de la chapelle du St-Sacrement qui existe encore, le monument commémoratif de l'évêque Capello, et diverses statues, telles celles de l'Eglise triomphante et de l'Eglise militante, de St-Eloi et d'autres encore. Il travailla aussi pour les églises de Ste-Walburge et de St-Jacques, pour les chapelles des couvents des Augustins, des grands Carmes et de Val-Notre-Dame (Facons), pour l'hôtel de ville, le refuge de l'abbaye de Tongerloo et le calvaire du couvent des Dominicains. On lui devait aussi diverses figures sculptées ornant l'église du couvent de St-Bernard à Hemixem. Il fut en outre l'auteur du banc de communion de l'église Ste-Walburge à Bruges, des chaires de vérité des SS.-Pierre & Paul à Malines et de Ste-Gudule à Bruxelles, d'un autel à St-Bavon à Gand, des fonts baptismaux de St-Michel de la même ville, des confessionnaux et de statues ornant les stalles de l'église abbatiale de Grimbergen; etc. Il mourut le 12 décembre 1724.

(1) Archives Communales d'Anvers. Stadsrekeningen 1917 et sequen.

(2) Chr Edm. Marchal. La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges.

Quant à Alexandre van Papenhoven, il naquit à Anvers le 14 juillet 1688 et décéda le 15 février 1759, après avoir rempli en 1741 les fonctions de directeur de l'Académie des Beaux-Arts de sa ville natale. Élève d'Arnould Quellyn, le jeune, il travailla pendant de nombreuses années à la Cour royale de Danemarck, ce qui explique la rareté relative de ses œuvres dans les églises de sa ville natale. On fit néanmoins appel à son ciseau pour l'exécution de diverses œuvres sculpturales dans l'église des Jésuites, au calvaire des Dominicains, et dans la chapelle de la Vierge, à la Cathédrale. On lui doit aussi le banc de communion de l'église St-Pierre, à Louvain.

Il serait malaisé de fournir aujourd'hui une description exacte de l'autel que Verbruggen et su tout van Papenhoven exécutèrent d'après les dessins du chanoine Compéris. Descamps dans son *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (1) se borne à décrire le triptyque de Quinten Matsys qu'il qualifie de « tableau curieux et beau dans ses détails, mais toujours froid et sec comme les ouvrages de ce temps » ! Puis il ajoute : « L'autel de cette chapelle, de beau marbre fut achevé en 1721 par le sculpteur Papenhoven, sur les dessins d'Henri Verbruggen, sculpteur habile. » C'est donc à cet écrivain qu'il faut attribuer l'erreur relative à l'auteur du modèle et à la date d'achèvement de l'autel de la Circoncision.

L'imprimeur Spanoghe, dans les derniers guides qu'il imprima, insèra une note conçue dans le même sens. En effet nous lisons dans *den Leydsman der vremdelingen door de Stad Antwerpen* cette brève mention : *In 't jaer 1727 werd den marmeren autaer, langen tijd van voords begonst zijnde door Alexander van Papenhoven voltrokken, volgens een teekening van Henricus Verbruggen.*

L'édition française de ce guide présente le même passage textuellement traduit de celui que nous venons de reproduire.

Par contre Berbie est mieux renseigné. Il reproduit littéralement le texte que nous avons trouvé dans le manuscrit de Verbruggen ;

(1) Page 134.

(2) Beschrijvinge van de bezonderste schilderijen ende autaeren, glazen, beeldhouwerijen en andere rariteyten dewelke te zien zijn in de kerken, kloosters .... binnen Antwerpen.. p. 27. Une édition française de ce guide existe également.

il se borne à en améliorer quelque peu l'ortographe, à ajouter le prénom de Van Papenhoven et à modifier dans l'inscription finale les chiffres arabes de la date en chiffres romains. Lui au moins rend justice au chanoine Comperis en lui restituant la paternité d'une œuvre qui, par inadvertance ou par oubli sans doute, avait été attribuée à un autre artiste.

Voici donc encore une fois découvert un renseignement qui amplifie quelque peu la biographie artistique du chanoine Comperis. L'œuvre qu'il conçut a malheureusement aussi disparu. Espérons que d'autres trouvailles compléteront celles que nous avons recueillies, et que cette fois elles permettront mieux de se rendre compte du talent de cet artiste aujourd'hui oublié.

* * *

Dans le même guide de Berbie que nous venons de citer, nous trouvons encore une indication qui, peut-être, pourrait également mettre sur la trace d'une coopération artistique du chanoine Comperis. Décrivant la salle du Chapitre de la Cathédrale, cet éditeur affirme : *dit is eene schoone zaele geambouseert met schoon wageschot zijnde groote pilasters van de corinthiaensche ordre in zeer schoone verkiezinge van de zeer Eerw. heeren Franciscus De Cock canonick ende cantor, ende Carolus Comperis canonick ende tresorier der zelve kerk, de directie van dit werk heeft gehad Henricus Verbruggen in den jaere 1696.*

Le chanoine Comperis est-il encore une fois ici l'auteur des dessins de ces lambris en bois d'ordre corinthien que le sculpteur Henri Verbruggen exécuta en 1696 ? Le texte ne nous permet pas d'émettre sur ce point un avis positif, toutefois la chose est possible. Il nous suffira donc pour le moment de simplement l'indiquer.

Nous nous permettrons toutefois de faire observer que le nom de Charles Comperis est ici accolé à celui d'un de ses confrères du Chapitre, le chanoine François De Cock qui lui aussi devait être artiste. C'est du moins ce que l'on pourrait présumer en parcourant dans la même publication la description du tabernacle de la chapelle du Saint-Sacrement dans la cathédrale dont on compare les bases et les chapiteaux de certains pilastres qui l'ornaient avec ceux

qui décoraient l'autel de Saint Bavon à Gand et qui furent exécutés par Henri Verbruggen d'après le modèle conçu par François De Cock : *geinventeert vanden heere cantor Franciscus De Cock als mede Henricus Verbruggen.*

Cette double indication nous a incité à poursuivre nos recherches, et si le résultat de celles-ci ne nous permet pas jusqu'ici de recônstituer la biographie du chanoine de Cock, elles nous suffisent toutefois pour établir avec certitude que lui aussi était artiste, et que comme son collège le chanoine Comperis, il a joué un rôle intéressant, rôle absolument ignoré ou oublié aujourd'hui et qu'il y aurait intérêt à faire revivre.

C'est dans les divers testaments que successivement il passa, que nous avons recueilli les indications qui nous permettront d'esquisser cette tâche. (1)

Et d'abord il est possible qu'il intervint dans l'exécution d'un autre travail encore qui fut à cette époque élaboré dans l'église cathédrale. Il s'agit de la restauration et de la décoration de la coupole qui surmonte le transept de l'église. Dans son premier testament, le chanoine De Cock déclare en effet renoncer en faveur de l'église à la somme de 240 florins qui lui était due du chef d'avances faites pour l'exécution de ces travaux. Il stipulait encore, que sans tenir compte de tout le travail et de la peine que lui ont causés la réparation, la restauration et la décoration de la lanterne de la coupole, il léguait de plus à l'église une somme de 100 florins. Voici le passage de l'acte notarié qui précise ces stipulations :

Item soo remitteert, geive ende maecht den hr testateur aende vrs. cathedrale kercke de twee hondert viertich gl. salvo justo die hy boven allen synen arbeyt int repareren, herstellen, ende cireur vanden lanterne der selver cathedrale heeft verschoten ende gedebourseert int vergulden der selver ciraden van ditto lanterne, laetende boven den voorschreven synen arbeyt ende het voerschrevene verschil tot behoeft vande selve cathedrale voor een memoriael de somme van een hondert gl. eens in gelde.

On sait que la toile de Corneille Schut qui représente l'Assomp-

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire Jean Ph. Van der Meeren. Testament 13 janvier 1706. Idem. 2 juillet 1709. Codicille. Même date.

tion de la Vierge fut placée dans la coupole en 1647 ou peu après. Il est possible que les travaux de décoration dont il est question dans le testament du chanoine De Cock furent exécutés vers cette époque pour compléter l'ornementation de cette partie de l'église.

Nous avons donc constaté pour divers travaux l'intervention du chanoine De Cock ; nous le voyons présidant à leur exécution et fournissant plusieurs fois même le modèle devant servir à leur conception. Nous pouvons donc présumer qu'il était artiste. Nous allons prouver que cette supposition était exacte.

Par son testament il ordonne, que pour acquitter les legs qu'il a constitués, on vendra ses tableaux : *alle sijne goederen ende schilderijen te vercoopen.* Mais le texte manque de précision ; il peut être question de toiles peintes par le testateur, ou simplement d'œuvres d'art lui ayant appartenu.

Toutefois il est à présumer qu'il s'agit bien ici d'œuvres dues à son propre pinceau, car plus loin, dans le même acte, il lègue à l'un de ses exécuteurs testamentaires, l'archidiacre Paul van Halmale, deux tableaux, représentant des vases, sans doute, avec fleurs que lui même avait exécutés, et qui ornaient la hotte des cheminées de deux salons de l'habitation de ce dernier : *twee schilderijen vaezen sijnde schoudoecken staende deen op de groote camer aen den hoff ende dander inde tweede camer aende plaets van den selver H. Archidiaken beyde bij den testateur geschildert.*

A son second exécuteur testamentaire, le prêtre Charles Leers, il lègue également, dans les mêmes conditions, deux tableaux de cheminée : *een scoudoeck in sijn camer ende een boven schoudoeck op de boven camer oock onder hem berustende.*

Enfin, à un ami ou parent : *Mijn heere Mertens*, une toile qu'à cette époque il peignait à son intention. Il stipule que si la maladie ou la mort l'empêchaient de parfaire son œuvre, qu'elle serait confiée pour être achevée à un artiste de tendance semblable à la sienne : *het stuck schilderije tgene den h. comp tegenwoordichlijck voor hem in handen heeft ende incas nyet volmaeckt en ware het tselve ter coste van den comp sterfhuys volmaeckt sal worden door eenen meester van de selve hant.*

Le doute n'est donc plus possible. Le chanoine François De Cock, lui aussi, était artiste, était peintre. Malheureusement nous n'avons

jusqu'ici pu recueillir sur sa personne que fort peu de renseignements. Nous ne savons pas d'où il était originaire, quoique nous le supposions natif des Flandres. Ses dispositions testamentaires nous font connaître quelques uns de ses parents.

Et d'abord il ordonne que son corps soit déposé dans la cathédrale, dans la chapelle de St-Thomas, dans le caveau de la famille Van der Veken, dont il descend : *inde cathedrale Kercke, inde cappelle van den H. Thomas onder den sarck vande Vander Vekens alwaer des testateurs vooroudeers begraven liggen.*

Il existait en effet en cet endroit de l'église un caveau, et sur la pierre qui le recouvrait était gravée une inscription rappelant le souvenir de François Vander Veken, marchand pelletier, natif d'Anvers, mort le 13 septembre 1617 et de ses deux femmes Catherine Lessueur et Catherine Behaghel, décédées respectivement le 5 août 1610 et le 5 septembre 1617 (1).

Le chanoine De Cock avait prescrit qu'en face de la chapelle serait placé son portrait entouré d'un cadre sculpté en marbre noir, et que l'inscription qui y serait jointe pour rappeler son souvenir ne pourrait porter que son nom, la date de son décès et les seuls mots : *Requiescat in pace.*

Ailleurs, dans son testament, il est encore fait mention des quatre enfants orphelins de Pierre De Cock, de ses nièces ou cousines Jacobi et de *suster* Françoise, religieuse dominicaine à Tamise, peut-être sa sœur. Il nomme encore d'autres personnes sans faire mention d'un degré de parenté quelconque.

C'est ainsi, qu'après avoir constitué de nombreux legs en faveur de diverses chapelles et confréries de la cathédrale, de la Sodalité des Jésuites, des pensionnaires de la *Corael huys* de la même cathédrale, de plusieurs religieuses et servantes, il attribue des sommes d'argent à la femme et aux quatre enfants de l'avocat Van Can.

Il distribue de plus quelques souvenirs intéressants : à sa nièce Jacobi un reliquaire de la Ste-Croix en or et en émail, dont le revers était orné d'une figure de l'Espérance : *reliquar van t'h. Cruys met goud becleet in emael van achter gemalieirt met expressie van hope;* à la sœur de la précédente une médaille en or représentant cinq

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers I, 76.

saints et qui lui avait été donnée par le pape Innocent XI : *een goude medaillie exprimeerde vyff heyligen* ; à la femme de l'avocat Van Can, un reliquaire en or orné des armoiries émaillées du pape Alexandre VII ; *een reliquaer beleet van gout op travers slaende de wapen van Alexander den 7en* ; à l'avocat Van Can un verre en cristal avec monture et couvercle en argent : *een cristalyne gelas met silver vergult beslech met silveren decxsel* ; au sieur Mertens une grande médaille d'argent représentant sans doute le Colisée : *eenen grooten silveren penninck waer op staet geexprimeert het colose*. Ces détails font présumer que le chanoine De Cock avait visité la Ville Eternelle.

Les archives de la cathédrale sont muettes au sujet de la date à laquelle le chanoine De Cock obtint la jouissance de sa prébende.

En 1690 nous le voyons comparaître en certains actes en qualité de chanoine et de chantre ; il était aussi licentié en l'un et l'autre droit ; il fit abandon de ses diverses charges en 1705, et eût pour successeur le chanoine Goos. C'est sans doute son état de santé qui le força à prendre cette décision, car déjà dans son premier testament de Janvier 1708, il est fait mention de son état maladif.

Il mourut le 18 juillet 1709 dans la maison qu'il habitait rue Vénus. Les registres de la cathédrale font mention, au lendemain de cette date, dans le doyenné Nord, du service funèbre du défunt : *19 Julius 1709 R. D. Franciscus Coeckxs*.

Voilà donc encore une fois tiré de l'oubli le souvenir d'un second artiste ecclésiastique. Il est assez curieux de trouver en même temps, en la même église, deux chanoines s'occupant d'art, s'y adonnant eux-mêmes, et ayant assez de talent pour obtenir non seulement la direction de travaux artistiques, mais d'être à même d'en concevoir les plans ou les esquisses. Comme pour le chanoine Comperis, les œuvres du chanoine De Cock nous sont inconnues. Nous ne pouvons que renouveler le vœu que nous formions au sujet du premier, et espérer, que nos indications aidant, l'on puisse retrouver quelque jour l'une ou l'autre toile signée par ces peintres.

***

Dans notre premier travail relatif au chanoine Comperis nous avons fourni quelques renseignements au sujet de sa famille. Nous

avons en même temps reconstitué sa généalogie dont nous avons fourni un extrait, nous bornant à faire connaître son ascendance directe. Depuis lors nous avons retrouvé quelques documents qui ne manquent pas d'intérêt et qui complèteront notre première esquisse.

C'est d'abord une pièce officielle, un certificat de roi d'armes. Il eut été étonnant que ce fonctionnaire n'eût pas usé de son office pour certifier des faits fantaisistes ou inexacts. Voici d'abord la pièce; c'est la copie certifiée conforme par le secrétaire Valckenisse, d'un acte antérieur dressé le 19 avril 1653, par le roi d'armes (1).

« Je soussigné roy d'armes ordinaire et heraut de Brabant pour » sa Maté certifie et atteste à tous quil appartiendra que la famille » de Comperis (originaire de ceste province) est très ancienne et » honorable et porte de temps immémorial pour armes un escu » d'argent chargé de cincq merlettes de sable 3. 2. selon que icy » trouve dans les livres et registres de mon office et spécialement » dans les recueils d'armoiries de l'an 1590 ayant cy devant appar- » tenu à ceux de van den Lecke de Bruxelles etc. au feuillet trente » et comme il est raisonnable de donner tesmoignage de la vérité icy » donne et pñt sous ma signature et le seal de mon office à la requi- » sition du sr Compéris d'Anvers pour luy servir à valoir à que de » raison. Fait à Bruxelles le 19 cour̄ d'avril 1653 estait cachetté » d'un cachet avec armoiries de Brabant avec une inscription roy » d'armes de Brabant. »

« Collæctum cum originale concordat »

« A. de Valckenisse »

(dessin blason).

Nous nous demandons comment dans un recueil d'armoiries, datant de 1590, on a pu insérer un blason ayant été employé par des membres de la famille Comperis dont nous avons fait connaître la modeste origine, et qui à cette époque exerçaient encore très honorablement de père en fils la commerce de toiles, de « canifasses ». Quant à la composition même de ce blason nous en avons montré la forme première en décrivant le sceau de l'échevin Henri Comperis qui, décédé au début du XVIIIe siècle, n'avait pas encore adopté les merlettes qui peu après meublèrent les armoiries de ses descendants.

(1) Archives communales d'Anvers. Manuscrit Van Valckenisse III, 35.

Nous avons dit que Jean Comperis «canifassier» que nous considérons comme le premier auteur de la fortune de cette famille, habitait Grand' Place. Ce fut en effet le 28 avril 1579 que Jean Comperis et sa femme Anna Viruli achétèrent de Adrien Van Brueseghem, marchand d'étoffes de soie, et de sa femme Marie de Meere, un terrain situé en cet endroit. La maison qui autrefois s'y élevait avait été incendiée lors des sinistres journées de la furie espagnole et des ruines calcinées seules en subsistaient : c'était suivant l'acte d'achat : *d'erve van den affgebranden huyse geheeten de Violette gestaen aen de Groote Merckt tusschen derve van de affgebrande huysinghe ghenaempt den Olifant en derve vande affgebrande huyse geheeten Deenoren*. Ce fut donc Comperis qui construisit le nouvel immeuble.

Ses affaires commerciales s'étaient sensiblement développées et même s'étendaient à l'étranger, et c'est ainsi que peu après sa mort. nous voyons son fils, qui de concert avec sa mère les avait continuées, conclure le 21 octobre 1595 un contrat avec Adam Tooveneth, marchant de La Motte en Lorraine. Celui-ci s'engageait à lui « envoyer et faire livrer toutes et quelsconcques les kanifasses ou boroisses champineulles qu'il pourra et scaura recouvrer jusque 1596 ». Le prix ce ces toiles fut fixé de commun accord à 22 1/2 florins, le florin calculé à raison de 20 patars de Brabant, pour 100 aunes d'Anvers. (1)

Un peu plus tard, le 31 janvier 1599, Jean Comperis *coopman canifassier*, qui avait contiuué ses relations en Lorraine, accusait réception d'une somme de 21 livres 7 sous et 2 deniers que Raoul et Henry van Immersele, marchands de Malines, lui avaient payée pour compte de Nicolas Gyssart, marchant d'Ablain en Lorraine (2)

Nous pourrions multiplier ces détails et fournir d'amples indications complémentaires pour la généalogie de la famille Comperis. Mais ce serait perdre notre but de vue. Nous nous sommes proposé de tirer de l'oubli le nom d'un artiste, qui semble d'après les documents que nous avons fait connaitre, ne pas avoir été dépourvu de valeur.

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire J. Ketgens, 1595, f° 1087.

(2) Id. f° 319.

Par une étrange coïncidence, nos recherches nous ont permis de recueillir des renseignements concernant un second artiste, dont la carrière offre avec celle du premier de nombreux points d'analogie. Tous deux étaient prêtres, tous deux étaient chanoines de la cathédrale d'Anvers, tous deux ont coopéré aux travaux artistiques exécutés dans cette église, tous deux étaient peintres. Des œuvres qui existaient lors de leurs décès, aucune ne nous est jusqu'ici connue. Espérons qu'un heureux hasard permettra quelque jour d'en retrouver l'une ou l'autre, et qu'il sera ainsi possible d'émettre un jugement sur leur valeur artistique.

FERNAND DONNET.

Octobre 1918.

Le centenaire de l'Académie de Metz.

Pour la première fois depuis 1870, l'Académie de Metz s'est réunie en une assemblée solennelle publique à l'hôtel de Ville messin, le 12 juin 1919. Elle a tenu à s'entourer des délégués des Académies, des corps savants de France et de l'ancienne Lotharingie, et c'est à ce titre que notre compagnie y a envoyé un de ses membres pour s'associer à cette fête de la Science.

Fête de la science, mais aussi fête de la constance patriotique, hommage de la fidélité française de l'illustre académie qui n'a pas voulu s'assembler en présence des représentants officiels du pouvoir occupant sous la contrainte d'une loi détestée, jamais acceptée, et toujours contestée, fête, enfin, commémorative de sa renaissance en 1819 alors que la révolution française l'avait supprimée en 1793. Car l'Académie de Metz date en réalité du 22 avril 1757, date de sa première réunion sur la convocation de Dupré de Geneste, C'était alors « la Société d'étude des sciences et des arts ». L'esprit encyclopédique guidait ses premiers pas et, chose à noter, il s'y retrouve de nos jours intact et inchangé avec les mêmes tendances qu'au siècle de Diderot, d'Alembert et de Jean-Jacques, la même curiosité scientifique et des aspirations semblables à l'universel savoir. Un joli trait de ses fondateurs est à rapporter. Ils avaient à leur tête un *modérateur* et non pas un président, ce qui a fait souhaiter à Mr. Mirman « que les sociétés humaines puissent elles aussi se plier » aisement aux règles de leurs modérateurs ».

Pour les académiciens d'alors, ces corps savants étaient des espèces de temples – je copie le texte de dom Jean-François, doyen de Saint Symphorien, à l'assemblée du 22 mai 1757, — « des espèces » de temples que le dieu même du goût se bâtit pour y tenir son

» tribunal et où les muses se plaisent à départir leurs faveurs et à » échauffer du beau feu de l'émulation, les esprits privilégiés » destinés à décorer l'empire des lettres, de même que dans ces » miroirs dont nous admirons les effets prodigieux se rassemblent » les rayons épars de la lumière et y forment un faisceau brillant » qui dissipe l'obscurité des études particulières et mets dans un » plein jour les routes sûres qui conduisent à la Gloire ».

La société d'étude fut bientôt florissante, puis les maréchaux de Belle-Isle et de Broglie en firent « l'Académie Royale des Sciences et des Arts». Après avoir salué les prémisses de la Révolution en 1789, l'Académie fut la victime de la Convention qui la supprima comme toutes les autres, par décret du 11 août 1793. La Restauration la fit renaître en 1819, résurrection qui retrouva intact l'esprit de ses fondateurs. Sa vie savante se continua. Signalons en passant par un pieux hommage de sympathique souvenir et d'affection la mémoire de notre compatriote le comte François van der Straten-Ponthoz, dont le nom fut cité avec honneur parmi les modérateurs de l'Académie messine, ainsi qu'il fut à la tâche au milieu de nous, toujours avec le même zèle et une semblable ardeur. Ses collègues et lui entretinrent dans ce foyer de science, suivant l'expression de M. Petit, doyen de la faculté des Sciences de l'Université de Nancy, « tout ce qui était français dans ce beau pays messin, coutumes et traditions, monuments, le sol même et ses produits, aussi bien que la langue, notre belle langue, disaient-ils, avec ce qu'elle incarne et personnifie, la pensée même et comme l'âme indestructible d'un peuple. » Celle-ci s'est manifestée à la séance pendant les discours du maire Mr. Prevel, du préfet Mr. Mirman, de l'illustre écrivain Mr. Brieux, qui représentait avec le comte d'Haussonville l'Académie française, tandis que Mr. le comte Paul Durrieu, le savant si érudit y était à titre de membre de l'Académie des inscriptions, et de tant d'autres, parmi lesquels M. Millerand, commissaire-général de la République en Alsace-Lorraine, qui nous a gratifiés d'une harangue hautement éloquente,

A cette fête de la pensée française, retrouvant un foyer de culture latine resté vivace malgré la plus dure des oppressions, il n'a rien manqué puisque M. le baron de la Chaise y a fait figurer un excel-

lent discours sur les prix de vertu et l'abbé Barthélémy, une histoire de l'Académie en alexandrins.

Ce qui légitima pour l'Académie de Metz le salut de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse par l'organe de M. Gabriel de Peyre. Toute modeste qu'était la délégation belge, votre délégué eut cependant à cœur de dire en votre nom les quelques mots que voici :

Messieurs,

Je me lève de grand cœur à l'appel que Monsieur Mirman vient de faire à ma patrie.

Seul représentant ici des des Académies et Sociétés savantes de Belgique, au nom de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique et de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, qui m'ont délégué à votre centenaire, je vous apporte le cordial et sympathique salut d'une nation amie et alliée.

France et Belgique, nous avons versé ensemble notre sang sur les champs de bataille, pour le plus noble but, le triomphe de la Justice, nous avons entre nous des liens qui ne s'effaceront plus. Certes, nous serons unis dans l'avenir, mais tous nous aurons dans nos cœurs le sentiment de l'indépendance de nos deux nations. C'est pour elles que nous nous sommes battus, c'est avec la volonté de rester libres et indépendants que nous avons conduit nos soldats au combat, et, maintenant que la victoire est venue couronner nos héroïques armées, souvenons-nous devant le danger qui reste menaçant, de la devise nationale des Belges.

J'ai entendu citer tout à l'heure la devise des Pays-Bas, *Je maintiendrai;* permettez-moi, Messieurs de vous rappeler la grande leçon qui est dans le nôtre — *l'Union fait la force* —. Restons unis dans l'indépendance respective de nos nationalités et nous resterons forts. *(Applaudissements)*.

Et pour terminer ce petit discours, laissez-moi crier du plus profond de mon cœur, vive la France, vive la Lorraine ! Ce qui fut accueilli par des applaudissements prolongés.

Le lendemain, nous avons, sous la conduite de savants comme Mr Lalance, chef d'escadron, commandant le dépôt du 8 R. A. C. Thimothée Welter, le savant archéologue, le commandant Huber,

Mr Henri Lerond, en compagnie de MM. Jules Martha, le savant éminent et éloquent professeur de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Mr Jules Beauchereau, de la Société française d'Archéologie, de Mr Henri Sagnier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France, de Mr Roger Clement, directeur de la Bibliothèque municipale, nous avons visité les monuments de la très intéressante cité.

La cathédrale que nous a décrite Mr l'architecte inspecteur des monuments historiques de Lorraine, la Bibliothèque et le Musée, les Halles, monuments précieux du moyen-âge, de nombreuses églises, nous ont successivement et très vivement intéressés.

Et enfin la visite du fort de Frédéric-Charles nous a fait connaître ces fameuses fortifications du camp retranché messin qui, naguère semblaient imprenables et qui ne sont plus que des vestiges d'un passé que le règne de la Justice et du Droit effacera pour jamais des annales de l'humanité.

PAUL SAINTENOY.

Bruxelles, le 15 novembre 1919.

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842.

BULLETIN

—

1919

III

ANVERS
IMPRIMERIE E. SECELLE, 35, RUE ZIRK

—

1920

Séance publique

DU

6 octobre 1919

La séance s'ouvre à 11 h. dans la salle des mariages de l'hôtel de ville d'Anvers.

Au bureau siègent MM. Bergmans, président ; Casier, vice-président ; Donnet, secrétaire ; Dilis, trésorier ; le lieutenant-général Drubbel, commandant de la 2e division d'armée ; le comte de Caix de St-Aymour, membre correspondant étranger.

Sont présents : MM. Kintsschots, Fris, Willemsen, Van Heurck, Soil de Moriamée, major de Witte, Saintenoy, Geefs, Dr Van Doorslaer, De Ceuleneer, Paris, Coninckx, chanoine Laenen, membres effectifs.

Abbé Philippen, comte Le Grelle, Holvoet, Bernard, Bautier, membres correspondants regnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance : MM. Destrée, Blomme, Geudens, Matthieu, Combaire, Stroobant, de Behault de Dornon, Pirenne, Hasse, Cloquet, Tahon, chanoine Van den Gheyn, de Pauw, membres titulaires ;

Mgr Lamy, Sibenaler, abbé Crooy, Visart de Bocarmé, comte d'Arschot, Buschmann, Fierens-Gevaert, Dubois, membres correspondants regnicoles ;

Baron G. van de Werve et de Schilde, comte de Renesse, membres honoraires regnicoles ;

P. Vitry, membre correspondant étranger.

Un public nombreux a répondu à l'appel de l'Académie et occupe toutes les places disponibles.

M. Paul Bergmans, en ouvrant la séance souhaite la bienvenue à l'auditoire. Il se félicite de voir siéger à ses côtés au bureau un représentant de la vaillante armée belge et un confrère étranger appartenant aux nations alliées. Puis, dans une allocution très documentée, il établit quelle est aujourd'hui, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, la situation des hautes études en Belgique. Il émet le vœu de voir celles ci mieux connues et plus suivies, ce qui aiderait à leur donner un nouveau développement.

M. Paul Saintenoy étudie le mouvement artistique qui florissait sous le règne des archiducs Albert et Isabelle ; il passe en revue les artistes si nombreux qui furent à cette époque encouragés par ces princes et auxquels ceux-ci eurent recours pour de multiples et importants travaux.

A son tour M. le Dr Van Doorlaer fournit des renseignements biographiques concernant divers artistes, la plupart malinois, et appartenant à la famille Vredeman. Ils se distinguèrent dans différents domaines, tels la peinture, la musique.

Enfin, M. Fernand Donnet présente une esquisse de la vie d'Isabelle de Bourbon, seconde femme de Charles-le-Téméraire. Il décrit le monument qui lui fut élevé à Anvers dans l'église de l'abbaye St-Michel et fait connaître les nombreux avatars que cette belle œuvre d'art eût à subir au cours des siècles.

Avant de clôturer la séance, M. le président Bergmans félicite les orateurs des communications qu'ils ont présentées et remercie encore le public et tous ceux qui ont contribué au succès de la réunion.

La séance est levée à 1 heure.

L'enseignement de l'archéologie et de l'histoire de l'art dans les universités belges.

DISCOURS

prononcé à l'assemblée publique annuelle de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers, le 5 octobre 1919,

par

PAUL BERGMANS,
professeur à l'université de Gand,
président de l'Académie.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce nous est une profonde joie de pouvoir reprendre aujourd'hui, après cinq ans d'interruption, une tradition chère aux membres de l'Académie, et de tenir, dans cette belle salle de l'Hôtel de ville, notre assemblée publique annuelle. Nous estimons que l'histoire et l'archéologie ne sont pas de simples passe-temps d'érudits, de purs jeux intellectuels, mais qu'elles ont, au contraire, une véritable importance sociale. C'est sur le passé que s'édifie l'avenir, c'est par son étude intelligente et raisonnée que se développe l'amour du progrès, que se fortifie aussi l'amour de la patrie.

Permettez-moi de rappeler qu'à cette même place, M Soil de Moriamé vous entretenait précisément en décembre 1913 du patriotisme et de l'archéologie. Par une sorte de prescience vraiment extraordinaire, notre très distingué confrère éprouvait le besoin d'affirmer notre foi dans les destinées de la Belgique.

Il proclamait que les archéologues étaient essentiellement des patriotes, et les événements ne devaient pas tarder à donner à cette assertion une éloquente confirmation, puisque parmi nos héros

figurent plusieurs membres de notre Compagnie. Il faisait remarquer aussi combien la conscience nationale s'exalte par l'étude du passé du pays, et en particulier de ses monuments.

Quelques mois plus tard éclatait la terrible guerre européenne, ou plutôt mondiale. Une nouvelle invasion de barbares vint dévaster nos provinces, décimer nos populations. Ces barbares furent plus cruels encore et plus odieux que les barbares des premiers siècles de l'ère chrétienne, car ils dissimulaient sous le vernis d'une soi-disant culture le raffinement de leur perfidie et de leur cruauté. Et certes, s'ils nous firent atrocement souffrir, une des plus douloureuses des blessures qu'ils nous infligèrent, fut la destruction irrémédiable d'une partie importante de notre patrimoine artistique.

En ouvrant nos travaux, au mois d'avril dernier, j'ai rappelé l'étendue de nos pertes et j'ai indique les indemnités et les compensations qui nous sont dues. Je n'y reviendrai pas, mais je voudrais appeler aujourd'hui votre attention sur quelques points, qui ne sont pas sans importance si l'on se préoccupe d'assurer la conservation de ce que nous possédons encore.

Nous ne disposons pas en Belgique d'une loi assurant la conservation des monuments. C'est là une lacune qui devrait être comblée par nos législateurs.

Bien plus, et si incroyable que cela puisse paraître, nous n'avons pas encore un inventaire complet et scientifique de nos richesses d'art. Sans doute, des efforts ont été tentés : dans quelques provinces, les comités des correspondants de la Commission royale des monuments ont commencé la publication d'inventaires régionaux ; certaines villes aussi sont entrées dans la même voie, telle Gand, où la Société d'histoire et d'archéologie a pris l'initiative d'un *Inventaire archéologique* déjà assez avancé. Mais tous ces travaux ont été entrepris sans plan d'ensemble, sans programme méthodique, et plusieurs, il faut bien le reconnaître, sont réalisés d'une façon qui ne satisfait pas complètement aux exigences de la science contemporaire.

C'est que si nos archéologues sont animés d'un esprit excellent, d'une activité inlassable, il leur manque souvent la préparation nécessaire ; les méthodes critiques et comparatives ne leur sont pas suffisamment familières. Il leur faudrait une base que seul l'enseigne-

ment supérieur peut fournir. L'histoire occupe une large place dans les programmes de nos universités ; elle est enseignée par des maîtres éminents qui ont doté la Belgique d'une école historique dont le renom s'est rapidement et solidement établi. Ces programmes ont accueilli aussi l'archéologie, mais l'enseignement de cette science ne correspond encore ni à son degré d'avancement, ni à son importance, tandis que dans d'autres pays cet enseignement est depuis longtemps en honneur.

Dès le milieu du XIXe siècle, l'archéologie figure au programme de l'université de Liége, parmi les « matières non comprises dans les examens » de la faculté de philosophie et lettres. Mais les titulaires successifs, Léon de Closset et Alphonse Le Roy, absorbés par leurs cours à examens, ne paraissent pas s'être souciés de faire des leçons qui n'auraient guère eu d'auditeurs. Il en fut de même à Gand, où le programme porta, également pour la forme, un cours d'archéologie confié de 1860 à 1873 à Joseph Roulez, connu par ses travaux sur les vases grecs peints. Cependant Alphonse Le Roy fit à Liége un cours d'esthétique, qui fut repris en 1880 par Camille Renard, sous le titre élargi d' « esthétique et histoire de l'art ». En 1877, notre confrère M. Adolphe de Ceuleneer ouvrit à l'université de Liége un cours d'archéologie classique (1), qu'il continua à Gand, à partir de 1883 lorsqu'il eut été attaché à cette université, et jusqu'à son éméritat en 1912 ; il l'avait transformé, en 1890, en « histoire de l'art ».

Depuis 1908, M. Hulin de Loo fait à Gand un cours spécialement réservé à l'histoire de la peinture flamande du XVe siècle. L'année suivante vint s'ajouter un cours d'histoire de la sculpture grecque, donné pendant deux ans par M. Frantz Cumont, puis par M. Paul Graindor. En 1912 fut institué un cours d'histoire de la musique qui me fut confié ; la même année, M. de Ceuleneer eut pour successeur M. Leo van Puyvelde, qui a dans ses attributions un cours d'histoire générale de l'art, se subdivisant en leçons théoriques et en exercices historiques et pratiques. Il en résulte que l'université de Gand possède actuellement cinq cours d'histoire de l'art donnés par

(1) Sa leçon d'ouverture, *De la nécessité des études d'archéologie classique*, a été publiée dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XX, 1877, pp. 189-206.

quatre titulaires et il ne faudrait pas de grands sacrifices pour organiser un enseignement artistique complet, d'autant plus que l'on pourrait utiliser le cours d'histoire de l'architecture existant à l'Ecole spéciale du génie civil annexée à la Faculté des sciences.

L'université de Liége possède, elle, cet enseignement complet. Lorsque Camille Renard fut admis à l'éméritat en 1902, son enseignement fut partagé entre deux chargés de cours, MM. Capart et Laurent ; l'année suivante, la nomination de M. Fierens-Gevaert et la collaboration de M. Charles Michel permirent à M. de Trooz, qui présidait alors aux destinées de l'instruction publique en Belgique, d'instituer un programme intégral et méthodique d'études artistiques et archéologiques, et de le couronner par la création des grades scientifiques nouveaux de candidat, de licencié et de docteur en art et en archéologie. Constituant d'abord un groupe dans la Faculté de philosophie et lettres, les cours liégeois furent en 1910 érigés en *Institut supérieur d'art et d'archéologie* (1).

Il vous intéressera sans doute d'avoir une notion sommaire de cette organisation. La candidature (deux années d'études) comprend 1° l'histoire de l'art : *a)* les origines de l'art ; *b)* l'art oriental ; *c)* l'art grec et l'art romain ; *d)* l'art du moyen âge ; *e)* la Renaissance ; *f)* l'art moderne, et 2° l'esthétique et la philosophie de l'art. Les matières de la licence (une année d'études) sont : 1° l'histoire de l'architecture ; 2° l'histoire de la sculpture ; 3° l'histoire de la peinture ; 4° l'histoire des arts appliqués : 5° l'histoire de la musique, et 6° l'esthétique et la philosophie de l'art. Indépendamment de ce dernier cours, deux de ces matières doivent faire l'objet d'un examen approfondi. La spécialisation ainsi commencée s'achève pendant l'année de doctorat, consacrée principalement à l'élaboration d'une thèse sur une des matières ayant fait l'objet de l'examen approfondi pour l'obtention du grade de licencié ; à la dissertation doctorale doivent être ajoutées cinq thèses annexes se rattachant aux matières de la licence. Depuis 1903, l'université de Liége a délivré deux diplômes de docteur en art et en archéologie.

Cette institution fut immédiatement imitée à Bruxelles, où l'initiative privée créa les cours d'art et d'archéologie de la salle Patria,

(1) H. Fierens-Gevaert, *l'Enseignement de l'art en Belgique* dans la *Revue de synthèse historique*, t. XXVIII, n° 82, février 1914.

exactement calqués sur le programme de Liége. Leur succès fut très encourageant et se maintient à l'heure actuelle.

Il est souhaitable que le Gouvernement ne tarde pas à profiter des cours existant à l'université de Gand pour y créer également un Institut supérieur pouvant délivrer les diplômes de candidat, de licencié et de docteur en art et en archéologie.

Il me faut encore mentionner à Bruxelles les cours d'archéologie classique et d'histoire de l'art professés à l'université libre par MM. Emile Boisacq et A. Vermeylen, le cours d'histoire de la musique fait par M. Ch. Van den Borren à l'université nouvelle, et les cours organisés aux Musées royaux du Cinquantenaire. A Louvain, le cours d'archéologie chrétienne a été donné successivement par MM. les chanoines Reusens et Maere ; il est venu s'y joindre des cours d'archéologie classique et d'histoire de l'art, confiés à M. F. Mayence, et un cours de philosophie de l'art confié à M De Wulf.

En somme il suffirait de quelques développements à Gand et à Louvain pour que tous nos centres intellectuels offrent les moyens de se livrer à l'étude scientifique de ces branches de haute culture. Mais, pour assurer la vitalité de cet enseignement, il faudrait que la curiosité du public éclairé, et en particulier des amateurs d'art et d'archéologie se porte davantage vers lui. C'est, en effet, un préjugé propre à notre pays que celui qui considère les Universités uniquement comme des officines où s'obtiennent des diplômes de médecins, d'avocats ou d'ingénieurs. Elles sont aussi, et même essentiellement, des foyers de haute culture, et, à ce titre, elles accueillent tous ceux qu'anime le désir de développer leur horizon intellectuel ; elles sont ouvertes à tous ceux qui veulent écouter la parole des maitres de la science ou se mettre à la hauteur de telle matière intéressante. C'est par ignorance surtout que l'on s'abstient en Belgique de profiter de cette possibilité pour tous les esprits cultivés de se perfectionner et d'enrichir leurs connaissances. Nos universités devraient entrer davantage en contact avec le public et lui dire ce qu'elles peuvent offrir à sa soif de savoir. A notre époque de démocratisation intense, la science aussi doit être accueillante pour tous, et il en est ainsi tout particulièrement pour les cours d'archéologie qui seraient encore bien plus suivis dans nos grandes villes s'ils étaient mieux connus.

Mais à côté des auditeurs libres, il faut aussi à ces cours, pour assurer leur entier rendement et leur vitalité, des élèves réguliers, et ici le Gouvernement devrait intervenir pour assurer l'avenir pratique de ceux qui affrontent les épreuves conduisant aux diplômes scientifiques. Il n'est que naturel que les pouvoirs publics imposent la possession de ces diplômes à ceux qui sont appelés à enseigner l'histoire de l'art dans nos académies, dans nos écoles normales, et dans les autres établissements où l'histoire de l'art est ou sera inscrite aux programmes. Et ne devrait-elle pas l'être dans les classes supérieures de nos athénées et collèges ?

Ensuite il faudrait réserver aux porteurs de ces diplômes les fonctions de conservateurs de nos grands musées, car ceux-ci se ressentent trop souvent du manque d'un personnel scientifique. Et ici, je reviens au point que je soulevais tout à l'heure car ces conservateurs scientifiquement formés seraient à même de nous doter de bons inventaires de nos recherches artistiques, de même que nos conservateurs d'archives, pour lesquels on exige, depuis quelques années, une préparation scientifique spéciale, ont entrepris le catalogue de nos richesses historiques et ont déjà publié une série respectable d'inventaires.

Je me borne aujourd'hui à lancer quelques idées, car je m'en voudrais d'abuser du privilège que j'ai de prendre ici la parole en premier lieu. Il me suffira d'avoir attiré votre attention sur une question qui intéresse non seulement l'avenir des études archéologiques, mais le développement intellectuel de la Belgique et par conséquent son développement général, car une nation ne saurait être grande et forte si elle ne possède pas le culte du beau. Rappelons-nous ce que disait il y a quelques années un membre éminent de l'Institut, M. Croiset :

« Je ne sais si l'on songe assez, en général, à l'importance de » cette source de joie qu'est l'aptitude à goûter le beau sous toutes » ses formes, et aux heureuses conséquences qui en découlent pour » toute la vie. Une allégresse saine est pour l'être tout entier un » repos qui retrempe ses forces et qui les accroît. Rien n'est plus » désirable qu'une source de joie qui soit pure, qui soit aisément » accessible, où tous aient la liberté de puiser sans risquer de la » tarir jamais, dont l'usage seul soit l'équivalent d'une véritable

» possession. Or, il en est justement ainsi de la beauté littéraire ou
» artistique. Le véritable possesseur d'une belle œuvre d'art, c'est
» celui qui sait la comprendre et en jouir. Chaque fois qu'il la voit,
» son plaisir se renouvelle. Les pauvres comme les riches peuvent
» admirer Notre-Dame ou visiter le musée du Louvre. Et chaque
» fois que ce genre de plaisir s'éveille dans une âme, celle-ci en est
» réconfortée. L'homme qui vient d'admirer un chef-d'œuvre a
» élargi sa vie ; il a ouvert son esprit à de nouvelles idées, son cœur
» à de nouvelles émotions ; il a communié avec l'âme de l'artiste
» et s'est rapproché de ceux qui partagent son admiration. Il peut
» revenir plus allègre, et par conséquent plus dispos et plus fort,
» au sillon interrompu. »

Méditons ces belles paroles, Mesdames et Messieurs. Inspirons-nous-en surtout pour défendre, pour développer les études qui nous sont chères, et qui peuvent contribuer à la grandeur de notre patrie.

L'art et la contre réforme sous Albert et Isabelle au palais de Bruxelles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Sur la prière de notre savant Président — il joint l'érudition profonde au caractère aimable, la science à la bonté, au point qu'on ne peut rien lui refuser — j'ai accepté de parler devant vous, à cette séance, la première après une guerre odieuse.

Il m'a semblé que j'avais un devoir patriotique à remplir en acceptant d'y faire figurer un sujet d'Archéologie.

Car si nous aimons la Patrie, c'est dans le mirage glorieux du passé ; si nous la chérissons, c'est au travers des tombes de nos aïeux, de leurs églises, de leurs maisons, de tout ce qui a été à eux, a constitué leur vie, leurs aspirations, de tout, enfin, ce qu'ils ont aimé, chéri et vénéré.

C'est ainsi que l'Archéologie aide à son culte et l'entretient dans le cœur de tous.

« Ce qui fait la Patrie » a dit Anatole France « ce sont les Autels » des Dieux et les tombeaux des Ancêtres. On est concitoyen par » la communauté des souvenirs et des espérances » (1).

* * *

C'est pourquoi l'Archéologie devait avoir sa place dans cette séance, la première depuis le crime, le plus grand crime de l'histoire, celui qui ne sera jamais oublié !

Après l'armistice, la vie a repris, la renovation patriale se fait jour, la reconstitution triomphante de la Nation libérée et indépendante à jamais, s'annonce complète et splendide !

C'est le moment d'évoquer devant vous le renouveau de la Patrie

(1) Anatole France, Thaïs, p. 156.

belge à partir du 11 février 1596, à l'avènement de l'Archiduc Albert qui, bientôt uni à Isabelle, allait présider à notre résurection.

Nous l'envisagerons au seul point de vue de l'Art et des Artistes à la Cour royale de Bruxelles.

Après la lugubre période des troubles produits par l'impolitique Philippe II, l'avènement des archiducs devenant, par la volonté du Roi sous la tutelle de l'Espagne, Souverains des Pays-Bas, apparait comme le signal d'une ère d'apaisement relatif et de tranquillité.

Aprés la prise d'Ostende, le pouvoir d'Albert d'Autriche et de sa femme Isabelle, Claire, Eugénie d'Espagne se sent raffermi et rassuré. Il appelle à son aide, les ressources de l'Art. Celui ci en retour, sauva leur mémoire de l'anathème dans lequel la Belgique confond le roi Philippe II et ses lieutenants. (1)

Ce fut pour le Palais de Bruxelles, le début d'une période brillante.

Le Concile de Trente avait produit ses effets.

L'Art, que la Contre-Réforme avait fait adopter par les pouvoirs ecclésiastiques et princier de tous les Etats catholiques et romains et qui allait, dans nos provinces, se montrer par le génie des Rubens, par sa suite d'admirables artistes, par le talent des architectes Cobergher et Francquart, était en tout, conforme aux enseignements de l'Eglise.

Le Concile de Trente venait de finir (1563) après avoir tenu depuis 1545, vingt cinq sessions.

Avec lui finissait la renaissance, « c'est-à-dire
» Cette période d'enthousiasme qui fit revivre
» Ce langage sonore aux douceurs souveraines,
» Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines,
cette littérature d'Athènes et de Rome dont la rénovation commence à Pétrarque et à Boccace et finit au Concile de Trente qui réagit contre ses excès. (2)

Celui-ci marque le commencement de l'époque héritière des principes qui y furent émis et promulgués et qui s'étend depuis les décrets apostoliques de 1546 et de 1563, jusqu'au XVIIIe siècle (3),

(1) A. J. Wauters. *La Peinture Flamande*. Paris, Quantin, p. 194.
(2) P. Arsène Cahours, S. J. Des études classiques. Paris 1852, p. 111.
(3) Idem. p. 112.

depuis les règlements du Concile jusqu'à l'Encyclopédie méthodique de d'Alembert, de Diderot, de Condorcet et à la Révolution française.

Le Concile confirma ce que, dès 787, avait dit le second Concile de Nicée, à savoir que la composition des images religieuses n'est pas laissée en entier à l'initiative des artistes ; l'art, seul, est à eux, l'ordonnance et la disposition appartiennent aux Pères. (1)

On n'a pas assez compris la haute influence du Concile de Trente sur le développement de l'art au XVII[e] siècle. Celui-ci n'est pas l'héritier direct de la Renaissance. Il est l'art de l'église catholique romaine triomphante de la réforme.

Après avoir passé par la période des Pères de l'église (I[r] au V[e] siècle), la période des écoles monastiques jusqu'au XI[e] siècle, puis par celle de la théologie scolastique créée par les Universités dont la réaction réaliste produisit l'art de la fin du moyen-âge jusqu'à l'éclosion de la renaissance, l'église catholique romaine reconnaissant les excès de celle-ci proclame au Concile de Trente, les principes de l'art que le siècle de Rubens se chargea d'appliquer.

A l'art réaliste des XIV[e] et XV[e] siècles, le Concile entendit mettre un terme par cette décision. Car, bien plus que la renaissance, c'est lui qui mit fin à l'art médiéval des imagiers réalistes, à tout l'art né des représentations des mystères, à tout l'héritage plastique du moyen-âge.

Lisez l'interrogatoire du Véronèse par la Sainte Inquisition (2) et vous en serez convaincu, vous verrez que c'est l'art réaliste des derniers temps du XV[e] siècle que le Concile entend supprimer et avec lui « les mystères » qui en avaient été les inspirateurs.

Aussi, un des premiers soins des Archiducs fut-il de promulguer une ordonnance, le 15 mai 1601, interdisant les jeux et comédies indécents ou qui portent atteinte à la religion. (3)

On voit très bien, en le lisant, à quels abus il s'attaque et ce qu'il s'agissait d'empêcher : d'une part, le réalisme des représentations des Saints, sur le théâtre des mystères dont la mise en scène avait

(1) Em. Male. *L'Art rel. du XIII. S. Fr.* Paris. 1910. P. 455.
(2) Publié par Armand Baschet ; voir André Pératé, *La peinture italienne dans la 2e moitié du XVI[e] s.* dans André Michel, *Hist. de l'Art*, Tome V. p. 543.
(3) *Archives de Lille.* Reg. 1836. Somm. III. p. 443.

ses exigences et, d'autre part, l'introduction dans le spectacle religieux, des Dieux de l'Antiquité que la renaissance avait répandu partout.

Dans sa 25e session, le Concile avait decidé que toute image religieuse doit être approuvée par l'Evêque. Il veut qu'on évite toute impureté, qu'on ne donne pas aux images des attraits provoquants. (1)

Le commentaire — j'emprunte le mot à M. Emile Mâle qui a admirablement mis ce fait en lumière — c'est d'abord le livre de Jean Molanus, professeur à l'Université de Louvain qui, dès 1570 fait paraître *de picturis et imaginibus sacris liber unus* (2) qui devint, en 1594, *de historia sanctarum imaginum pro vero earum usu contra abusus* (3), c'est le *discorso intorno alle imagini sacre e profane* du cardinal Paleoti (1582), c'est le *traité catholique des images* de René Benoist (1564), c'est, enfin, en 1577, Saint-Charles Borromee, cardinal de Milan, publiant ses *instructorium fabricæ ecclesiasticæ* (4) qui formaient le traité complet de la construction, de la décoration et de l'ameublement des églises.

Parlant du haut de la *cathédra* de Milan, autorisé par sa situation métropolitaine, entouré d'une juste réputation de sainteté et de science, le prélat a fait un traité — le premier du genre — qui est resté jusqu'à nos jours le manuel de l'art chrétien. C'est lui qui a une large part dans la naissance de l'art baroque, de l'art de Rubens, de tout l'art du XVIIe siècle. C'est un fait sur lequel on ne peut trop insister. La Contre-Réforme voulut tracer les règles de l'édifice religieux et de l'iconographie chrétienne dans lesquels rien ne doit être laissé au caprice ou à la fantaisie. Les artistes du XVIIe siècle n'eurent qu'à obéir aux instructions de l'église de Rome.

On voit par là, quelle injuste appréciation de la réalité des choses

(1) Em. Male, idem, de la fin du moyen-âge, 1908, p. 529.

(2) Louvain, Hier. Wellaens, 1570, in 32, 366 p. Il reproduit un discours prononcé, en 1568, contre les briseurs d'images Il expose ensuite d'une manière méthodique et complète l'usage des images, attaque les abus provenant de l'ignorance et de la négligence des catholiques et décrit le mode de représenter les Saints. Alph. Wauters, Biog. Nat. XV, p. 49.

(3) E. Male, Idem., p 534 et suiv.

(4) Milano 1577, in 12, reproduit par Van Drival, 1855, in 12, 340 p.

est celle de notre temps qui veut rejeter de nos églises tout l'art architectural du XVII[e] siècle et qui s'acharne à remplacer ses œuvres par des pastiches, des copies ou des répliques médiévaux. L'art profondément catholique et romain de la Contre-Réforme est ainsi proscrit à cause de son soi-disant caractère païen.

Que diraient les Saint Charles Borromée et les Jean Molanus, s'ils voyaient l'incompréhensible proscription qui frappe ces œuvres inspirées par leur foi profonde, par l'orthodoxie des docteurs de la Contre-Réforme, autorisées par les Evêques et sanctionnées par l'exemple du Saint-Siège ?

C'est en s'en inspirant qu'Albert et Isabelle, de leur Palais de Bruxelles, centre de la Contre-Réforme aux Pays-Bas, promulguèrent des *« reiglements » pour la réparation des églises* [1] dévastées par la guerre civile.

On comprend, en les lisant, combien la Contre-Réforme se sentait triomphante et à quel point, un sang nouveau avait été infusé à l'art religieux d'alors.

En Italie, une réaction violente se marquait contre l'Art des premiers Renaissancistes et contre l'Art des Bramante jusqu'à celui des Raphaël. Le mouvement s'étendit à toute la catholicité. En Belgique, l'Église rassurée par les victoires de l'Espagne, répara les églises dévastées par les troubles et couvrit nos provinces de nouveaux sanctuaires. On sent que le mouvement est tellement intense que les Archiducs sont amenés à dire dans le « *Reiglement* » « *bien » entendu, touttefoiz, que les margliseurs ou aultres ne commen- » ceront tel ouvraige sans le sceu et participation des dits intéres- » sez, sans le consentement desquelz on ne pourra aussi excéder » ou changer la forme première ou ancienne des églises* ».

Cela prouve que l'on détruisait les monuments médiévaux.

Dans les édifices ainsi conçus ou restaurés, un Art nouveau se montre. Profondément catholique et romain, les Papes et les

(1) Schoy. Hist. de l'Infl. etc., p. 239.
Voir notamment, celui du 2 octobre 1613 pour la Flandre.
Idem. p. 242, et la dépêche des Archiducs A. et I. à l'archevêque de Malines sur le fait de la conservation des églises, hôpitaux, tables des pauvres, etc.. (17 mars 1606). Recueil de quelques pièces intéressantes. Arch. de la Ville de Brux. vol. E. p. 73.

religieux de tous ordres, confondus dans un même enthousiasme pieux, croyaient y trouver l'idéal le plus profondément chrétien. (1)

L'imitation de l'Art antique n'est plus le seul but des artistes, l'Art de Rome n'est plus cultivé avec le soin pieux qu'avaient, pour lui, les *cinque centisti* (2). Il perd de sa prédominance, les artistes libérés de ses modèles innovent avec la fougue d'une imagination surexcitée et débridée et l'Eglise catholique romaine fait concourir toute la pompe des Arts plastiques à l'ensemble de l'édifice chrétien de la Contre-Réforme.

L'évolution de l'Art des Pays-Bas était en ce moment complète.

« *Nous voyons* », dit Rubens, en 1622, « *des hommes de goût » introduire au grand honneur et embellissement de la Patrie, cette » architecture (Italienne) qui possède la vraye symétrie, celle qui » se conforme aux règles établies par les anciens Grecs et Romains* » Et le grand artiste se réjouit de « *voir avec plaisir vieillir et dispa- » raître peu à peu ce style d'architecture que l'on nomme barbare ou gothique.* » (3)

Les hommes de goût dont il parle, les ennemis de l'Art médiéval

(1) De nos jours, c'est au cri de « Place à l'Art chrétien » qu'on détruit ces monuments, croyant chasser le paganisme des églises.

(2) M. Rocheblave a constaté ce fait sans en donner d'explication, ni sans en trouver les causes. Autour de 1600, dit-il, pendant que nos poètes puisaient à la véritable antiquité, nos peintres et nos sculpteurs puisaient à la fausse. Il croit que ce fut une méprise pour la France, mais tout aussitôt, il constate que cette « erreur » fut flamande, allemande, italienne, donc européenne.

Il ne comprend pas comment les littérateurs français demandent leurs modèle à Homère, à Euripide, à Virgile, à Tite Live ou à Cicéron et comment les artistes négligent Leonard et Michel Ange, Le Titien et Raphaël pour s'incliner devant l'art des Carrache, des Académies, de l'éclectisme et du manièrisme.

Il constate que l'Art de Poussin conduit l'art français dans de nouvelles voies. Voir § Rocheblave, Le gout en France, les arts et les lettres, Paris, Armand Colin, 1914, p. 14,15.

(3) P. P. Rubens. *Palazzi di Genoa*. Antwerpia 1622, Préface.

Cette opinion du grand peintre n'était pas isolée. Carel Van Mander, dans la biographie de Pieter Koeck, dit que c'est de l'Art de Rome que « procède la » vraie manière de bâtir et l'adoption du style moderne. Il est seulement » regrettable que l'on tente d'introduire l'ordurier style moderne à l'alle- » mande (sic) dont nous nous débarrasserons difficilement, mais que les

de nos provinces, les protagonistes de l'Idéal artistique, religieux et catholique que Rome patronait triomphalement et qui était comme le *surge et ambula* que les Papes donnaient aux artistes, c'étaient les architectes Wensel Cobergher, le père d'Aguilon, le frère Huyssens, de la Compagnie de Jésus, Jacques Francquart, c'étaient tous ceux qui avaient, chez nous, le goût des formes et des proportions plantureuses de la Contre-Réforme. Ils ont largement puisé aux mamelles de l'Art Italien, le goût des décors amples et guidés par les enseignements de l'église de Rome, par les exemples des Papes, par les règles du Concile de Trente, ils répudièrent le passé médiéval pour adopter les enseignements nouveaux.

Mais ils le firent sans perdre leur personnalité ; ils restent des artistes Celto-Germains sensibles, certes, aux spéculations philosophiques, mais aimant les réalités plantureuses et la solidité robuste d'un art sain et réaliste.

En adoptant l'Art de l'Italie, ils se montrent suivant la juste expression de Taine, capables de manier la forme sans servilité et la couleur sans barbarisme.

Au Romanisme des flamands du XVIe siècle, ils opposent un Art qui prouve la puissance de leurs aptitudes originelles. Leur génie plein de force et de santé aime la vie plantureuse, les agapes somptueuses de l'existence. Ils répudient les figures tristes, douloureuses; écrasées par le poids de la conscience ou le remords du péché qu'affectionnait l'Art médiéval.

Comme leurs figures divines et saintes revêtent la santé et la joie de vivre, leur thème architectural et décoratif participe à cette fête éblouissante de la vie.

« Italiens n'adopteront jamais ». VAN MANDER. *Le livre des Peintres*. Trad. annotée par Henry Hymans avec tant de science et d'érudition. I. p 187.

M. MICHEL ANDRÉ. Histoire de l'Art. *Conclusions sur la renaissance*, v. p. 497, a fort bien mis en lumière l'attraction qu'exerçait Rome sur les artistes de ce temps. *Rome, l'incomparable reine des cités, la séductrice* tant ornée d'œuvres d'art qu'on la dirait créée pour les peintres. Il nous montre les artistes flamands allant quand même en Italie, Hubert Goltzius, à l'insu de sa femme, sous prétexte de se rendre à Cologne, un autre à cause de ses charges de famille, ne pouvant y aller, tombant dans une noire mélancolie, l'enthousiasme du turbulent Van Orley pour l'Art Italien... etc.

Ainsi que le sang abondant et riche que l'on voit couler sous les carnations de Rubens, la sève circule ample et féconde dans leurs décors. Ils amplifient la force, la joie de cet art vigoureux et les débordements de la chair libérée marquent avec les guirlandes de fruits et de fleurs, les mascarons et les amortissements, la mâle et vigoureuse vigueur de la race. (1).

Aux éblouissantes fêtes de la couleur données par Rubens, Van Dijck et tutti quanti, Coeberghér, Francquart et leurs élèves ou émules ; les Cortvriendt, les Faidherbe, les Gerbier, les de Witte, les Van Nerven, les Voorspoel opposent leurs décors truculents.

A la blancheur neigeuse des chairs, aux rouges éblouissants des draperies, aux miroitantes harmonies des soieries froissées, à tout le débordement des couleurs s'opposant en un tout harmonique et en un plantureux régal de tons, nos architectes répondent par leurs compositions où le marbre rouge royal se marie au noir de Dinant, aux bleus belges et aux Sainte-Anne, où le Saint-Remy et le Rance opposent leurs tons admirables à la blancheur du Carrare que le temps recouvre d'une patine dorée.

Tous ces artistes sont lettrés, savent les langues anciennes, sont curieux de science ; ils ont le rêve de l'Italianisme, mais la race en eux toute puissante les fait créateurs d'un Art qui, quoique méridional d'origine, est bien à eux et constitue l'éternelle gloire de nos pays fortunées. C'est parmi ces artistes admirablement doués pour ces réussites des Arts et de la Beauté que les Archiducs se forment une cour qu'ils complètent par des savants (2), des lettrés et qui fit

(1) L'art de ce temps est, suivant l'expression si juste de M. Pirenne, tout à la recherche de l'expression ; le sentiment l'emporte sur la raison, l'emphase et la fougue de la décoration marquent cette époque de restauration monarchique et religieuse. La grande figure de Pierre Paul Rubens donne à ce mouvement sa plus haute expression et tout le cortège de grands élèves ou admirateurs du Maître contribue à la splendeur de cette époque hors pair. Le Maître est nommé peintre des Archiducs dès l'année de son retour d'Italie. (Janvier 1609). Les lettres patentes de sa dignité sont du 23 septembre 1609. Voir Gachard. Partic. et doc. inédits sur Rubens. Brux. 1842. Michiels. Rubens et l'ec. d'Anvers. Paris. 1854. p. 102.

(2) Ils font venir d'Augsbourg, Georges Muller en 1603, pour construire une machine hydraulique, puis en 1605, Wolf Reinart, également hydrauli-

du palais de Bruxelles, un grand centre de production artistique de par le monde !

Faut-il voir dans les pages qui précèdent l'expression d'une admiration sans bornes pour les œuvres de cette époque ! Certes non !

Les temps étaient passés des œuvres si étonnamment expressives de la mystique médiévale et de la Renaissance. L'Art de la Contre-Réforme ne peut être mis sur le même rang.

Certes, des œuvres prestigieuses virent le jour, mais malheureusement, le brillant, le pompeux et le grandiloquent du décor enlèvent à l'élément architectural, son rôle logique et rationnel. La structure même de l'édifice n'est plus conçue en raison, mais seulement en vue du rôle décoratif que le goût du temps fait prédominer sur la vérité de la conception architecturale.

L'architecte flamand, dans ce milieu, perdit les qualités de robuste logique des constructeurs de sa race. Il en rapporta le goût du brillant et de l'emphatique, où le sens du décor masque mal l'indigence de la conception.

C'est ce qui explique la répulsion très justifiable de certains esthètes pour l'Art de ce temps, comme Pierre Gauthiez, par exemple, qui le passe sous silence et a écrit à son sujet, des pages outrancières parce qu'il l'a vu sous l'angle de vision du mysticisme de Saint-François d'Assise, de Sainte-Catherine de Sienne, de Saint-Bernardin et de Jérôme Savonarole. (1)

cien. Henne & Wauters. Hist. de Brux. vol. III. Ces auteurs disent à tort que Georges Muller vint en 1601. Ses lettres patentes sont du 30 décembre 1603. Avis en finances. Liasse 609.

(1) Pierre Gauthiez, dans « Milan » (Villes d'Art célèbres). Paris H. Laurens, écrit : (p. 112) :

« Il faudrait... parler du genre baroque. Je ne puis, ni ne veux le faire dans « un livre qui traite d'Art. Aille voir, revoir qui voudra ces temples du Borro- « minisme ! Pour moi, je ne saurais toucher à ces infamies architecturales « (sic), admirées par les Allemands de Krähwinkel qui les envient à l'Italie. « Carcasses de feu d'artifice, thèmes rabachés d'école en décrepitude, buffets « macabres et qui seraient les pires de toutes si telle église verte et blanche, « à Venise, n'existait point ou tels sanctuaires de Rome !

« O temples du pharisaïsme et du paillon, lieux de brocante et de parade, « asiles de ceux que Jésus chassait à coups d'étrivière, nous nous souvenons « par bonheur que nous entrons dans le pays de Saint-François d'Assise, etc. »

Voilà l'erreur de M. Gauthiez qui voit avec un esprit prévenu, sous un angle différent de l'esprit du XVII[e] siècle, l'Art issu du Concile de Trente.

Ce n'est pas là de la saine critique historique. Que dirait-on d'un biologiste qui, sous prétexte que certains êtres le dégoûtent, ne porterait pas sur eux les investigations de la science ?

Le catholicisme de Saint-Charles Borromee doit être vu par les historiens de l'Art avec l'impartialité que veut l'appréciation d'un temps qui a produit des Rubens et des Bernin, sans compter les autres géants de l'Art dont le génie veut être respecté.

Nous avons dit le désir des Archiducs de s'entourer d'une Cour d'artistes, de savants, de lettrés venant se grouper autour des princes et de leur Chroniste et Historiographe Juste Lipse dont les lettres patentes sont du 14 décembre 1595 et (1) par conséquent antérieures à leur régne.

Citons Antonio de Vane (2), brodeur, qu'il ne faut pas confondre avec Anthoine van Varen qui broda les côtes pour le roy d'armes et les hérauts à la Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle (3), François Pourbus (1600) (4) Libert Waterloos (5)

(1) La place de Chroniste et d'Historiographe fut faite pour JUSTE LIPSE, le 14 décembre 1595. Il eut comme successeur ERICIUS PUTEANUS, de 1612 à 1646; GASPAR GEVAERTS, de 1644 à 1666; PIERRE GALART du 18 décembre 1676 ; le P. BERNARD DESIRANT, Augustin du 11 avril 1689 ; GÉRARD KERCKHERDERE du 20 juillet 1708 à 1742. Le poste resta vacant, puis LÉON NATALIS PAQUOT, à partir de 1762. Etat et Audience liasse 1249[4].

(2) La commission de brodeur avec pension de 3 patars par jour pour de Vane, brodeur, est du VII septembre 1598. Papiers d'Etat et de l'Audience, Liasse, 1153.

(3) Anthoine Van Varen, brodeur, fait les 5 côtes pour les Roy d'armes et quatre héraults de LL. AA. SS. aux armes de celles-ci de Bourgogne Brabant, Flandre, Artois (1597) et la côte aux armes de feu l'Archiduc Ernest (1600), que l'on mit sur son tombeau. f° 73 1195. Etat et Audience.

(4) Le 27 juin 1600, les Archiducs donnent à Franchois Pourbus, 620 livres de 40 *gros pour painctures qu'il nous a faict.*

Idem. publié par Alex. Pinchart.

(5) Libert Waterloos était le neveu de Jacques Jongelinck. Il était orfévre à Bruxelles et reçut des lettres patentes pour l'aider le 31 août 1600.

Etat et Audience 1249[4].

(1600), orfèvre, Henri Meerte (1601) (1) Mathieu et Silvain Boullin (1603) (2) Colyns de Nôle (1604) (3) Salomon de Caus (1605) (4) dont nous mentionnons les travaux dans le parc de Bruxelles, Wenceslas Cobergher (1605) Octavio Van Veen (Otto Venius (5) peintre, Jean Baptiste Gramaye, historiographe, Henry van de Putte (Ericius Puteanus) historiographe (1612), Jean Moretus-Plantin (1600) imprimeur, Denis Van Alsloot (6)

(1) Henri Meerte était, depuis 1601, directeur des ouvrages de la Cour des Archiducs. C'est lui qui eut à appliquer le mode d'exécution des travaux de la Cour de Bruxelles que nous avons trouvé dans les archives de la Cour brûlée. « à Henri Meerte, directeur des ouvrages de la Court des archiducqz en la ville » de Bruxelles, au pays des villes frontières de Leurs Altesses et de tous aultres » lieulx et places ou besoing et commande luy en sera faite et en la part d'I- » celles mesmes aussi en l'art de géométrie, la somme de trois cents livres. (Livre des gages, f° 244) Reg 45.872. Arch gén. du Royaume. f° 255. Cour des Comptes. Reg. 45.872. Voir aussi Arch. gén. de Lille VI. p. 33.

En 1594, Henri Meerte, sculpteur à Anvers, avait présenté, avec Pierre Lepoivre de Mons et Corneille Floris un projet de jubé pour Sainte-Gudule à Bruxelles. Voir De Bruyn, Les Eglises de Bruxelles, 1882, p. 53.

Des lettres patentes de Bruxelles, 27 juin 1616, accordent à Henri Meerte, architecte, 500 l. de Flandre pour services qu'il nous a faict.

Papiers d'Etat et d'Audience, Liasse 283.

(2) En 1603, le 18 novembre, les Archiducs nomment Sylvain Boullin à la charge *d'assistant à la direction des ouvraiges de la Cour en la ville de Bruxelles aux gaiges de 220 livres de Flandre* par an.

Papiers d'Etat et de l'Audience, liasses 1165/66.

Sylvain Boulin, *ingéniaire à Bruxelles*, fait en 1606/7 *le pourtraict exactement la copie du modèle de bois de la navigation de Vitry à Douay*.

p. 122. Invent. des Arch. de Douai.

(3) En 1604, ils nomment le 24 mars, Robert Colyns de Nôle, sculpteur et tailleur de marbre, allebâtre, bois et semblables matières de notre hôtel. Papiers d Etat et de l'Audience Liasse 1166, Pinchart. Arch des Arts. II p.303. Ce grand statuaire avait fait le maitre-autel de l'Eglise Saint-Bavon à Gand, tout en marbre, orné d'un grand nombre de figures d'anges, de sept grandes figures. Acheté en 1721 par l'Eglise St-Gommaire de Lierre, il a été démoli de nos jours, sans souci de l'illustration de son auteur! Voir, sur cet artiste, la notice de Génard. Rev. d'hist et d'archéol. I. p. 326 et dans la Dietsche Warande, 1896.

(4) Voir Duvivier op cit.

(5) Audience, correspondance, liasse 451. Duvivier, op. cit. p. 441. Arch. de Lille, V. p. 382.

(6) Invent. des arch. de Lille VI. p. 86.

peintre, de Clerck (1) peintre, Jehan Breughel peintre (1610) (2) Pierre Lepoivre (1610) architecte, artiste et géographe (2bis) Michel Zirck ou pirck. peintre et ingéniaire (3) Arnoul Florent Van Langren, sphérographe (1611) On les voit aussi subventionner Aboudk-Dkakn, du Caire (4) devenu Joseph Barbatus ou Abudacnus S. J. qui enseigna les langues orientales à Louvain. (1595-1616). Pierre, Paul Rubens (1609) (5). Jean, Jacques Chifflet, médecin botanographe ou herbiaire (1616), Jacques Francquart (1619) (6). sans oublier le peintre Michel de Bordeaux dont aucun biographe ne fait mention et qui fournit les peintures de la chapelle de Mariemont en 1616. (7).

Ce qui marque le caractère de ces nominations ce sont les renseignements que les archiducs demandent, à propos de Wensel

(1) Invent. des arch. de Lille VI. p. 86.

(2) Audience, correspondance, liasse 451 publiée par Ch. Duvivier. Revue d'hist. et d'archéol. II. p. 440 Il s'agit de Breughel de Velours (1568-1625). Voir H. Hymans, Van Mander, dans le *Livre des peintres*. I. p. 305.

(2bis) Pierre Lepoivre, né à Mons (1546 - 1626) fut nommé maître artiste du Roi le 1r juillet 1610, comme artiste et géographe. Il avait succédé dans ce poste, le 20 octobre 1593, à Jacques du Breuck. Il dressa les plans du Parc royal de Mariemont et ceux de l'hôtel de Croy-Arschot à Bruxelles. Arch. d'Aremberg. Biogr. Nat. XI. p. 890

(3) Michel Zirch ou Pirch, peintre et ingénieur demande, le 9 juin 1626, un supplément à sa pension de 50 Florins.

C. de la Faille appuie sa demande Papiers d'Etat et d'Audience, liasse 1635.

(4) Joseph Barbatus, natif de Memphis, aultrement le « grand Caire », dit qu'il fut nommé à Louvain en 1595. Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse 1636, contiennent une curieuse requête dressée par lui et montrant l'étendue de son savoir linguistique.

(5) Arch. de Lille. VI. p. 53. au traitement de 500 Livres, depuis le 23 septembre 1609, le grand peintre entrait au service de LL. AA. Pinchart. *Arch. des Arts. Sc et Lettres*. II. p. 170. dit que c'est en 1610, c'est à tort. Gachard. *Hist. pol. et dipl. de P. P. Rubens*. Bruxelles. 1877, donne la date du 23 septembre 1609.

(6) Voir notre notice sur Francquart (en préparation).

(7) Je, Michel de Bordeaux painctre, confesse avoir receu de Ambroise van Oncle, Conseillier et Recevveur général des Finances des Archiducqx, la somme de 312 Livres du prix de 40 gros m. de Fl. la livre, que à l'ordonnance de LL. AA. il m'a baillé et délivré comptant en diverses espèces d'or et d'argent, selon la permission de LL. AA. et ce, pour l'achat de moy faict de certaines

Coberghier ou Van Obergen à leur ministre auprès du Saint-Siège, Philippe de Mortau. (1)

Car Coberghier est l'aîné de tous les artistes que les archiducs vont employer ; car il a acquis, en Italie, une telle réputation d'artiste et d'archéologue que sa gloire a retenti jusque sur sa terre natale, car c'est lui qui sera l'inspirateur artistique de leur Cour jusqu'à l'arrivée de Rubens et même après son influence perdurera. Il y a plus : c'est à Coberghier que l'ordre de Jésus devra la transformation de son architecture. (2)

Coberghier est né vers 1560, tandis que les naissances du Père d'Aiguilon (4 janvier 1567), du Frère Huyssens (6 juin 1577) de Jacques Francquart (1577), de P. P. Rubens (29 juin 1577) du Fr. Guillaume Hesius (11 juin 1601) sont de beaucoup postérieuses.

Lorsque Coberghier revient de Rome, en 1604, ses émules sont de tout jeunes gens et il arrive avec tout le prestige que lui valaient ses succès en Italie et la science acquise pendant le long séjour qu'il y avait fait. On comprend alors, comment les ordres religieux augustin et jésuite se hâtent d'appeler le novateur à la construction de leurs édifices. On peut même expliquer de cette façon la transformation du style des édifices de la Société de Jésus qui se marque entre l'architecture gothique du frère Hoeimaker à Tournai, Mons, Gand, etc., du frère Johannes du Blocq à Luxembourg, Arras, Saint-Omer, etc et l'architecture en style baroque des églises de Jésus à Bruxelles, Anvers, Louvain, Liège, Namur, Malines, Cambrai, etc... (3)

Admettons tout au moins que l'influence de Coberghier y a été

pièces de painctures pour servire en la chapelle de LL. AA. à Mariemont à l'Aultel de leurs domestiques.... tesmoing mon seing manuel est mix le quatriesme jour de juillet 1616

Michel de Bordeaux.

L'ordonnance de paiement, signée Albert (d'Autriche), contresignée de Noyelles, de Robiano, de Ayala et d'Ennetierres est du 25 juin 1616 en faveur de *notre painctre résident en notre ville de Bruxelles.*

Papiers d'Etat et d'Audience, n° 1235.

(1) Voir Pinchart. Arch. des Arts, Sciences et Lettres Art. Coberghier.

(2) Duvivier. Revue d'hist. et d'archéol. II. p. 101.
Arch. de Lille VI p. 127, 131, 169, 204.

(3) Braun, Op. cit. p. X.

pour quelque chose et que Rubens, revenu dans sa patrie en 1609, fait allusion à la transformation amenée par son aîné lorsqu'il constate le chargement des idées artistiques.

Pendant son séjour en Italie, Cobergher a travaillé sous l'inspiration des architectes alors en honneur là-bas Il a dû admirer les œuvres de ses contemporains, Carlo Maderna (1556-1629) Scamozzi (1551-1610), Onorio Lunghi (1561-1619). Girolamo Rainaldi (1570-1655) et Flaminio Ponzio (1575-1620).

Au Palais de Bruxelles, il succèdera à un autre architecte puisqu'il ne revint en Belgique qu'en 1601. Ce n'est, en effet, pas Cobergher que nous trouvons à la direction des travaux d'architecture du Cardinal Archiduc Albert au début de son règne.

En 1598, c'est un *ingéniaire*, Harduin ou Harduino qui dirige ses travaux (1) à titre d'architecte. puisque c'est lui qui fait les plans et conduit les ouvriers sous le contrôle des Seigneurs du Conseil des Finances.

Cobergher n'arrivera que six ans plus tard.

Mesdames et Messieurs,

Je m'arrête. Je vous avais annoncé une page de l'histoire artistique du Palais Royal de Bruxelles. Pour vous la présenter, je vous ai — et je m'en excuse — promené dans le maquis de l'érudition, parmi les lianes de la documentation que donnent, avec abondance, nos archives de l'Etat.

Il est temps de m'arrêter, mais, cependant, laissez-moi vous rappeler quelle grande leçon nous donne cette résurrection de notre Patrie après les guerres civiles du XVI[e] siècle, quelle admirable éclosion d'art et de science suivit cette période sombre et dépressive. Le siècle de Rubens a succédé à celui du duc d'Albe.

(1) D'autres ingéniaires travaillaient pour le Cardinal Albert, à ce moment, notamment Thiery de Mol, dont la *commission* est du 28 mars 1597 au faict des fortifications, desseingz, pourtraictures et patrons (Papiers d'Etat et de l'Audience, Liasse 1150) et Passio de Passy qui reçoit le 6 juillet 1598, un don de «mil livres» pour dix ans de travail, ce qui indique que sa nomination datait de 1588. (Idem. Liasse 1153).

Augurons que l'avenir vaudra, à notre chère et bien-aimé Patrie un pareil et semblable renouveau ! Espérons que le siècle commencé par le crime de Guillaume II se terminera par le triomphe du Droit, par le Culte de l'Art, par l'éclosion de tout un monde nouveau, d'une humanité régénérée ayant, dans le cœur, la vraie notion de la vérité, de la beauté et de la justice.

De Toonkunstenaars der Familie Vredeman

Ieverige wetenschap en kunstbedrijvigheid heerschte te Mechelen, tijdens de eerste helft der XVI^de^ eeuw, onder de wakkere aansporing van de landvoogdes Margareta van Oostenrijk.

Vlaamsche, Fransche en Latijnsche scholen schoten op en kwamen tot vollen bloei ; rechts- en medécijngeleerden stroomden er samen met betrachting naar hoogere kennis ; goud- en zilverdrijvers, tapijtwevers, klok-, kanon- en geelgieters, schilders en beeldhouwers, toonkundigen wedijverden om ter meest in hunne wederzijdsche vakken. Kortom de Brabandsche stad was toen een brandpunt van kunst- en geestesontwikkeling.

Daarhenen dan ook voelden zich getrokken de uitgelezen geesten der eeuw evenals de vlinders naar den verwarmden zonnestraal.

Onder de bevoorrechte kunstzonen die zich te dien tijde te Mechelen vestigden was den welbekende schilder-bouwmeester Hans Vredeman de Vriese, die er, naar wij vermeenen, omtrent 1542 zou aangeland zijn.

Deze vermoedens steunen op de berekening van het geboortejaar van Sebastiaen Vredeman de Vriese, te Mechelen geboren, over wien wij verder handelen en die wij, ten aanziene van zijnen naam, denken te mogen aanschrijven als een zoon van den schilder.

Tengevolge van deze veronderstelling zou de geboortedatum van Hans Vredeman, door zijne biografen opgegeven als zijnde 1527, iets wat moeten verschoven worden.

Om deze zienswijze te staven kunnen wij eene akte uit het Mechelsch archief aanhalen, waaruit blijkt dat *Jan Vredeman*

de Vriese, op 14 Februari 1564 voor schepenen compareerd, om te verklaren dat hij, gezamenlijk met zijne vrouw, Johanna van Muysene, op 3 October 1563, een testament gepasseerd heeft voor notaris, wiens naam niet vermeld wordt. (1)

Eene volgende akte in hetzelfde schepenboek ingeschreven, maakt gewag van een schilder, Gielis van Muysene met zijne zusters, waaronder Johanna van Muysene, welke dan ook wel de vrouw zou kunnen zijn van Jan Vredeman de Vriese.

Dewijl dezes naam, vóór 1563, niet op te speuren is in het Mechelsch archief, is daarentegen die zijner echtgenoote zeer verspreid in Mechelen tijdens de 15e en de 16e eeuw. Daaruit blijkt dan dat zijn huwelijk te Mechelen moet geschied zijn, en diensvolgens kan Sebastiaen Vredeman de Vriese, die zich Mechelaar noemt, uit dezen echt gesproten zijn.

De naam van **Sebastiaen Vredeman** wordt vermeld, als toonzetter, in den Latijnschen titel van twee boekdeelen muziekcompositiën voor cither, in de jaren 1568 en 1569 te Leuven verschenen. Hij zelf stelt zich daarin voor als geboren Mechelaar, « Mechliniensis ». (2)

In eene optelling der inwoners van Sint-Romboutsparochie, op 1n November 1574, vindt men « *Sebastiaen de Vriese Vreedtman* » in de Ste Cathlijnestraat tegen aan de Hondsbrug gevestigd. (3)

Er valt op te merken dat de benaming *de Vries* die van *Vreedtman* vooraf gaat, waarschijnlijk omdat hij als *de Vriese* gekend was door den oorsprong zijns vaders.

In het Impostenboek van « den tienden en twintigsten penninck » voor het jaar 1578, berustende op het stedelijk archief, vindt men,

(1) Deze inschrijving in het schepenboek geeft, zoomin als voor den naam van den notaris, eenige inlichting over den inhoud van het testament. De protocollen van de notarissen van dien tijd, die op het Mechelsch archief berusten, bevatten dit testament niet. Spijtig genoeg; waarschijnlijk zou daarin wel familiebijzonderheden te vinden zijn, aangezien die akte gepasseerd werd, op het tijdstip dat Sebastiaan, zijn vermoedelijke zoon, moet getrouwd zijn. Deze inlichting is ons welwillend medegedeeld door den heer H. Coninckx, secretaris van den oudheidskundigen kring van Mechelen.

(2) Zie de lijst zijner werken.

(3) In ons bezit.

insgelijks in de Cathlijnestraat, dezelfde aanteekening, maar ditmaal enkel in den vorm van *Sebastiaen Vreedman* zonder de bijgevoegde benaming *de Vriese*. (1)

Onwaarschijnlijk is het dat, in Mechelen, op één en hetzelfde gegeven tijdstip, twee verschillende personen van zulken zeldzamen naam en voornaam zouden gewoond hebben, zoodat wij ten rechte mogen beweren, dat de Mechelsche toonzetter van 1568 de persoon is die, in 1574 en in 1578 de Ste Cathelijnestraat bewoonde.

Door den datum van het huwelijk zijns zoons, Michiel, in 1586 te Leiden in Holland aangegaan, kunnen wij beramen dat hij omtrent 1542 moet geboren zijn.

De opvoeding van Sebastiaen in de muziekleer, gebeurde wellicht in de alsdan vermaarde choraalschool der St Romboutskerk. Hij kon, volgens toenmalig gebruik, daarin aangenomen worden, op den ouderdom van zeven of acht jaar, 't zij omstreeks 1550, toen aldaar Jan van den Scriecke als choraalmeester doceerde.

Aangaande Sebastiaens jeugdige jaren weten wij niets. Voorzeker genoot hij, als kunstenaarskind, eene zorgvuldige en grondige kunstopvoeding, wat overigens bevestigd wordt door het voortbrengen van de muzikale gewrochten hierna vermeld.

Onmogelijk is het ons de kunstwaarde dezer muziekwerken te beoordeelen. Slechts een enkel exemplaar van elk is thans bekend. Beide berusten in de Staatsbibliotheek te Weenen. Er werd niets van uitgevoerd en geene kunstkritiek geeft er oordeel over noch ontleding van. Zij zijn geschreven voor cither, een thans verwaarloosd instrument dat men te zijnen tijd veel bespeelde.

Wellicht legde hij zich toe op eene loopbaan van menestreel of toonkunstenaar, maar daarover bezitten wij geene inlichtingen.

Zijne zonen, Jacques en Michiel zijn geboren in 1563 en 1564, zoodat hij voor dat tijdstip moet gehuwd zijn geweest.

De Engelsche troepen van Colonel John Norrits met degene van den Tempel hielden de stad Mechelen bezet van 1580 tot 1585, ruim zoo lang als dit pas gebeurd is, voor dezelfde stad, door de Duitsche troepen.

Door droevige ondervinding hebben onze landgenooten kunnen

(1) Registre des Impôts. S. III. nr 1, fo XVI vso. Sebastiaen Vreedman huerdt syn huys van Clara Crabbe voor XVI £ tjrs.

vaststellen hoe weinig eene vijandelijke bezetting de gemoederen stemt voor muzikaal leven.

Dat zijn nare tijden voor allen, maar niet het minst voor hen die begeestering en brood van de muze verwachten. Zielsverdrukking en stoffelijk lijden jaagt de begaafde zonen uit den lande ; zoo ging het toen met den Mechelschen kruidkundige, doktor Rembert Dodoens zoo met den toonkundige Sebastiaen Vredeman en menigvuldige andere.

Na in de nabijheid van zijn heimat rondgezworven te hebben, te Brussel, te Antwerpen, en de overtuiging te hebben opgedaan dat daar nergens een veilig toevluchtsoord was te vinden, besloot hij den grooten stroom te volgen in de ballingschap naar het noorden, de geboortestreek zijner vaderen.

Het zal wel te Utrecht geweest zijn dat hij aanlandde, want in 1583 verwierf zijn zoon Michiel daar het burgerschap, van waar de vader Sebastiaen naar Leiden zal zijn vertrokken, alwaar wij hem in 1586 gevestigd vinden.

Daar werd hij gunstig gewaardeerd, want op 12 Mei 1589 werd er tusschen hem en het stadsbestuur eene overeenkomst aangegaan, waardoor hij zich verbond, gedurende vijf jaren, op het torenuurwerk « alle maents zo wel 't geheele als 't halve uyr te versteecken te weten : d'eene XIIII dagen 't halve uyr, daerop stellende een psalm musikaal off ander bequaem liedeken nae den eysch des tyts,... ».

Overigens moest hij de muziekstukken in een boek schrijven, te bewaren door Geryt Claesz., stadthuysbewaarder, dewelke hem moest bijstaan in zijn verstekwerk en ook moest onderwezen worden « in 't steecken componeren ende 't afstallen der psalmen ende liedekens ». (1)

De schrijver van het dokument beweert dat Sebastiaen van Brussel afkomstig is, wat onjuist blijkt door dezes eigene verklaring in de titels zijner werken. Wellicht, zooals menige banneling in deze laatste jaren heeft moeten doen, zworf hij rond van de eene stad naar de andere en misschien beproefde hij het eerst een tijd

(1) Het bedrag van dat accoord is hierna afgedrukt, volgens copy, dat de stadsarchivaris, de heer Overvoorde, ons welwillend heeft medegedeeld.

lang te Brussel alvorens naar Holland uit te wijken, doch geboortig van Brussel is hij voorzeker niet.

Zijn zoon, Michiel, trouwt een meisje van Antwerpen en een ander zijner zonen, Jacques, zou in Antwerpen hebben gewoond, waaruit dan ook kan opgemaakt worden, dat Sebastiaen na zijne vlucht uit Mechelen, tijdelijk ook in Antwerpen zou vertoefd hebben.

Het Leidsche archief is verder stilzwijgend over het wedervaren van den Mechelschen componist, zoodat wij nopens zijn afsterven niet het minste licht hebben bekomen.

Zijn handteeken staat onder aan de Leidsche overeenkomst geschreven. Dezelfde spelling wordt door zijnen zoon gevolgd, daarom hebben wij dan deze aangenomen. Wij hebben het hier nagedrukt.

Sebastiaen vredeman

Michiel Vredeman, zoon van Sebastiaen, te Mechelen geboren, zooals het blijkt door zijne huwelijksakte te Leiden aangeschreven, wordt in 1592 te Utrecht geboekt als « burger en instrumentmaker so fiolen als cithers » oud zijnde 28 jaren. (1)

Hij is dus in 1564 geboren. Uit zijne kinderjaren is niets aan het licht gebracht. Mechelen ontvlucht zijnde met zijn vaders huisgezin kwam hij, na eenig zwerven, te recht in Utrecht, waar hij reeds in 1583, volgens het stedelijk « Buurspraekboek » als burger aangenomen werd, (2)

Drie jaren nadien, trad hij op 5n April in het huwelijksbootje, te Leiden, met Tanneken Pieters dochter, van Antwerpen. Zijn vader, Sebastiaen, was bij deze blijde gebeurtenis tegenwoordig, en het werd alsdan aangeteekend, dat Michiel te Mechelen geboren was en te Utrecht woonde (3).

Dat hij Tanneken had leeren kennen of in Leiden of in Antwerpen is niet te ontwaren.

(1) Zie lijst der geraadpleegde boeken, nº 7.
(2) Welwillend medegedeeld door M. Schuylenburg, stadsarchivaris.
(3) Deze inlichtingen werden ons met de grootste welwillendheid verschaft door den Heer Overvoorde, stadsarchivaris.

Mogelijk vond hij zijne toekomende bruid in Antwerpen zelf, nadat hij Mechelen was ontvlucht, zooniet heeft hij ze ontmoet op zijnen weg naar de stad Leiden waar zij wellicht, evenals Vredeman's huisgezin, aangeland was.

Na zijn huwelijk trok hij terug naar Utrecht, waar hij sinds 1583, werkzaam was bij het vervaardigen van violen en cithers.

Hij moet daarin een ervaren vakman zijn geweest, aangezien hij in 1612 een muziekbundeltje uitgaf, waarin hij handelt over het bespelen dezer instrumenten. (1)

Klaarblijkend is het, dat hij het bespelen der cither aangeleerd had onder de leiding van zijn vader, die daarover eene leerwijze uitgaf.

Zijn overlijden is te Utrecht aangeboekt als volgt: « 12 Januari 1629. Michiel Vredeman bij de Schalckwycxbrug, nalatende zijn huysfrouw met collaterale erffgenamen sonder onmundige erffgenamen. St. Claes ».

Hij woonde dus aan de Nieuwe Gracht en werd begraven in St. Nicolaaskerk.

Zijne vrouw, Tanneken Peters, overleed, insgelijks te Utrecht, den 8n Januari 1638 en werd eveneens in St. Nicolaaskerk begraven.

Zijn handteeken dat wij hier laten nadrukken komt voor onder eene akte van 20 Januari 1601 in het protocol van notaris Jacob Van Herwaarden bij welke akte hij als getuige optrad. (2)

Michiel vredeman

Een koraal met name **Jacus Vreedman** wordt in de Mechelsche stadsrekeningen op twee achtereenvolgende jaren 1575-76 en 1576-77 vermeld, met eene vergoeding vergund voor bewezene diensten op Lichtmisdag.

Vermoedelijk is hij een der twee koralen, met name Jacus, die samen dienst deden, in St. Romboutskerk, tijdens den inval der Geuzen van 1572, en die, na den afloop van den overval, hunne verklaring kwamen aflgeggen over de hun ontstolen goederen.

Steunende op den ouderdom, dien hij, als koraal, kon bereikt

(1) Zie bijvoegsel : lijst hunner werken.

(2) Alle deze bijzonderheden zijn ons uit Utrecht welwillend medegedeeld door stadsarchivaris M, Schuylenburg.

hebben in 1572 en in 1577, zou men het tijdstip van zijne geboorte moeten stellen omtrent het jaar 1563.

Ten aanzien van naam en van ouderdom mogen wij hem dus voegen bij de Friesche familie, waarvan de naam de eenige soortgelijke was in de stad Mechelen. Diensvolgens zou hij een zoon zijn van Sebastiaen en een oudere broeder van Michiel.

Met Sebastiaen's huisgezin uit Mechelen gevlucht, ging hij na eenig wedervarén in Brussel en in Antwerpen, ook in Holland aanlanden.

De bijzonderheden van zijne muzikale opvoeding en van zijne aankomst in Holland, laten ons toe in **Jacques Vreedman**, die later zich onderscheidde als toonzetter in de stad Leeuwaarden, den ouden koraal van Mechelen te bespeuren.

Na, zooals het blijkt, uit Antwerpen overgekomen te zijn (¹) en na wellicht tijdelijk, verbleven te hebben in zijns vaders huis te Utrecht of te Leiden, vestigde hij zich later te Leeuwaarden, zijns grootvaders geboorteplaats, alwaar hij in 1588 het burgerrecht verkreeg.

Hij was toen 25 jaar oud, en het was met jeugdige drift en vastberaden moed, dat hij zich aan het werk zette om zich, door middel zijner geliefde kunst, eene roemrijke toekomst te bereiden.

Hij voelde zich daartoe duchtig gewapend door het grondig muzikaal onderwijs dat hij te Mechelen had genoten in de St Rombautskerk, onder de leiding van den bekwamen meester, Georg de la Hele.

Zijn moedig streven en zijn aangeboren aanleg, lieten weldra kunstgewrochten verschijnen, waarvan de frischheid en de oorspronkelijkheid de aandacht op hem riepen van bevoegde beoordeelaars en hem de goedkeuring van het publiek verwierven. Hij genoot weldra de gunst, verkozen boven anderen, tot officiëele ambten geroepen te worden, waar hij vrijen teugel kon geven aan zijne muzikale neiging.

In 1603 verscheen een zijner werken voor meervoudige stemmen. Het wordt vermeld zonder aanduiding van drukplaats of bewaarplaats. Wij hebben het dus niet verder kunnen naspeuren (²).

(1) Zie in de lijst der geraadpleegde boeken, nº 15.

(2) Zie bijvoegsel : lijst zijner werken, alsook de lijst der geraadpleegde boeken, nº 4.

« *Le livre septième des chansons vulgaires de diverses autheurs à quatre parties* » in 1608 te Amsterdam verschenen, bevat vijf van zijne compositiën, waaronder een op Franschen tekst : « *Helas mon Père* », daardoor bewijs gevende van zijne kennis in de Fransche taal.

Zijn officieel leven is ons ter kennis gebracht door den titel van zijne werken waarin hij zichzelf opgeeft als muziekmeester der Stad Leeuwaarden.

Zijn « *Isagoge Musicæ* » te Leeuwaarden verschenen in 1618, bevat eene opdracht tot Burgemeester en Schepenen der Stad Leeuwaarden, waarin hij zegt reeds « seer lange jaren alhier het *Collegium Musicorum* te hebben onderhouden, onder veel treffelyck Edele persoonen, Doctoren en Borgeren die haer hebben van my laten institueren ».

Dit zeer oorspronkelijk werkje behelst een onderricht zeer duidelijk en in 't kort voorgedragen van de verschillende modos door de vroegere muziekschrijvers gebruikt, alsook de aanduiding om aan de toenmalige muzieknoten hunne tijdwaarde te geven.

Om het oude muziek in moderne maatverdeeling te vertalen is dit bundeltje van het grootste nut.

Deze aanteekeningen waren zooals hij zelf zegt : «noyt te vooren int licht gheweest». Zijne verdiensten zijn er dus zooveel grooter om, bijzonder omdat het verscheen in een merkwaardig overgangsperiode van het muziekstelsel.

Zijne melodien uit den *Friesche Lusthof* van 1621 (1) verwierven zulken bijval, dat het werk wel zesmaal werd herdrukt.

Dit laatste gewrocht was zijn zwanezang, want in den loop van het zelfde jaar werd hij als voorzanger in de kerk vervangen.

Zijn afsterven geschiedde in de maand September, als blijkt uit de notulen van de magistraat van Leeuwaarden, waarin op 29 September 1621 aangeteekend staat, nevens de benoeming van zijnen opvolger — dat «aan de weduwe van Mr Jacques Vredeman het tractement zal worden uitgekeerd tot Lichtmis naestkomende incluys.» (2)

(1) Zie de lijst zijner werken.

(2) Deze inlichting werd ons welwillend medegedeeld door den achtbaren archivaris, R. Visscher, te Leeuwaarden.

Buiten zijne weduwe, wier naam wij niet kennen, liet hij ook een zoon achter, met name Gerart, die de kunst van glasschilder uitoefende en alzoo onder eenen anderen vorm de kunstfaam der familie Vredeman voortzette.

Daartoe beperken zich de inlichtingen die wij konden opdelven met betrekking tot de toonkunstenaars der familie Vredeman.

Daaruit hebben wij kunnen vaststellen, wat tot heden onbekend was, namelijk dat zij allen tot één geslacht behooren.

Sebastiaen, de toonzetter, te Mechelen geboren van Hans Vredeman, de schilder, vindt zich verplicht, te midden van het oorlogsrumoer, dat in Zuid en Noord alle kunstinsting verdooft, zijne geboortestad te verlaten. Na een dwalen van stad tot stad, is hij teruggeweken naar Holland, het oorspronkelijk gewest zijner familie, en weet er in zijne begaafdheid het genot te putten hoog gewaardeerd te worden.

De twee zonen van dezen laatste, Jaak en Michiel, ook te Mechelen geboren, de eerste een hoogaangeschreven toonzetter ; de tweede een behendig instrumentmaker, weten zich ook, in Holland, een verdienstelijk bestaan te verschaffen.

Door hun gezamenlijk streven hebben deze verdienstelijke toonkunstenaars een pereltje meer gesnoerd aan de kunstkroon van hun aangenomene vaderland.

Terwijl, Mechelen's muziekfaam, ten vaste lande, gehandhaafd werd ten Zuiden door *de Rore*, ten Oosten door *de Monte*, gingen deze verdienstelijke mannen naar het Noorden het vruchtbarende zaad verspreiden, tot meerdere roem van hunne kunstminnende geboortestad.

Dr G. VAN DOORSLAER.

Bijvoegsels

A. LIJST HUNNER WERKEN.

SEBASTIAEN VREDEMAN.

1. Nova longeque elegantissima cithara ludenda carmina, cum gallica tum etiam germanico, Fantasiae item, Passomezi. Gailliarde, Branles, Almandes etc. Nunc primum ex musica in usum citharae traducta per Sebastianum Vreedman, Mechliniensem. Hic accessit luculenta quœdam et perutilis institutio qua quisque citra alicujus subsidium artem chitarisandi facillime percipiet Lovanii, excudebat Petrus Phalesius, typographus juratus. Anno 1568.

Klein in 4°, 52 bladzijden.

Op de keerzijde van het titelblad een vers: «Ad Lectorem», op het tweede blad: «In usum citharae Introductio», op de derde en vierde bladzijden: «De Tempore et Pausis».

2. Carmina quæ Cythara pulsantur, Liber secundus, in quo selectissima quœque et jucunda carmina continentur: ut Passomezi, Gaillardes, Branles, Alemandes, et alia ejus generis permulta quœ sua dulcedine auditorum animos mire oblectant. Nunc primum summa qua fieri potuit facilitate in tyronum usum per Sebastianum Vreedman, Mechliniensem, composita. Lovanii, excudebat Petrus Phalesius, typographus juratus. Anno 1569.

Klein in 4°, 46 bladzijden.

Deze twee werkjes vindt men in de Hofbibliotheek te Weenen.

(Geraadpleegde boeken n° 7).

MICHIEL VREDEMAN.

Der violen cyther mit vijf snaren en niewe sorte melodieuse inventie, twe Naturen hebbende, vier Parthyen spelende, licht de leeren, half violens, half cyther,... ettelikhen Musick stucken opgesett, ende in Tablatuer ghebracht, tot Arnhem, 1612, bij Jan Janssen.

In 4°.

(Geraadpleegde boeken n°s 1 en 4).

JACQUES VREDEMAN.

1. Di Giacomo Vredeman, musica miscella, cive Mescolanza di Madrigali, Canzoni & Vilanelli, in lingua Frisica à quarto & cinque voci. In officina Cornelii Nicolai, anno 1603.

In 4°.

(Geraadpleegde boeken n° 4).

2. LIVRE / SEPTIEME DES / CHANSONS VVLGAIRES DE / DIVERSES AVTHEVRS A QVATRE PARTIES, / CONVENABLES ET VLTILES A LA JEVNESSE, TOVTES / MISES EN ORDRE SELON LEVRS TONS./

A la requeste d'aucuns amateurs avons adjousté certaines chansons, comme de Maistre, Jean Pietersen Swellinck, organiste à Amsterdam, Maistre Jaques Vredeman, Maistre / Musicien de la ville de Leeuwarden, & Maistre Gerard Jansen / Schagen, Maistre Musicien de la ville d'Alcmar. / Avec une Brieve & facile Instruction pour / bien apprendre la Musique / TENOR. / (Vignette) / On les trouve chez Cornille Claessen, Imprimeur / des livres à Amsterdam. M. DC VIII.

30. Cupidon cleen.
31. Om te versinnen.
31. Wanneer ick slaep.
32. Schoon kint V lieflijck.
33. Helas, mon Pére.

Te Londen, (British Museum), bezit men *Tenor* en *Basse* (de Baspartij is onvolledig; het ontbrekende deel bevindt zich in de bibliotheek van de «Royal College of music», in dezelfde stad)

3. *Isagoge Musicæ.* Dat is corte, perfecte, ende grondighe Instructie van de Principale Musycke, soo die in allen collegien der selver const Ghebruyckt werden, ende in de vertreffelycke groote Schole der stadt Leeuwarden gheleert wert. Noyt te vooren int licht gheweest. Seer profytelyck voor den genen die dese const beminnen, enz. Met Privilegie Ghedruckt tot Leeuwarden by Abraham van den Rade, 1618.

In 4°, 64 bladzijden.

Opgedragen aan Burgemeesteren, Schepenen, Raden en de Curator des seer beroemden Gymnasii D. Joh. de Veno. J. V. D. Met twee latynsche lofverzen van Herm. Rassius, Med. et Philosophus, en Edo Neuhusius, S. L. Rector, en een nederlandsch sonnet of lied van Joach. Petri.

Een exemplaar berustende in de stadsbibliotheek van Leeuwaarden, schijnt datgeene van den schrijver geweest te zijn. Behalve ms. kantteekeningen bevat het eene uitbreiding van 17 bladzijden. De eerste zeven daarvan schijnen berekeningen te zijn der muziekschalen van *Stevin* en *Metius* en zijn in 1642 geschreven, de volgende in 1644, deze bevatten regels voor het stellen van de snaren op den «Chiter». (Lijst der geraadpleegde boeken, n° 15.)

Wordt ook bewaard te *Brussel*, (Koninklijke Bibliotheek) en te *Amsterdam*, (Maatschappij tot bevordering der Toonkunst). 2e editie 1645.

4. A. FRIESCHE LUST-HOF, / Beplant met verscheyde stichtelyke / Minne-liedekens, Gedichten, ende Boer- / tige kluchten. / DOOR / IAN IANSZ. STARTER. SS. LL. ST. / met schoone kopere figueren verciert; ende by alle onbekende wysen, / de noten, ofte musycke gevoecht, / Door / Mr IAQVES VREDEMAN, Musyck-Mr der Stadt Leeuwarden. / T'AMSTELREDAM. / Gedruckt bij Paulus van Ravesteyn Anno 1621. / Voor Dirck Pietersz : Voscuyl, Boeckverkooper bij 't Bos-huys in den witten Engel, / ofte in syn Cas onder het Stadthuys. 1621.

In 4°. 178 bladzijden.

Wordt bewaard te Londen,(British Museum). 2 exemplaren; te Leeuwaarden, (Stadsbibliotheek) en te 's Gravenhage (Koninklijke Bibliotheek).

B. Eene tweede uitgave van dat werk zonder jaartal (1623 ?) verscheen te Amsterdam bij wed. D. P. Voscuyl.

In 4°, 201 bladzijden

Wordt bewaard te 's Gravenhage, (BibliotEek D. F. Scheurleer).

C. Een derde uitgave zonder jaartal (1624 of 1625 ?), werd by de zelfde weduwe gedrukt.

In 4°, 206 bladzijden.

Wordt bewaard te Londen, (British Museum).

D. Eene vierde uitgave, werd te Utrecht gedrukt bij Amelie Jansz. 1626. Kl, in 8° obl. M.

Wordt bewaard te Haarlem (Gemeentebibliotheek).

E. Den vierden druck op nieuws vermeerdert... Amstelredam, door Hessel Gerritsz. 1627.

In 4° obl. M. 207 bladzijden.

Wordt bewaard te 's Gravenhage, (Koninklijke bibliotheek) en te Leeuwaarden (Gemeentebibliotheek).

F. Den vijfden druck.. Amstelredam, Broer Jansz. 1634.

In 4° obl. M.

Wordt bewaard te Amsterdam, (Bibliotheek der Vereeniging voor Noord-Nederl. muziekgeschiedenis).

G. Den sesden druck ... Amsterdam,... Hessel Gerritsz. Zonder jaartal (c. 1630 ?)

In 8°, obl.

Wordt bewaard te 's Gravenhage, (Koninklijke Bibliotheek).

H Friesche Lusthof beplant met verscheyden stichtelycke minneliedekens gedichten. 6e druk. Met inleidinge en aanteekeningen van J. Van Vloten. Utrecht. 1864. In 8°.

Wordt bewaard te 's Gravenhage, (Koninklijke bibliotheek) en te Leeuwaarden, (Gemeentebibliotеek). (Geraadpleegde boeken n° 21).

B. GERAADPLEEGDE BOEKEN.

1. ROB. EITNER. Biographisch-Bibliographisches Quellen-Lexikon der musiker und musikgelehrten.... Leipzig 1902.

2. Edm. VAN DER STRAETEN. La musique aux Pays Bas avant le XIXme siècle. Bruxelles.

3. Ern. Ludw. GERBER. Historisch-Biographisches Lexikon der Tonkunstler, Leipzig, 1790.

4. Georgius DRAÙDIUS. Bibliotheca classica. Francofurti ad Moenum, 1625

5. G. VAN DOORSLAER. Coup d'œil sur le régne de Margueritte d'Autriche. Malines. 1907.

6. G. VAN DOORSLAER. Notes sur les jubés et maitrises de Malines. Malines. 1906.

7. Vereeniging voor Nederlandsche Muziekgeschiedenis. Bouwsteenen. T. II. Amsterdam.

8. Ant. SCHMID. Ottaviano dei Petrucci da fossombrone. Wien 1845.

9. Paul BOLDUANUS. Bibliotheca philosophica. Yensæ 1656.

10. F. J. FETIS. Biographie universelle des musiciens. Bruxelles. 1864.

11. A. J. VAN DER AA. Biographisch Woordenboek der Nederlanden. Haarlem. 1874.

12. Ed. G. J. GREGOIR. Essai historique sur la músique et les musiciens dans les Pays-Bas. 1861.

13. W. BARCLAY SQUIRE. Catalogue of printed music published between 1487 and 1800, now in British Museom. 1912. 2 Tom.

14. W. BARCLAY SQUIRE. Catalogue of printed music in the library of the royal college of music. London.

15. W. EEKHOFF. Bloemlezing uit den Friesche Lusthof van J. J. Starter. Leeuwarden. 1862.

16. W. EEKHOFF. De Stedelijke bibliotheek van Leeuwarden. 1870.

17. De NAVORSCHER. 1862.

18. Joh. Gottfried WALTHERN. Musicalischen Lexicon. Leipzig. 1732.

19. Catalogus van de bibliotheken der Maatschappij tot bevordering der Toonkunst en der Vereeniging voor Noord-Nederlands Muziekgeschiedenis. Amsterdam. 1884.

20. H MENDEL - A. REISSMANN. Musikalisches Conservations-Lexikon. Berlin. 1877.

21. D. F. SCHEURLEER. Bijdragen tot een repertorium der Nederlandsche Muziekliteratuur. Amsterdam. 1902. Deel I. bl. 30.

22. Catalogue de la Bibliothèque Fétis à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Paris. 1877.

C. OVEREENKOMST MET SEBASTIAEN VREDEMAN.

Op huyden den XII^{a} Mey anno XV^{c} Lxxxix hebben Burgemeesteren ende gerechte, omme voortaen goet regardt genomen te werden op het uijrwerck, ende dat zulex niet en werde overlasticht met eenige zwaere wercken, buyten 't vermogen van 't zelven aengenomen ende geaccordeert mit eenen Sebastiaen

Vredeman van Bruyssel, gelijck dezelve oock bekent aangenomen ende mit Burgemeesteren ende Gerechte geaccordeert te zijn op de naervolgende voorwaerden:

Eerstelick dat de voors. Mr Sebastiaen gehouden zal wezen alle maents zo wel 't geheele als 't halve uijr te versteecken, te weten: d'eene XIIII dagen 't geheele, ende d'ander XIIII dagen 't halve uijr, daarop stellende een psalm, musikael off ander bequaem liedeken nae den eysch des tijts. ende zulcx hem oock by burgemeesteren ende gerechte in der tijt zal werden belast.

Welcke liedekens off psalmen alzoe daer op gesteecken, gecorrigeert ende zulcx volcomelicken correct gegaen off gespeelt hebbende, hij ooc gehouden zal zijn te scrijven in alzulck bouck als daertoe Gerijt Claesz, stadthuysbewaerder, belast es te maecken eer ende alvoorens hij hem vervorderen zal aen ander daer op te stallen.

In vougen nochtans dat hij hem niet en zal vervorderen 't voors. werck te beswaeren boven tvermogen ende zulcx niet anders daerop stellen dan 't halve werck perfect ende bequamel. zal verdragen ende speelen connen.

Ende ingevalle hem bij yemandt van Burgemeesteren ofte Gerechte tot vermaeckinge van eenige potentaten ende heeren van de lande, belast zal werden het eene oft ander musikael psalm ofte liedeken binnen den voors. tijt opt voors uijrwerck te steecken, zal hij tzelve gehouden zijn te doen (gelijck hij belooft bij dezen) en le insgelijcx daer van copie int voors. register perfectelicken alsvoren (ende eer hij een ander zal opzetten scrijven.

Dat hij oock de voors. Gerijt Claesz 't steecken componeren ende 't affstallen der psalmen ende liedekens, die hij alsvooren zal steecken, mitsgaders ooc 't corrigeren van dien volcomelicken zal onderwijzen ende leeren, gelijck hij hem oock tzijnen huyse zal doen, ten eynde de voors. Gerrit Claesz. oock daer inne tè beter werde geouffent tzijnen verlichtinge.

Ende omme alle dingen bij hem Sebastiaen te lichtelicker en de bequamelicker te werden gedaen, hebben Burgemeesteren ende Gerechte voors. belast den voors. Gerijt Claesz. hem int steecken te assisteren ende tzijn bevele ten diensta te staen, zo int aenschroeven als anderssints, zonder dat hij Gerijt tselve zal mogen weygeren, veel min naerlaten ende tzelve bij hem geweygert zijnde Burgemeesteren ende Gerechte te kennen geven, opdat alsdan daer inne zal mogen werden voorsien als naer behoren.

Ende tot welcker tijt de voors. Sebastiaen zoe om te steecken, corrigeren alsoock omme eenige faulten te beteren, die hem dickwils naer eenich verloop van tijt eerst openbaren, zal begeren boven op den toorn bij 't uyrwerck ende hij oock ten fijne om yet te veranderen ofte verzetten zal gereet zijn, zal hij den voorn. Gerijt Claesz aenspreecken ende zulcx tijt setten om alsoe tsamen boven te gaen den anderen te helpen, ende zulcx alles ten bijzijn van Gerijt Claesz doen gelijck 't behooren zal, altoos gehouden blijvende Gerijt voors. te onderwijzen van alles, gelijck den voorn. Gerijt nu voor dan en dan voor nu belast werdt hem te assisteren, zonder eenige jegenseggen ofte eenichsins hem te laten beyden ofte wachten.

Alles geduyrende den tijt van vijff aen een volgende jaeren, waer van 't 't eerste nnegaen zal op huyden datum van dezen.

Voor alle welcke voors. diensten, moeyte ende verleth van tyde by de voorn. Burgermeesteren ende Gerechte uijten naeme ende van wegen dezer stede de voors. Sebastiaen Vredeman toegevoucht ende belooft es jaerlicx een somme van twee en de tzeventich guldens van XL groten den gulden, die hem op vier termijnen van den jaere by den Tresorier ordinarijs, die nu es ende namaels wezen zal, betaelt zullen werden onder zyne quytantie gelijck de voorn. Trezorier dezelve betalinge in uytgeven zijnder reeckeninge zonder eenige zwaricheyt geleden zullen werden, mits by hem voor d'eerste reyse overbrengende desen ofte copie auctentijck van dien ende voorts telckens alleenlicken quijtantie.

Tot onderhoudenisse ende volcommen van 't geene voors. es hebben de voorn. Burgemeesteren en de Gerechte verbonden ende verbinden by desen alle dezer stede imposten ende exchysen ende voors. meester Sebastiaen alle zijne goederen, roerende en onroerende, jegenwoordige en toecomende, geen uytgesondert ofte buyten gehouden, dezelve ende de vruchten keure van dien gelijckelicken onderwerpende 't verbant ende bedwang van allen 't 's Heeren rechten ende rechteren. Ende hier van zijn gemaect twee alleensluydende contracten, daervan de presente altijts, bij zo verre een van beyden mocht comen verloren te werden, gehouden zal werden van waerden, in schijn off die beyde voor oogen waeren.

Dewelcke 't eenen oirconden bij den Secretarijs dezer stede van 't Stadtswegen ende by de voors. Sebastiaen voor hem zelven zijn onderteyckent ten daege ende jaere voorscreven.

w. get. J. Van Hout.

Sebastiaen Vredeman.
my prnt ter getuyge
J. Andries.

Uit: Eerste Stads Dienaars Aanneem-Boek begonnen 1532, fol° 104 berustende in 't Gemeente archief te Leiden.

Les aventures posthumes d'une princesse bourguignonne.

« L'an de grâce mil quatre cent LIIII, le penultièsme jour « d'Octobre, après ce que la dispense de cour de Rome fust venue, « par le commandement du duc Philippe de Bourgogne, lequel avoit « envoyé icelle dispense contenant comment le pape dispensoit « Charles, comte de Charollois, fils du duc Philippe, et lui donnoit « congié de prendre a femme et espouse Catherine de Bourbon, sa « cousine germaine, enfans de frère et soeur, en la ville de L'Isle lez « Flandres, icelluy Charles espousa ladite Catherine de Bourbon. »(1)

C'est en ces termes qu'un contemporain, Jacques du Clercq, licencié en droit, conseiller du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, « en la chastellenie de Douay, Lille et Orchies » annonçait le mariage du comte de Charolais avec sa cousine germaine Isabelle de Bourbon, à laquelle le chroniqueur par erreur donne le prénom de Catherine.

Le comte de Charolais, mieux connu dans les fastes historiques de notre patrie sous le nom de Charles-le-Téméraire, était veuf depuis l'année 1446 de Catherine de France, fille du roi Charles VII dont il n'avait pas eu de descendance.

Philippe-le-Bon avait hâte de voir son fils conclure une nouvelle alliance afin d'assurer l'avenir de sa dynastie. Il jeta les yeux sur la

(1) Mémoires de J. Du Clercq sur le règne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. II 200.

princesse Isabelle, fille de sa soeur Agnès de Bourgogne et de Charles I, duc de Bourbon. Les négociations furent entreprises sans delai. Quelques difficultés furent dès l'abord soulevées au sujet de la dot. Le Conseil royal de France s'opposait en effet que dans celle-ci fut comprise la seigneurie de Château-Chinon qui constituait un fief masculin, mais le duc pressé d'éviter toute remise et tout retard, prit la résolution de faire procéder aux cérémonies nuptiales, quitte à régler plus tard cette question litigieuse. Car l'opposition à la Cour de France ne capitulait pas, et même après que l'union eut été contractée, le roi Charles VII écrivait encore au duc de Bourbon et d'Auvergne pour lui déclarer qu'il lui était défendu de céder la seigneurie et terre de Château-Chinon au duc de Bourgogne. Celui-ci fut forcé de confirmer cette opposition à Philippe-le-Bon. Mais le duc qui avait atteint le but désiré, s'empressa de mettre fin aux négociations, consentant à ce que d'autres domaines fussent substitués à cette seigneurie. (1)

Les liens de parenté constituaient un autre obstacle, mais celui-ci fut promptement aplani. Les dispenses nécessaires furent sollicitées à Rome; l'évêque d'Arras fut dans ce but dépêché vers la ville éternelle. La Cour papale s'empressa de déférer aux désirs du duc de Bourgogne. Elle accorda l'autorisation nécessaire. (2)

Toutefois dans la famille ducale même certaines oppositions se firent jour. La duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, eut souhaité pour son fils une autre alliance. Mais elle céda bientôt aux désirs du duc, la princesse de Bourbon avait passé une grande partie de sa jeunesse à la cour bourguignonne et sa tante lui portait une vive affection.

Quant au principal intéressé, le comte de Charolais, il n'avait jusqu'ici pas eu voix au chapitre, et quand on lui fit part des intentions du duc, son père, il ne montra guère un bien grand enthousiasme. Du Clercq nous affirme que le comte de Charolais était très peu partisan de ce mariage « pour autant que c'estoit sa cousine ; et

(1) Gachard. Rapport à Monsieur le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris. Dijon p. 78.

(2) De Barante. Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois II 202.

aussy que la duchesse sa mère et Anthoine le bastard, son frère, et aultres, le induisoient fort a soy marrier en Angleterre a la fille du duc d'Yorc, lequel duc disoit appartenir à lui le royaume d'Angleterre » (1)

Charles-le-Bon fit appeler son fils, et en présence de la Cour assemblée, lui tint un discours peu amène : « J'ay entendu, lui dit-il, que tu fais enuis le marriage que je veux que tu fasses, je ne scay qui te meult, sinon qu'on m'a dit que tu te marrirois vollontiers en Angleterre a telle; je veux bien que tu saches, que combien que j'ay eu grandes allianches aulx Anglois; et pour vengier la mort de mon père, je me sois pièça allié a eulx, sy ne fust oncques mon cœur et mon courraige anglois, et veux bien que tu le saches; si je cuidois que tu le feis et que tu te volsisse allier, je te bouteray hors de tous mes pays, ne jamais de seigneurie que j'ay tu ne joyrois, et encoires plus, si je cuidois que mon fils bastard, que voilà présent, te le conseillat ne aultres, je le ferroi mectre en ung sacq et noyer, et touts ceulx qui te conseilleroient de toutes ces choses. Je m'en attends a ce qu'il en est, toutes voyes, comme dit ay. »

Après pareil discours, toute hésitation, toute opposition devenait impossible. Il ne restait au comte de Charolais qu'à se soumettre aux ordres paternels.

Et pour être certain que nulle nouvelle difficulté ne vint contrarier cette union, le duc ordonna que celle-ci fut contractée le jour même, et quelque peu indiscret, le chroniqueur Du Clercq ajoute que : « par le commandement très exprès du duc, Charles coucha icelle nuict avecq sa femme ».

Désormais il n'y avait plus à revenir sur le fait accompli. Toutefois, on ne doit pas s'imaginer que le comte de Charolais garda rancune de la violence qui lui fut faite et qu'il resta quelque trace de ses hésitations ou de son opposition ante nuptiales. Il devint un mari modèle. C'est du moins ce qu'encore une fois Du Clercq nous affirme, et on peut l'en croire car il fut historiographe véridique. En parlant de la nouvelle mariée il affirme que Charles dès lors « l'aima tant, que c'étoit belle chose de la belle vie touchant marriage qu'ils menaient, et disoient pour vray, que pour rien icelluy

(1) Du Clercq. Loc. cit II 202.

Charles n'eust allé à aultre femme que la sienne; car lors c'estoit grande pitié que le pechié de luxure regnoit moult fort et par espécial es princes et gens marriés ».

En vérité, la femme du comte de Charolais était en tout digne de l'amour de son mari. Nous en avons pour preuve divers portraits de la princesse qui existent encore.

Dans les collections de la bibliothèque royale de Copenhague, est conservé un précieux manuscrit, un livre d'heures, qui a appartenu à Charles-le-Téméraire. La principale miniature représente celui-ci et sa femme, agenouillés au premier plan d'un paysage agreste et montagneux ; une rivière serpente entre des collines boisées ; dans le lointain un château barre l'horizon de ses tourelles élancées. Le prince, tête nue, et les mains jointes, est revêtu d'une riche houppelande damassée et bordée de fourrures. Quant à la princesse, elle porte une robe à longue traine couverte d'ornementations fleuries ; un hennin, auquel est rattaché un voile blanc, recouvre sa tête ; elle tient en mains un livre ouvert. Sa physionomie est gracieuse, brillante de jeunesse. Dans le haut de la composition se déroule un voile sur lequel est figurée la tête souffrante du Christ. (1)

Cette miniature est de grande valeur. Le comte de Laborde, est d'avis qu'elle mérite l'attention, qu'elle est précieuse par la finesse d'exécution avec laquelle on a représenté le comte de Charolais et sa femme agenouillés sous le suaire. Les portraits, ajoute-t-il, sont miscroscopiques et grands à la fois ; ils se détachent sur un fond de paysage digne du maître. Quant à l'auteur de cette belle œuvre, il est resté inconnu. (2)

D'autres portraits existent encore de la princesse. Ce sont notamment un dessin dans le recueil d'Arras, une miniature dans la genéalogie des comtes de Flandres qui appartient au grand séminaire de Bruges, et un portrait peint à la fin du XVe siècle et conservé au Musée des Beaux-Arts de Gand. Ce dernier, quant à la ressemblance, offre de gands points de similitude avec la miniature de Copenhague.

(1) Dr. Osw. Rubbrecht. L'origine du type familial de la maison de Habsbourg. p. 56.

(2) Comte de Laborde. Les ducs de Bourgogne. IIe partie. Tome I. p. LXXXVI.

La statue du monument funéraire d'Anvers, nous le verrons bientôt, semble aussi constituer un véritable portrait.

Toutes ces œuvres témoignent de la grâce et des aimables attraits de la jeune épousée.

Malheureusement, cette union qui avait débuté sous des auspices si heureux, ne devait pas être de longue durée. Le comte de Charolais, dont le caractère bouillant, ne trouvait de satisfaction que dans le métier des armes, guerroyait de tous côtés, parcourant sans relâche les domaines du duc son père, à la tête des armées bourguignonnes. Rien ne l'arrêtait, ni ne parvenait à imposer un frein à sa fougue infatigable. Et c'est ainsi, qu'au mois de Septembre 1464, nous le trouvons en Hollande, à Gorcum. Peu après il est signalé à Rotterdam, puis à La Haye. En octobre il réside à Gand; puis passe les derniers jours de la même année à Lille. Au mois de mars 1465 il est à Bruxelles; peu après il rejoint les armées à Fontaine-au-Pirę et séjourne au camp jusqu'au 19 août. Quelques jours plus tard on le signale à Conflans où il réside assez longuement. (1) Pendant tout ce temps sa jeune femme delaissée, périssait d'ennui, et s'il faut en croire les historiens, se consumait d'amour.

Quoiqu'il en soit, au mois de septembre 1465, la princesse Isabelle de Bourbon résidait à Gorcum. Etait elle récemment arrivée dans cette localité, ou bien y était elle restée depuis une année quand, nous l'avons vu, son mari était signalé dans la même ville ? Nous l'ignorons. Elle y devint dangereusement malade, et bientôt même l'état de sa santé inspira des inquiétudes sérieuses.

Dans sa chronique, Laurent van Haecke, fait mention de cet événement fâcheux : *te wyle Charel in Vranckryk was,* écrit-il, *soo viel Isabella syn huysvrouwe tot Gorcum in een groote ende sware sieckte, wt oorsaecke (als eenige hebben willen seggen) om die groote begeerte haers mans, die doen absent was* (2).

Barlandus est du même avis : *uxor Ysabella mariti sui longe*

(1) Edg. de Marneffe. Itinéraire de Charles le Hardi, comte de Charolais puis duc de Bourgogne. p. 26.

(2) Laurens van Haecke Goidtsenhoven. Croniicke van de hertoghen van Brabant. p. 78 V°

amàtissima Gorici oppidulo Hollandiae, in morbum incidit contractum nimio Caroli desiderio. (1)

Quelque fut l'origine de cette maladie, les médecins ne parvenaient malheureusement pas à l'enrayer. La situation même bientôt devint inquiétante.

On crut alors qu'une diversion pourrait peut-être produire une réaction favorable. La princesse en effet, le 13 février 1457, avait donné le jour à Bruxelles à une fille. Cette enfant, Marie de Bourgogne, qui plus tard avec son mari le duc Maximilien d'Autriche devait régner sur nos provinces, avait alors huit ans. Elle était élevée à Gand. Les médecins crurent que la présence de la jeune princesse pourrait peut-être faire oublier à sa mère son chagrin, et que par suite le mal dont celle-ci souffrait pourrait être enrayé. Il fût décidé de transporter la princesse à Gand.

Men dede geleerde medecynen comen, nous apprend encore une fois Van Haechte, *die den raedt ghaven dat men haer wt Holland in Vlaenderen voeren soude, hopende dat sy daer int aenschouwen haers dochters, die daer te valsteren bestelt was, terstont gesontheyt vercrygen soude.*

Le voyage fut entrepris sans délai. Il fallait passer par Anvers. Arrivé dans cette ville, le cortège princier reçut l'hospitalité à l'abbaye St-Michel. On sait qu'en vertu d'une servitude fort ancienne, les chanoines de St-Norbert, devaient logér en leur abbaye les souverains ou les personnages princiers pendant leur séjour dans la capitale du marquisat du Saint Empire. Le *Prinsenhof* compris dans l'enceinte conventuelle, offrait sous ce rapport aux hôtes des religieux un asile somptueux et généreux.

Toutefois la santé de l'auguste malade ne s'améliorait pas. Bien au contraire, le mal fit de tels progrès que bientôt la situation devint critique. Il ne pouvait plus être question de continuer le voyage; il fallut forcément prolonger le séjour à Anvers.

La population mise au courant du danger que courait la vie de la princesse, témoigna en ces critiques circonstances d'une vive sollicitude. Des prières publiques furent organisées, et l'autorité religieuse

(1) Adr. Baelandus. Rerum gestarum a Brabantiae ducibus historia. Cap. C. VII. p. 164.

décida que le jeudi 22 août une cérémonie solennelle de propitiation serait célébrée à l'église Notre-Dame pour obtenir du Ciel la guérison de la malade. Une procession spéciale, dans laquelle furent portées les insignes reliques de la Circoncision, parcourut les rues principales de la ville.

Le mal toutefois ne cédait pas, et le 13 septembre 1465, la jeune princesse décédait à l'abbaye St-Michel, loin de cet époux dont l'absence lui avait été si cruelle.

Des funérailles solennelles furent célèbrées dans l'église abbatiale, et à l'issue de cette cérémonie funèbre, les restes de la princesse furent ensevelis dans un caveau ménagé sous le chœur du temple conventuel, au pied du maître autel.

De ces tristes evènements il nous est resté un témoignage contemporain. Un poëte que l'on peut préjuger avoir appartenu à l'entourage immédiat de la princesse et qui assista à ses derniers moments, exhala sa douleur en une longue et diffuse complainte (1). Dans cette pièce qui est restée manuscrite nous pouvons glaner quelques détails intéressants au sujet des derniers moments d'Isabelle de Bourbon. C'est ainsi que nous apprenons, que sentant sa fin approcher, elle se soucia avant tout d'assurer le sort de ses proches. A la dame de Crèvecœur elle confia spécialement sa sœur la princesse Germaine de Bourbon ; à la duchesse de Bourgogne, mère du Téméraire, elle recommanda chaleureusement tous ceux qui étaient attachés à sa personne. Puis, ne s'occupant plus que du salut de son âme, elle reçut en pleine connaissance les derniers sacrements, et comme elle percevait l'approche de la mort, elle se fit lire des textes pieux qui pussent la mieux préparer à ce redoutable moment. Et c'est ainsi qu'au milieu de ferventes prières, pendant qu'elle appelait à son aide la Vierge Sainte et qu'elle embrassait le Crucifix, qu'elle rendit le dernier soupir. Le désespoir de son entourage fut immense. Les personnages de sa Cour aussi bien que ses serviteurs, à l'envi pleurèrent ce trépas et se complurent à faire l'éloge de celle qui avait réussi à provoquer parmi tous les siens un devouement si complet et une affection si vive Et on ne peut que se rallier au vœu

(1) Cette pièce manuscrite, inédite jusqu'ici, fait partie d'un manuscrit appartenant aux collections du British Museum à Londres. Nous la reproduisons en annexe.

du poëte du XV[e] siècle, quand après avoir décrit le service religieux célébré pour la défunte qui *fu miz en terre à sainct Michel d'Anvers*, il souhaite pieusement que *sy pris à Dieu qui luy face pardon.*

Ce ne fut pas seulement l'entourage de la princesse qui pleura son trépas : la population toute entière partagea ces sentiments. On se rappelait la charité de la défunte, sa piété, ses nombreuses vertus.

Les historiens aussi sans exception louèrent sa mémoire, et c'est ainsi, que pour ne citer qu'une appréciation, qui pourrait les résumer toutes, nous rappelerons cet éloge concis que Barlandus exprima en son histoire des ducs de Brabant :

Fuit haec mulier Christo deditissima. Struunt alias magnificas ædes in quibus omni delitiarum genere fruantur. Isabella pauperibus impendit omnia. Legitur sæpius paucis comitibus, inopum circuisse tuguria, quibus illorum sublevàdæ egestati occultè pecuniam intulerit, eximio prorsus atque omni ævo memorabili exemplo (1).

Le b[n] Le Roy dans sa *Notitia marchionatus sacri romani Imperii* fait sien cet éloge en le copiant littéralement, ainsi que les commentaires plus étendus qui l'encadrent (2).

Les restes d'Isabelle de Bourbon reposaient depuis plusieurs années dans le caveau de l'abbaye de St- Michel, quand la princesse Marie de Bourgogne, résolut d'ériger au dessus de cette tombe un monument rappelant la mémoire de sa mère.

C'est en 1476 que ce projet fut mis à exécution. Les Bollandistes, dans la notice qu'ils consacrent à l'abbaye St- Michel, à la suite de leur biographie de saint Norbert, témoignent de cet évenement en termes concis :

Cui (Isabellae) deinde in choro ante altare, ex nigro marmore monumentum grande erigi fecit Maria filia, quale hodiernum superest.

Une reproduction gravée du monument accompagne la description qui l'explique. Cette estampe est du reste identique à celle que donne Le Roy dans sa *Notitia* et dans son Theâtre sacré. Elles sont toutes trois postérieures aux dévastations que subit la tombe au XVI[e] siècle.

(1) Barlandus. *Loc-cit.*
(2) Le Roy. *Notitia marchionatus Sacri Romani Imperii* p. 34.

De l'état primitif du monument il ne subsiste aucun souvenir graphique. Ce sont les gravures que nous venons de citer qui depuis lors furent invariablement reproduites en leurs ouvrages par de nombreux auteurs, tels Papebrochius, Mertens et Torfs, Genard, les *Grafschriften*, la *Vlaamsche School* et d'autres encore.

Le soubassement en marbre noir en forme de parallélogramme supportait une large dalle sur laquelle était couchée la statue en bronze de la défunte. Nous la décrirons plus loin. Tout autour de la dalle se déroulait une bande de cuivre sur laquelle était gravée une inscription rappelant les titres et les qualités de la princesse. Contre la base étaient placées vingt-quatre statuettes en bronze représentant la princesse défunte et son mari ainsi que leurs ancêtres.

A chaque extrémité du monument se voyaient les armoiries de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche entourés de leur ornementation héraldique Enfin aux deux côtés du chœur, à la naissance de la voûte, étaient suspendus les blasons de Bourbon et de Bourgogne que soutenaient des anges.

Quant aux statuettes, divers auteurs ont voulu spécifier et ont affirmé qu'elles représentaient Jean de Bourgogne et Marguerite de Bavière, Philippe-le-Hardi et Marguerite de Flandre, Albert duc de Bavière et Marguerite de Brigue, Jean roi de Bohême et Elisabeth de Bohême, Louis comte de Flandre et Marguerite de Brabant, Louis de Bavière roi des Romains et Marguerite de Hainaut, Beralt comte de Foreste et Jeanne comtesse d'Auvergne, Pierre de Bourbon et Isabelle de Valois, Jean d'Armagnac et de Bourges et Jeanne de Perigueux, Louis de Bourbon et Anne d'Auvergne, Charles de Bourbon et Agnès de Bourgogne.

Ils ont puisé ces renseignements dans un manuscrit de Le Boucq qui donne un croquis plus ou moins exact du monument funéraire en l'accompagnant d'une description succinte dans laquelle il en décrit l'ornementation héraldique et énumère en les identifiant les statuettes qui étaient logées dans la base. Il est à remarquer que si ces figures représentaient réellement les personnages indiqués, que

(1) *Conradus Janningus. De Sancto antistite Norberto fundatore ord. can. praemonst in Gallia, apostolo civium anterpiensum in Belgo, archiepiscopo Magdeburgensium in Germania.* p. 944. Volume de Juin.

l'auteur de l'œuvre se serait borné à choisir dans la généalogie du comte de Charolais et d'Isabelle de Bourbon leurs ascendants directs. Les statuettes feraient en quelque sorte l'office de quartiers. (1).

Toutefois il n'y aurait pas trop lieu de s'étonner de trouver ici cette figuration d'ancêtres. Comme le fait remarquer M. Emile Male (2), au moyen âge le sentiment de la famille va loin. Jamais plus qu'alors les hommes n'ont cru à la vertu du sang. C'est pourquoi plus d'une fois, le mort voulut avoir rangés autour de son tombeau tous ceux de sa race. Cette famille qui n'a pas seulement la puissance, mais qui a ses traditions de générosité, d'honneur, de courage, voilà ce qui a soutenu celui qui est couché sur le tombeau, voila ce qui a fait sa force pendant qu'il vivait. Il est donc naturel qu'il ait près de lui ceux à qui il doit tant.

Cette ordonnance se rencontre dans de nombreux tombeaux dès le XIIIe siècle, tels ceux de Thibaut de Champagne à Troyes, de Marie de Bourbon à Braisne, de Louis de Male à Lille, d'autres encore. Il ne serait donc pas étonnant si l'artiste, auteur du monument d'Isabelle de Bourbon, avait observé la même tradition.

Quant à l'inscription gravée sur la lame de cuivre qui contournait la pierre sur laquelle reposait la statue, son texte nous a été conservé par Sweertius, (3) et c'est d'aprés sa version que cette épitaphe a été rapportée plus ou moins exactement, dans tous les ouvrages subséquents. Elle était conçue comme suit :

Hic iacet nobilissima Isabellis, ut subscripta utriusque parentis demonstrat progressio, Karoselii comitissa, Karoli ducis Borbonii filia devotissima, domini Karoli, illustrissimi principis Philippi Dei gratia Burg. Lotharingææ. Brab. Limburgi ducis. Fland. Artesiæ, Burg. Palatini. Hann. Holl. Zeland. Namurci comitus, S. Imperii marchionis. Salinarum & Mechliniæ Domini, unici filii, coniux charissima, quæ Mariam unicam ex illustrissimo marito relinquens filiam, in florida aetate decessit, Ann Dominicæ incarnationis M. CCCC. LXV. Die Septemb.

In Christi pace requiescat.

(1) Le Boucq. Collection d'épitaphes. mss. f° 168.
(2) Emile Male. L'art religieux à la fin du moyen âge en France p. 447.
(3) Franciscus Swertius. *Monumenta sepuleralia et inscriptiones publicæ privataeque ducatus Brabantiæ* p. 129.

Marie de Bourgogne ne se borna pas à élever à la mémoire de sa mère ce monument somptueux. Elle voulut encore que pour l'avenir l'entretien de ce mémorial fut assuré, et qu'à date fixée, chaque année, des services propitiatoires fussent célébrés pour le repos de l'âme de la défunte. Dans ce but elle créa une fondation en faveur de l'abbaye St-Michel. Elle lui lègua une somme de 700 livres, calculées à 40 gros la livre, dont le payement, devait être garanti par les revenus de deux fermes situées aux portes d'Anvers dans la paroisse de St-Georges. Au moyen de cette somme les religieux Norbertins s'engagaient à célébrer une messe quotidienne ainsi qu'un service solennel annuel le 26 septembre. A l'issue de cette dernière cérémonie de généreuses aumônes devaient être distribuées aux pauvres.

Ce fut le 8 février 1477 que les restes de la princesse furent transportés dans le nouveau monument. Quelques années plus tard il fut réouvert et on y plaça le cœur de Marie de Bourgogne qui était morte prématurément à Bruxelles le 5 avril 1482, agée de 25 ans, et qui fut ensevelie à Bruges, dans l'église Notre-Dame, dans le riche sépulcre qu'on peut encore y admirer.

Les restes des deux princesses reposèrent en paix dans le monument de l'abbaye St-Michel pendant près d'un siècle. En 1566 une première catastrophe devait l'atteindre. Des désordres d'une gravité exceptionnelle avaient éclaté dans nos provinces. Les protestants s'étaient attaqués à l'autorité royale et surtout à la religion catholique. Ils envahirent partout les églises et les couvents et s'y livrèrent à la plus complète des dévastations. Ni les chefs d'œuvres de l'art, ni les trésors religieux, que la piété de nos pères avaient accumulés dans nos temples, ne trouvèrent grâce devant la rage des iconoclastes. Ce fut un désastre sans pareil.

L'église St Michel n'échappa pas à ce pillage général, et la tombe d'Isabelle de Bourbon eût à subir une première profanation. Son ornementation métallique, ses attributs héraldiques, furent arrachés et enlevés. Et aujourd'hui encore on peut distinguer sur la figure de la gisante du tombeau la trace des coups, que dans leur rage aveugle, les hérétiques lui prodiguèrent.

Lorsque cette effroyable crise fut passée, on put recupérer trois des vingt-quatre statuettes qui autrefois ornaient la base du monument funéraire. Elles furent remises en leur place primitive. Les

gravures auxquelles nous avons fait allusion plus haut nous les montrent.

Ce sont deux figurines de femmes et une d'homme. Elles portent le costume si caractéristique en usage au XV[e] siècle, et pour autant qu'on puisse en juger par ces reproductions faites deux siècles plus tard, elles sont étroitement apparentées à ces statuettes de provenance flamande qu'on peut admirer aujourd'hui encore au musée d'Amsterdam, ou qui ailleurs sont conservées sur certains monuments religieux ou dans divers musées. Toutes sont l'œuvre de ces sculpteurs, de ces fondeurs, qui sous l'égide de la dynastie bourguignone produisirent ces chefs d'œuvre qui commandent une admiration si justifiée et si universelle.

Au milieu du XVII[e] siècle le monument devait subir une nouvelle profanation au sujet de laquelle on trouve bien peu de renseignements. Seul, le biographe de S[t] Norbert, dans la collection des Bollandistes en fait mention brièvement en ces termes :

Manus vero truncatas suppleri novis aptatis curavit D. Paschalis van Gestel, loci sacrista et meus olim discipulus (1)

Il résulte de ce texte que la statue d'Isabelle de Bourbon à la fin du XVII[e] siècle était amputée, et que de nouvelles mains furent coulées et appliquées à cette époque au corps de la gisante. On pourrait croire que ce dommage avait été perpetré un siècle plustôt par les iconoclastes et que jusqu'ici on n'y avait pas remédié. Il semble que la chose se soit passée d'une toute autre manière. C'est du moins ce qu'on pourrait conclure d'un passage du journal qui fut redigé vers le milieu du XVII[e] siècle par le baron George Fred d'Eulenburg et qui fut publié il n'y a pas bien longtemps. (2)

Le chroniqueur nous apprend que pendant que le gouverneur militaire, qu'il ne nomme pas, avait reçu l'hospitalité à l'abbaye St-Michel, qu'un soldat s'était introduit dans l'église, avait brisé et enlevé les mains de la statue d'Isabelle de Bourbon. Il fut condamné à mort pour ce méfait.

Voici reproduction de ce curieux passage : *Drittens die Michaelsabten der Prömonstratenter, wo der gubernator pflegt zu lo-*

(1) Corr. Janningus. Loco. cit.
(2) Revue historique, Lötzen 1912.

gieren; im kirckenchor ist ein monumentum von schwartzen stein, worauf Isabella Borbonia, Caroli pugnaci, hertogs van Burgund gemahlin van messing, und ist deis in bilde die hand abgehauen van einen soldaten, der desswegen strangulirt.

A partir de cette époque jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, bien rares sont les mentions que nous pouvons découvrir dans les ouvrages contemporains et qui se rapportent à notre monument.

Le 10 septembre 1631, Marie de Médicis visitait la ville d'Anvers et y était reçue en grande pompe par le magistrat et par la population. L'historiographe de France, le sieur de la Serre, qui l'accompagnait, nous a conservé la description des fêtes qui furent organisées à cette occasion. En mentionnant les particularités qui attirèrent le plus son attention à l'abbaye St Michel, il signale qu' « outre les plus remarquables antiquités qui se treuvent dans l'église de cette abbaye, celle du tombeau de feu dame Isabelle de Bourbon, espouse de Charles le Hardy duc de Bourgongne, y paroist au milieu ; dans un funeste esclat, comme enrichy d'une magnificence effroyablement superbe où la mort s'est faict peindre de tous costez ». (1)

L'auteur anonyme de l'histoire de l'évêché d'Anvers se borne à une courte mention sans grand intérêt qu'il parsème du reste d'erreurs de date : (2)

Visitur in medio chori tumba Isabellae Borboniae Carolesii comitissae, uxoris Caroli Audaci, Brabantiae ac Burgundiae ducis, quae in hoc monasterio obiit die 13 septembris anno 1463 (sic). Mausoleum ejus anno 1576 (sic) per iconoclastas turpiter foedatum fuit :

Enfin dans une publication hebdomadaire qui paraissait au XVIII[e] siècle à Louvain, nous trouvons dans le volume de 1774, une description de l'église de l'abbaye St Michel dans laquelle il est question du tombeau d'Isabelle de Bourbon en des termes qui ne

(1) Dela Serre. Histoire de l'entrée de la reine-mère du roi très chrestien dans les villes des Pays-Bas, dans les provinces unies des Pays Bas et dans la Grande Bretagne.

(2) Historia episcopatus antverpiensis. p. 151.

nous fourniront guère d'indications complémentaires. Nous y lisons en effet : (1)

In 't midden van den choor is de graf tombe van Isabella van Bourbon, gravinne van Charolais gemalinne van den hertog van Bourgoindien en Braband, Carel den Stouten de welke in dat abdije is overleden 13 September 1463 (sic.)

Nous voici arrivés à la fin du XVIIIe siècle. Nos provinces étaient tombées sous le joug des Sans-Culottes français. Il serait inutile de rappeler ici les persécutions et les déprédations de tous genres qu'eurent en ces tristes jours à subir nos malheureuses populations. L'exercice du culte catholique avait été prohibé ; les églises avaient été fermées. En l'année 1796, sous la direction du fameux Dargonne, cet histrion qui pendant cette période tragique exerça dans l'administration locale de notre ville un pouvoir pour ainsi dire discrétionnaire, il fut procédé à l'expulsion de tous les religieux et religieuses, et à la destruction ou à l'enlèvement du mobilier qui garnissait les églises et chapelles monastiques.

Le tour de l'abbaye St-Michel était arrivé ; rien ne pouvait sauver l'antique monastère norbertin du sort néfaste qui l'attendait. C'est le 26 Frimaire an V que les religieux qui tous s'étaient refusés à quitter volontairement leur sainte retraite, en furent expulsés par la violence. Le même jour en dressant procès-verbal de cette exécution, le citoyen Dargonne constatait qu'une grande partie du mobilier religieux, tels les cloches, des tableaux, d'autres objets encore avaient été enlevés et avaient disparu. Dans ce cas se trouvaient aussi, d'après cette pièce, « les lames et l'épitaphe qui décoraient la tombe d'Ysabel de Bourbon. » Peu après il fut décidé de faire enlever de l'église, les œuvres d'art qui s'y trouvaient encore. La statue en bronze de la princesse avec la base en pierre sur laquelle elle était fixée, fut emportée. Le tombeau lui même fut ouvert.

C'est alors qu'un jeune homme anversois appartenant à une famille patricienne, Charles Bertina, poussé sans doute par un zèle pieux, résolut de soustraire à la profanation les restes de la comtesse de Charolais. De nuit, accompagné de deux domestiques, il réussit à s'introduire dans les bâtiments conventuels et à s'emparer

(1) *Wekelijks nieuws uyt Loven.* N° 14, 2 October 1774, p. 215.

du corps momifié de la défunte. Il se proposait de transporter ces lugubres restes dans la campagne que ses parents possédaient hors des portes, près de la citadelle, à la frontière du *Marcgraveley*, et de les y cacher. Toutefois, arrivé aux remparts, il fut arrêté par les veilleurs de nuit. Ceux-ci conduisirent Bertina et ses domestiques à l'amigo et confisquèrent leur précieux dépôt. Le lendemain les coupables furent relachés, néanmoins le jeune Bertina dût promettre de garder les arrêts dans la maison paternelle.

Mais dans l'entretemps la nouvelle de cette tentative nocturne s'était ébruitée, et Dargonne en avait été averti. Immédiatement il s'adressa à l'accusateur public pour lui demander des explications. « Plusieurs individus, écrivait-il, se sont permis de pénétrer dans l'asyle des morts et d'enlever du caveau de St Michel, les restes troués du squelette d'une princesse, Ysabelle de Bourbon. » Trois individus, ajoutait-il, arrêtés avec le cercueil de plomb qui les contenait, ont été conduits à l'amigo et relachés le lendemain par le juge de paix Mellerio. » En terminant sa missive, il insistait pour que des poursuites sévères fussent exercées contre les coupables et ordonnait que « le cerceuil de plomb soit deposé en tout autre lieu que celui dans lequel il se trouve maintenant, puisque ce cerceuil devient pièce de conviction. »

Le lendemain, l'accusateur public se hâtait d'assurer qu'il avait ordonné des poursuites sévères contre les coupables dont il desapprouvait l'élargissement et faisait remarquer en même temps que « le cerceuil doit necessairement rester ou à l'amigo ou dans un autre endroit de la maison communale, pour servir de pièce de conviction, parcequ'il est impossible de le transporter d'un endroit à un autre, sans inconvénient. »

A la suite de cet échange de lettres, Charles Bertina fut arrêté derechef chez ses parents, qui habitaient longue rue de l'hôpital, par l'huissier Willebords accompagné de quatre gendarmes. Il fut enfermé dans la prison communale, *'t tughthuys*, et y resta prisonnier pendant deux mois. Le 29 janvier 1797 il fut relaché. Cette macabre aventure n'eut pas d'autres suites.

Quant aux restes mortels d'Isabelle de Bourbon, on ignore quel fut leur sort. Aucun indice ne permet de retrouver leur trace, et il faut les considérer comme définitivement perdus.

C'est dans le précieux journal manuscrit d'un contemporain, de Pierre Goetbloets, que nous avons puisé les détails de cette tentative d'enlèvement. Notre concitoyen a illustré sa relation de deux curieuses aquarelles du plus grand intérêt. La première nous montre la scène de l'arrestation du jeune Bertina ; elle offre au point de vue de la reconstitution de la physionomie de la longue rue de l'hôpital à la fin du XVIIIe siècle des détails d'une précision remarquable. Dans la seconde scène on aperçoit le coupable conduit dans la prison. Celle-ci s'élève non loin de l'enceinte, au bord du fleuve. Encore une fois elle nous permet de nous former une idée exacte de la disposition des lieux à cette époque. (1)

Cependant les restes du tombeau d'Isabelle de Bourbon gisaient au milieu des décombres et des débris qui remplissaient l'église St Michel. On sait qu'à cette époque troublée, le peintre Herreyns qui dirigeait l'Ecole centrale installée dans les locaux du couvent des Carmes déchaussés, au prix des plus grands dangers, parcourut les églises et les couvents dévastés et réussit à sauver nombre d'œuvres d'art qu'il arracha au marteau des vandales et des exploiteurs pour les faire transporter à son école, sous prétexte de les faire servir de modèles à ses élèves.

C'est ainsi qu'il préserva d'une destruction certaine les fragments épars de la tombe de la princesse bourguignonne. Le 7 juillet 1797 le citoyen J. B. Dubois, chargé du transport des objets sauvés au couvent des petits Carmes, transmettait à l'administration centrale du département des Deux-Nethes, l'état des salaires des ouvriers qu'il avait employés à cette besogne. Il signale dans cette pièce le transport «dans le dit couvent de la statue de cuivre de Marie-Louise de Bourgogne (sic), la démolition et transport du tombeau sur lequel la dite statue était couchée.»

Cinq jours plus tard, le même Dubois qui prenait cette fois le titre de «Commissaire pour le transport des objets d'art et de science provenant des couvents supprimés» transmettait à la même administration un procès-verbal, dans lequel il affirmait que d'accord avec l'architecte communal Blom et le commissaire du

(1) Bibliothèque royale de Bruxelles, Section des manuscrits. Goetbloets. Supplément des *Tijds-gebeurtenissen*, Vol. V. p. X.

directoire Dargonne, il avait effectué de l'abbaye St Michel à l'école centrale le transfert de la statue de cuivre et de la pierre sur laquelle elle était couchée.

Ces œuvres d'art et d'autres encore furent entassées dans la cour de l'école. Elles y restèrent quelque temps car nous avons retrouvé une lettre, au plutôt un brouillon de lettre d'Herreyns au préfet d'Herbouville Ce document date de l'année 1800 ou 1801. Dans cette lettre nous relevons le curieux passage suivant (1) : « Cependant Monsieur, quoique je fasse et malgré les ordres que j'avais donnés, je n'ai pu empêcher qu'on enlevat ces jours ci la pierre portant l'épitaphe d'Ortelius, géographe d'Anvers, qui se trouvait placée dans la cour avec d'autres pierres faisant partie du monument sépulchral d'Ysabelle de Bourbon. J'ai écrit à M. Mallouët pour le prier d'ordonner aux ouvriers de la marine de remettre cette pierre où ils l'ont prise. Vous jugerez sans doute convenable, Monsieur le préfet, que je fasse transporter en lieu sûr celles qui sont encore dans la cour. Je vous prie, Monsieur, de me faire connaître vos intentions à cet égard. On pourrait, si vous le trouvez convenable, transporter le monument entier d'Isabelle de Bourbon dans la grande église. »

Cette requête n'eût pas de suite et il fallait attendre encore quelque peu avant de voir le vœu d'Herreyns realisé et la statue transportée à la cathédrale.

Quoiqu'il en soit, l'Ecole centrale fut fermée le 22 Décembre 1802. Les cours artistiques qui s'y donnaient furent peu après transferés à l'académie des Beaux-Arts qui avait rouvert ses portes en 1804, et dont Herreyns accepta la direction. L'empereur Napoléon, un peu plus tard, mit à la disposition de la ville d'Anvers pour y installer l'académie les bâtiments de l'ancien couvent des Récollets. L'inauguration de ce nouveau local eut lieu le 6 Septembre 1811.

Tous les objets d'art qui avaient été réunis à l'Ecole centrale furent transportés à l'académie.

Le sort de la statue d'Isabelle de Bourbon ne fut guère meilleur dans ce nouvel asile. C'est encore une fois dans la cour de cet établissement, qu'elle fut déposée. Elle y resta livrée à toutes les

(1) Archives de l'Académie royale des Beaux Arts d'Anvers.

intemperies, à toutes les vicissitudes pendant bon nombre d'années.

En 1841 l'académie des Beaux Arts était réorganisée, des améliorations étaient apportées aux locaux, et un plan d'appropriation des jardins était soumis aux autorités communales. Un des membres du conseil, le comte H. B de aillet, en la séance du 4 Décembre 1841, fit une interpellation. Il décrivit la triste situation dans laquelle étaient conservés les restes du tombeau d'Isabelle de Bourbon ; il fit valoir la destination primitive de ce monument et insista, vu son caractère religieux, pour qu'il fut transferé soit dans l'église St André, puis que l'abbaye St Michel était autrefois située sur le territoire de cette paroisse, soit à l'église Notre-Dame.

Les journaux de l'époque, sans malheureusement fournir de plus amples détails nous apprennent, qu'à l'appui de sa demande, le comte de Baillet produisit une notice genéalogique et historique de la maison de Bourbon dans laquelle il affirmait que la princesse Isabelle fut inhumée en 1463 à l'abbaye St-Michel et que ce ne fut que longtemps après la destruction de ce monastère que le monument a été transporté au musée. Nous supposons que ces inexactitudes sont le fait du journaliste qui, fit le compte-rendu de cette interpellation. Quoiqu'il en soit, nous regrettons de n'avoir pu retrouver jusqu'ici le mémoire du comte de Baillet, il nous aurait peut-être apporté quelques renseignements inédits. Nous connaissons toutefois les conclusions de ce travail qu'il avait resumées en trois points : 1° Le sentiment religieux et les souvenirs historiques qu'éveille le monument funèbre d'Isabelle de Bourbon, semblent reclamer en sa faveur une place plus convenable que le jardin du musée et exiger la translation dans une église. 2° le monument ne parait pas offrir assez grand mérite artistique pour que sa présence au musée offre un bien grand intérêt. 3° il ne faut pas craindre que la translation demandée puisse constituer un antécédent dangereux pour l'avenir.

Le conseil communal prit en considération la proposition du comte de Baillet; il résolut toutefois de s'entourer de renseignements complémentaires afin d'être à même de se prononcer définitivement. (1)

(1) Archives communales. Procès-verbaux des séances du conseil communal, et journaux locaux.

Ce fut au Conseil d'administration de l'Académie que ces renseignements furent demandés. Celui-ci chargea deux de ses membres, le baron Jules de Vinck et M. Ernest Buschmann de lui faire un rapport sur la question. (1)

Les rapporteurs s'efforcèrent de répondre aux trois arguments qu'avait développés le comte de Baillet dans son interpellation.

Et d'abord ils faisaient observer qu'il ne subsistait du monument primitif qu'une statue en bronze. Les restes mortels de la princesse qui seuls auraient pu éveiller un sentiment de religieuse vénération, avaient disparu sans qu'il eut été possible de les retrouver. L'église elle même qui avait abrité la tombeau n'existait plus.

Sur le second point ils affirmaient que bien que la statue « ne soit peut-être pas d'une perfection remarquable de travail, elle présente néanmoins un grand intérêt pour le musée, pour les élèves de l'académie et les visiteurs, en ce sens qu'elle est l'expression de l'art à une certaine époque ».

Enfin, quant au troisième point, ils exprimaient la crainte que, contrairement aux assertions du comte de Baillet, cette cession ne constituât un dangereux antécédent et serait l'origine et la source dans l'avenir d'incessantes difficultés.

Ce rapport fut approuvé par la commission de l'Academie qui en transmit le résumé à l'administration communale par sa lettre du 15 février 1842, ajoutant qu'il entrait dans ses intentions de fournir à la statue un asile plus décent soit dans le vestibule, soit dans une des salles du musée dès que l'état des constructions, auxquelles alors on travaillait, le permettrait.

Cette lettre fut communiquée au conseil communal en séance du 12 mars 1842. Il fut décidé que le monument resterait à l'académie mais qu'on insisterait toutefois pour qu'une place plus convenable que celle où il avait été reléguée jusqu'alors, lui fut donnée.

Il fut tenu compte de cette recommandation et un peu plus tard la statue fut placée dans la vestibule du musée.

Ce déplacement attira, sans doute, sur elle l'attention des amateurs d'art, car nous trouvons que le 30 mai 1845, le peintre Wappers fut autorisé à faire mouler la statue pour compte du roi des

(1) Archives de l'Académie royale des Beaux Arts.

Français, Louis-Philippe. Nous ignorons quelle fut la destinée de ce moulage.

L'année suivante il fut question de restaurer le monument. On proposa de replacer autour de la pierre qui servait d'assise à la statue une lame de cuivre, et d'y faire graver l'ancienne inscription funéraire. On fit toutefois remarquer que s'il fallait rétablir ce texte en lettres gothiques, les frais seraient trop considérables, qu'il suffirait d'employer des caractères romains, ce qui comporterait déjà une forte dépense, soit 600 francs. Un membre du conseil de l'Académie se fit fort de retrouver l'inscription. Il fut prié de faire les recherches nécessaires. Celles-ci n'aboutirent, sans doute, jamais, car non seulement l'inscription ne fut pas reconstituée, mais la lame de cuivre elle même ne fut jamais placée.

En 1860, le peintre Nicaise De Keyser, fut chargé d'orner de peintures monumentales les murailles de la salle d'escalier du musée de peinture, travail considérable qu'il entreprit deux années plus tard et qu'il termina en 1872. A diverses reprises il s'était plaint à la commission de l'Académie et à l'administration communale de la présence dans ce local du tombeau d'Isabelle de Bourbon et en réclama l'enlèvement. On chercha vainement dans les bâtiments de l'Académie un local où il put favorablement être transféré. C'est alors, que d'accord avec les autorités académiques, le conseil communal reprenant les idées qu'avait exposées en 1841 le comte de Baillet, décida de faire don à l'église Notre-Dame de la statue en bronze de la comtesse de Charolais. Cette offre n'eut pas l'heur d'enthousiasmer dès l'abord le conseil de fabrique, qui objectait le manque de place et les dépenses qu'entraînerait l'érection du monument.

Il fallut en quelque sorte que la ville fit violence à l'église. Elle lui fit don du monument en se mettant d'accord avec elle sur l'emplacement et en s'engageant à payer tous les frais de transport et d'installation.

Le 20 Juillet 1872 le collège échevinal faisait en effet officiellement connaître à la fabrique d'église que le conseil communal avait décidé de faire don du monument à la cathédrale et de prendre à sa charge les frais d'érection. Ce fut l'architecte communal, Mr Henri Dens qui fut officiellement chargé de ce travail par la ville.

A la même date le collège, qui était alors representé par l'échevin J. F. Van den Bergh-Elsen et par le secretaire communal J. De Craen, faisait part de cette décision au conseil d'administration de l'académie.

Ce fut derrière le maitre-autel, à l'ombre de l'immense retable qui encadre d'une part l'Assomption de Rubens et d'autre part la mort de la Vierge d'Abraham Matthysens que le tombeau fut reconstitué. Il s'y trouve encore.

Il est vrai que la majorité des anversois l'ignore, et que pour les visiteurs étrangers il est bien difficile de le retrouver. Il faut être averti pour le découvrir dissimulé dans la pénombre qui règne dans cette partie du déambulatoire. D'autre part il faut pour l'examiner gravir les quelques degrés qui encerclent la base du maître-autel et enjamber la balustrade qui la contourne entièrement.

On nous en voudra peut être qu'après avoir narré en détail les nombreuses périgrinations de la statue d'Isabelle de Bourbon, nous préconisions pour ce monument un nouveau et dernier déplacement. Il est en effet inadmissible que pareil chef-d'œuvre reste en quelque sorte celé à la vue des fidèles et à l'admiration des fervents des choses de l'art.

Non pas que nous soyions d'avis qu'il faille placer la statue bien en évidence, en claire lumière et en un endroit bien apparent Bien au contraire, pareille exposition ne lui conviendrait en aucune manière. Il faut lui créer une ambiance sympathique, un encadrement justement approprié. Il ne serait pas impossible de trouver dans les chapelles du déambulatoire, dans le fouillis des nefs quelque emplacement propice. Il faudrait, d'après les anciennes gravures, aussi fidèlement que possible reconstituer le monument et l'ériger quelque peu à l'écart, à l'abri des foules ; il se présenterait ainsi à l'admiration des visiteurs, baigné dans une atmosphère de religieuse sentimentalité qui ne pourrait que contribuer à rehausser et à faire valoir cette admirable œuvre d'art.

Car en vérité la statue d'Isabelle de Bourbon vaut qu'on l'étudie, qu'on l'admire. N'en déplaise aux juges académiques de 1842, c'est mieux qu'une simple impression d'art d'une certaine époque.

En 1903 fut organisée à Dinant une exposition d'œuvres d'art en cuivre, de dinanderies, produits d'une industrie qui autrefois était

si florissante dans ces parages. Le moulage, habilement teinté, du monument d'Isabelle de Bourbon y fut exposé. Il figura à la place d'honneur dans la salle gothique. Ce fut une révélation. Les visiteurs s'extasièrent sur le mérite de l'œuvre ; les critiques d'art à l'envi en célébrèrent la perfection. Notre confrère, Mr. Jos. Destrée dans une étude qu'il lui consacra, en résume l'origine et en décrit la composition. (1)

La face de la gisante, écrit-il, se distingue par un grand front, des yeux petits taillés en amande, le nez droit, la lèvre supérieure élevée, le menton petit et rond. Cette physionomie calme et sereine s'inscrit dans un ovale assez grand qu'encadre une chevelure abondante qui s'épand librement sur les épaules ; elle est couronnée d'une sorte de tortil formé d'un bandeau rehaussé sur les bords d'une rangée de perles, et de motifs de pierreries cantonnés dans des compartiments de forme oblique. Il y a dans cette effigie je ne sais quoi de poétique et même d'idéalisé qui, si j'en excepte certains détails du bas de la figure, me ferait difficillement adopter l'hypothèse d'un portrait au sens rigoureux du mot. »

Notre concitoyen, M. Jean De Bosschere, dans une intéressante publication consacrée à l'ancienne sculpture anversoise, est quelque peu plus explicite. (2) Il parle en poète et en poète enthousiaste. Il célèbre tout le charme qui se dégage du monument dans sa cachette derrière le maitre-autel, au sein d'une ambiance mystique, à peine éclaircie par une lumière douce et discrète. Nous lui concédons volontiers la vérité de ce tableau ; le rêveur, le fervent des choses de l'art, s'ils sont conduits par quelque guide ávisé, et s'ils sont assez ingambes pour franchir les obstacles qui dissimulent la statue, pourront jouir du spectacle unique qu'il magnifie. Mais cette belle œuvre d'art mérite mieux. Sans devoir affronter les foules et une lumière éclatante, elle peut être placée de manière à satisfaire la curiosité et la piété des visiteurs et des fidèles.

Car nous le repêtons, l'œuvre en vaut la peine et sur ce point nous ne pouvons trouver de meilleur juge que M. De Bosschere.

On constate, dit-il, que l'œuvre fut imaginée dressée, drapée en

(1) Jos. Destrée. Le monument d'Isabelle de Bourbon.
(2) Jean De Bosschere. Sculptures anciennes à Anvers. p. 18.

conséquence, entièrement conçue comme les vierges de pierre aplaties du dos, afin de permettre de les coller aux murs des temples. Puis, avant le moulage, le modèle fut couché et retouché dans la position que la statue devait occuper dans l'avenir ; quelques draperies notamment indiquent la nécessité où fut alors le maître de faire choir des plis autour des pieds, pour donner l'apparence d'une gisante à l'effigie. Les autres plis se maintiennent raides comme si la figure était encore dressée.

Ces constatations sont curieuses, mais n'entachent en rien la valeur de l'œuvre Celle-ci a trouvé en M. De Bosschere un admirateur enthousiaste et convaincu.

Quelques années avant la guerre une campagne fut entreprise dans certains organes de la presse locale afin d'amener le transfert de la statue d'Isabelle de Bourbon au musée des Beaux-Arts. Cette tentative étayée sur des renseignements en grande partie inexacts, n'eût guère de succès.

Le monument d'Isabelle de Bourbon a subi assez d'avatars pour commander aujourd'hui le respect et la stabilité. Le musée jadis s'en est dessaisi ; l'administration communale en a cédé la propriété à l'église Notre-Dame. C'est son ultime retraite ; ce serait presqu'un sacrilège que de l'en arracher.

Le comte de Baillet le disait déjà au conseil communal en 1841, c'est un monument religieux, conçu et exécuté expressément en vue d'être placé dans une église et d'y remplir un rôle de piété et de souvenir.

Rien n'est plus funeste pour les œuvres d'art que cette modification d'ambiance qui en fausse complètement le caractère et le but. Récemment encore, M. Champion, dans une revue parisienne constatait cette conséquence fatale. (1) Il déplorait la présence au musée de Colmar d'œuvres picturales de maîtres médievaux. « Les chefs d'œuvre ne se transplantent pas, écrit il. Ils ne sont pas à leur place dans une salle cirée, froide et morne de musée ; destinés à un monastère, ils doivent réintégrer le cadre qui leur convient. » Et décrivant plus loin une figure de madone que représente une de ces œuvres : Elle n'est pas faite, ajoute-t-il, la douce figure, pour satis-

(1) Revue hebdomadaire n° 30, Claude Champion. Grunewald et Schaugauer.

faire la veule curiosité de badauds ignorants, pour servir de thème aux discussions pédantes de grimauds incompréhensifs, pour demeurer exilée dans une galerie de musée dont l'éclairage brutal l'offusque ; elle est faite pour miroiter doucement dans la pénombre d'un vieux sanctuaire, pour dispenser ses grâces à ses vrais fidéles, les poëtes et les artistes, pour consoler ceux qui souffrent, ceux qui croient, ceux qui prient

On dirait ces lignes écrites pour défendre notre statue. Plus heureuse que les œuvres du musée alsacien, elle a trouvé enfin une retraite appropriée dans notre antique église Notre-Dame. Il ne peut plus être question de l'en arracher. Mais qu'on lui donne une place plus digne de son mérite artistique, de son rôle religieux.

Les artistes pourront admirer dans son cadre judicieusement reconstitué l'œuvre insigne du sculpteur inconnu du XV[e] siècle, auteur de la figure de bronze. Les fidèles pourront accorder un souvenir pieux, un memento fervent à la jeune princesse dont l'image gît sur la pierre de marbre. Ce sera une faible contribution consentie au legs de piété filiale que Marie de Bourgogne avait crû assurer à perpétuité en faveur de sa douce mère, et que l'œuvre néfaste des révolutions et des iconoclastes devait si brutalement interrompre.

FERNAND DONNET.

5 octobre 1919.

Annexe I.

(Un brief et utile traitté du conseil compilé au commandement de mon très redoubté seigneur Charles, le duc de Bourgogne, par le rev[d] père en Dieu Guillaume, evesque de Tournay.

Manuscrit du XV[e] siècle. British museum. S. 4397.) (1)

Cy aprez commence la complainte de très haulte et virtueuse dame madame Yzabel de Bourbon contesse de Chariolois.

Mauldite mort mordant le gendre humain
patron dorreur, miroir dexploit vilain
ennemie des euvres de nature
comme esgare de mal angoisseux plain
fondant en pleurs de ta rigeur me plain
prest de morir en grant mesaventure
puis que ton dart a mis en pourriture
pour nous mener de fertille pasture
au parcq de dueil ou riens ne croist de bon
lexcellent corps dyzabel de bourbon
Quy te mouvoit tel exces entreprendre
dune dame tant assouvie prendre
pour tourmenter la maison de Bourgoingne
ou les longtains arrivent pour apprendre
quierent secours se viennent amiz rendre
car lealle est son renom le tesmoigne
honneur y maint et chūn la ressongne
excepte toy qui las miz en besoingne
a lamenter en plours et plaintes dures
le corps perdu du chief des creatures
Mauvaise mort po[r] ton fait a riens mettre
se Dieu voloit hōme humain te permettre
ton despit court fineroit en tristresse
car les vaillans on verroit entre mettre
a toy grever et du monde desmettre

(1) Copie d'après une reproduction photographique du document prise à notre demande au Britisch Museum.

pour tost vengier nostre bonne maistresse
qui jadiz fu de charrolois contesse
et lors quelle montoit en grant haultesse
pour nous aidier a meilleur devenir
tu las destruitte et a riens fait venir
Sans te chaloir du grant dueil excessif
ne des regres dont tu es le motif
que le bon duc de Bourgoingne fera
quant beau corps dont il fu nutritif
par toy deffait mue et transitif
en contre ceur linfection sera
car il congnoist que Dieu sy fort lama
et tant de biens et de vertuz lui donna
qua tousiours mais soit yver ou este
on vauldra mieulx de ce quelle a este
Fas il nest nul qui pourroit du tout croire
quant son trespas au vray sera notoire
de charolois le conte la douleur
qui tost aprez triumphant victoire
de mont hery ou acquis il a gloire
merite es cieulx et ce monde honneur
luy est venu sy tresamer malheur
davoir perdu du siècle la meilleur
telle en affect cōme preuve sa fame
que iamais mieulx ne trouvera en feme
Quy oyr veult de pleurs et plains gn̄t noise
aille veoir la maison Bourbonnoise
et la ligne de son estoc partie
et il verra que perte damiz poise
et que la mort na pas este courtoise
dainsy faire de son sancg departie
car bien seoit en ce monde sa vie
et elle la en son printemps ravie
par ung grief mal qui trois mois luy dura
quen Dieu loant humblement lenduira
Lors la dame de grant foiblesse plaine
veans sa fin sans remede prochaine
par la bonne dame de crieveceur
recōmanda Jehanne sa sœur germaine
qui vault tresbien que pour elle on se pame
a son espeux et tresleal seigneur
et puis ses gens qui pour elle ont douleur
recōmanda tres fort de tout son ceur
en luy chargant puis quelle va soubz lame

de lui dire qu'il prie Dieu pour son ame
Pareillement à la noble ducesse
de Bourg^ne qui plouroit de destresse
pour le declin dun si virtueux corps
récōmanda la parfaite princesse
expressement toute sa grant noblesse
comme dames et chevalliers alors
et tous aultres disant que nulz remors
a delaissier le monde navoit fors
quelle navoit es grans et es moyens
a son gré fait en son temps plus de biens
Dieu scet quel paine fut son inspire trespas
auquel raison ne labandonna pas
aussi ne fist sa bonne intellective
car en gre prinst de la mort le dur pas
et si rechut en gre pour son final repas
ses sacramens en congnoissance vive
et a chascun dun amour perfective
affin destre sans faillir possessive
de paradiz qui tant est desire
en général requist miserere
Puis lire fist ung livre qui contient
la manière cōment lennemy vient
homme tempter a son heure mortelle
et disoit lors des motz bien men souvient
telz pour lame que ie croy quil convient
quen paradiz soit en joye immortelle
tousiours de Dieu grant souvenance eut elle.
Et requeroit pour le bien de son ame
souventeffois layde Nostre Dame
La sainte croix devotement baisoit
et oroisons de cœur contrit disoit
priant mercy a chascun et a chascune
et lymaige nre Dame advisoit
puis de sa mort a chascun devisoit
sans regreter chose mondaine aucune
ainsi la dame frāce lors de rancune
ayant raison en tel cas non cōmune
rendy lesperit par aspre mort despite
es mains de Dieu pour recevoir merite
Ses serviteurs en la veant morir
piteusement se prenoient a gemir
et a faire lamentacions maintes
et les dames foibles a soustenir

Sy douloureulz et cruel desplaisir
furent pour lors palies et destaintes
car il nestoit nouvelles que de plaintes
souspirs cuisans langoureuses complaintes
criz angoisseux effusions de larmes
venans du pays de leurs voulois enfermes
Chascun avoit pour joye desplaisance
pour douly maintiens piteuse contenance
pour plaisans riz tristesse lacrimeuse
en lieu desbatz de douleur maniance
pour trouver mieulx bien petite esperance
pour grant sante langueur maladieuse
pour sesiouyr perte maleureuse
a supporter trop pesant et peneuse
et nestoit lors sy asseure voloir
qui fort ne fust enclin a se douloir
Et disoient ellas or est passe
et par la mort malgré nous trespasse
des loz de loz des chois le chois du monde
ou Dieu avoit tant dhonneur entasse
qui par son corps nagaires effacé
on congnoissoit de leaulte la bonde
ce maintenant convient quen cendre habonde
dont il nest nul qui en larme defonde
car fortune na mye le povoir
de nous faire telle maistresse avoir
Fas a ses gens elle estoit amiable
et amoit Dieu dardant ceur veritable
et ung chascun de bonne vie et sainte
aux indigens tousiours fut pourffitable
et les chartriers d'un voloir charitable
Secretement revy estoit sans fainte
bien peu faisoit en adversité plainte
de pacience estoit parée et tainte
de par toy mort le monde en est delivre
car trop bonne se monstroit por y vivre.
Ou prendrons nous exemple desormais
dhumilite ne des virticeulx fais
puis que cassee est du miroir la glace
ou en mirant les nobles imparfais
devenoient valereux et parfais
pour seulement se sentir de sa grace
et lors au point quelle venoit en place
pour hault monter en bas lenchace

et en terre la envoye descendre
pour devenir entre vermine cendre
Ellas a qui sera nostre recours
qui nous fera contre nōz maulx secours
puis que mors est nr̃e espoir nr̃e atente
se nous avons de tout veul le rebours
riens ne sera envers les grans dolours
que soustenons pour sa perte presente
car tant estoit valereuse et prudente
quil nest nulz biens qui jamais nos contente
ne quil face telle dame oublier
dont pour lame devons tousiours prier,
Ses gens doulans ainsi de dolousoient
et de leurs yeuls larmoians sarousoient
en faisant dueil bien piteable à veoir
et de crier et de plourer ne cessoient
puis la rigeur de la mort maudissoient
qui prins avoit des bonnes le miroir
faisañs tousiours pour lame tō devoir
car aprez pleurs on met en non chaloir
combien quassez on sen lamente et deult
ung corps transy que ravoir on ne peult
O male mort qui toutes gens devoure
mort despite nullui ne scet leure
mort au riche hōme cōme au poure diverse
tu as destruit ce que le monde pleure
et dont chascun a lamenter labeure
plaingnant le corps qui gist à la reverse
mort oultrageuse à nature perverse
ta cruaulte maintz corps a terre verse
et est force que tous les corps humains
pour une fois se passent par tes mains
Mors se nature á mon ceur vouloit plaire
elle feroit a ses œuvres dueil faire
pour avec moy en larmes se plongier
car la terre qui nous est debonnaire
et a vivre mere bien necessaire
ne nous donroit fors quamer a mengier
et si feroit son vert en noir changier
sans nulz arbres de odonr̃as fruis chargier
et dorties chardons et espinettes
seroit vestue ou lieu de ses flourettes
Les elemens par las de temps ioyeulz
de son trespas seroient socieulx

sans riens faire qui a plaisir sortisse
et des oiseaulz le chant melodieux
se changeroient en crys frenesieux
ne desormais riens ne seroit propice
tous instrumens par artifice
pour son ame feroient le service
ny est chose des œuvres de nature
qui ne fist dueil pour celle creature
Les humains corps languiroient en dueil
aians tousiours larmes fresches a lueil
pour la mort delle incessaument plourer
chascun vouldroit pour son mieulx le sercueil
les nobles gens seroient sans recueil
sans faire fais dignes de hault louer
jamais nullui on ne verroit iouster
lances nescuz pourles dames porter
car nouvelles se seroit que de plains
et souspirs par montaignes et par plains
Pardonnez moy se fay mauvais desir
car ce me fait angoisseulx desplaisir
quy me constraint a desirer folye
je suis doulant et ne vueil nul plaisir
puis quainsi est que la mort dessaisir
nous a voulu de la plus assouvye
dont heureuse sera la bonne vie
de ceulx qui lont loyaument servie
car soit en terre ou la hault es sains cieulx
ung temps viendra qui leur en sera mieulx.
Or est morte le plourer ny prouffitte
la nature pour ma douleur
nen cessera sa labeur ordonnee
aller nous fault celle voye despite
et estre brief de to[9] biens mondains quitte
come la fleur qui passe sans duree
car me fait nest que tendre geslee
qui par chalieur est a cop consommee
et peu a peu diminue son ombre
pour retourner a riens ainsi que lombre.
Dont pour concluire aprez deuil je conseille
quen priant Dieu chascun veille
se lui sera large et misericors
car pour gemir jamais la non pareille
ne revendra fol est qui sen travellle
morir la vis ien suis assez recors

et aprez ce quon eut garde le corps
en plains en pleurs et en grans desconsors
fut emporte par gens a ce propice
a lesglise pour faire le service
Trop long seroit son obseque descripre
il ne se peut si parfait qui fut dire
on en pourra par tout le vray scavoir
car se du monde elle eust tenu lempire
se devoit bien le service souffire.
combien que digne estoit de mieulx avoir
dun fin drap dor borde de velours noir
estoit couvert son corps a dire voir
le quel pour estre habandonne aux vers
fu miz en terre a sainct michel danvers
Sy prie a Dieu qui luy face pardon
et de mercy si luy plaist habandon
se desia nest des sains cieulx citoyenne
et qui luy domst sa grant grace en pur don
affin davoir le bien heureux guerredon
quelle a gaignie la bonne xrienne
et que pour moy si bien elle moyenne
que mon ame soit mise empres la sienne
et a tousiours pour recouvrer ma joye
se cest mon bien ame de moult je soye.

Cy fine la complainte de treshaul
te et virtueuse dâme Ma Dame
Yzabel de Bourbon contesse de
Charrolois.

Annexe II.

UN JETON D'ISABELLE DE BOURBON.

En 1905, des travaux de restauration exécutés à Gand, dans une maison de la rue de la Monnaie, non loin du château des comtes de Flandre, fit découvrir entre une poutre et un des corbeaux en pierre qui soutenaient le plafond d'une chambre, une pièce de cuivre. (1) Celle-ci évidemment avait été intentionnellement deposée en cet endroit, car placée exactement au milieu du corbeau elle n'avait pu être introduite après la construction, et encore moins y tomber accidentellement. Du reste d'innombrables couches de couleur recouvraient tous les joints.

Quoiqu'il en soit, on se trouvait ici en présence d'un jeton remarquable, d'une conservation parfaite et dont on ne connait pas d'autre exemplaire.

D'un module de 28 millimètres, il porte au droit un écu en losange, parti de Bourgogne et de Bourbon d'Auvergne. Tout autour une légende inscrite entre des cercles composés de grenetis porte cette inscription en élégantes lettres ogivales : + *Gettoirs : a : ma : dame : de : Charolois.*

Au revers se voyent les deux lettres C et Y réunies par un lacs d'amour, autour desquelles se déroule, dans les mêmes conditions qu'à l'avers, la légende suivante : + *qui : bien : jettera : le : compte : trouvera.*

Ce jeton est d'un grand intérêt; il a sans conteste été frappé pour le service de la jeune femme du comte de Charolais. et il est même probable, comme le présume M. Le Roy, qu'il a été émis à l'occasion de ses noces, ce qui expliquerait la présence des deux initiales jointes par un lacs d'amour.

Un numismate gantois. M. G. Brunin, attaché au Cabinet des médailles de l'Université, possède une petite pièce en argent d'un module de 22 mm. en très bon état de conservation Elle porte à l'avers un agneau pascal à gauche. Tout autour s'inscrit la légende :

Agnus . Dei : qui' tolis . pe

Au revers se voit la lettre Y surmontée d'une couronne fleurdelisée; puis en exergue, se continue l'inscription :

❁ *ccata . mund . miserere n .*

(1) H. Le Roy. Un jeton d'Isabelle de Bourbon comtesse de Charolais. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand 1906 (XIV) p. 303.

Or, chose curieuse, la lettre Y est entièrement conforme à celle qui figure sur le jeton que nous avons décrit plus haut. La forme en est identique, et le jambage inférieur se termine également par la même ornementation en forme de trèfle.

Nous nous demandons si encore une fois cette initiale ne rappelle pas le souvenir d'Isabelle de Bourbon. Cette supposition nous parait d'autant plus plausible, que la lettre Y est surmontée d'une couronne formée de fleurs de lys. Ce détail héraldique s'appliquerait parfaitement à une princesse de la famille de Bourbon dont le blason est meublé de fleurs de cette espèce

Peut être cette petite pièce a elle été frappée en souvenir du décès de la princesse. Décédée à la fleur de l'âge, dans de tristes conditions, n'a-t elle pas pu paraitre à ses familiers comme une tendre victime enlevée prématurément à leur affection? Cette supposition expliquerait l'allusion que semble indiquer sur la pièce la présence de l'agneau pascal.

Annexe III.

Rapport présenté en février 1842 au Conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, par MM. Jules de Vinck et Ernest Buschmann.

Rapport de la Commission chargée par le conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, d'examiner la demande de translation à l'église de St-André ou à celle de Notre-Dame, du mausolée d'Isabelle de Bourbon, actuellement placé dans le jardin du Musée.

Les membres de la commission chargée d'examiner la demande transmise par le Conseil communal d'Anvers au Conseil d'administration de l'Académie, relativement à la « translation du monument d'Isabelle de Bourbon, » après avoir mûrement étudié la portée de cette demande et s'être entourés des documents qui pouvaient les guider, soumettent au conseil de l'Académie les considérations suivantes :

La proposition formulée par M. le comte H. de Baillet et appuyée par le Conseil communal, dans sa séance du 4 décembre dernier, renferme dans ses développements, ces trois points principaux :

1° Le sentiment religieux et les souvenirs historiques qu'éveille le monument funèbre d'Ysabelle de Bourbon, semblent reclamer pour ce monument une place plus convenable que le jardin du Musée, et exiger en conséquence sa translation à l'une de nos églises.

2° Le monument ne paraît pas offrir un assez grand mérite artistique, pour que sa présence au Musée soit d'un bien haut intérêt.

3° Il ne faut pas craindre que la réalisation de ce projet de translation, devienne un antécédent dangereux pour l'avenir.

La commission a fait sur ces trois points les observations ci-après :

1° Il ne subsiste du monument primitif d'Isabelle de Bourbon, qu'une statue en bronze ; les restes mortels de la princesse ont disparu sans qu'il ait été possible de les retrouver. Or, ce sont surtout ces dépouilles qui pourraient éveiller un sentiment de religieuse vénération et exiger pour le monument l'ombre pieuse d'une église En second lieu, non seulement, les restes ont disparu, mais l'église, elle-même, qui les protégeait, n'existe plus. Il semble donc que la première considération in-

voquée à l'appui de la translation du monument, considération si puissante en d'autres circonstances, ne saurait dans le cas présent présenter l'importance qu'on lui donne quant à son objet.

Toutefois s'il était permis à la commission de sortir un instant du cercle précis qui lui est tracé, elle émettrait le vœu que le monument soit transporté ou dans le vestibule ou dans l'une des salles du Musée, dès que l'état des constructions le permettrait.

2° Sur le deuxième point, la commission observe que bien que la statue d'Isabelle de Bourbon ne soit peut-être pas d'une perfection remarquable de travail, elle présente néanmoins un grand intérêt pour le Musée, pour les élèves de l'Académie et les visiteurs, en ce sens qu'elle est l'expression de l'art à une certaine époque et qu'à ce titre, sa perte serait infiniment regrettable.

3° Enfin, la commission ne peut partager la sécurité exprimée par M. de Baillet au sujet des conséquences que pourrait avoir l'antécédent qu'établirait un acquiescement à la demande faite au Conseil. Elle le peut d'autant moins qu'elle a appris qu'une ou plusieurs réclamations plus ou moins semblables, ont surgi depuis qu'il a été question de la translation du monument d'Isabelle de Bourbon, et qu'elle a tout lieu de prévoir que cet antécédent en ferait naitre immédiatement de nouvelles, et pourrait devenir aussi bien pour l'administration communale elle même, que pour l'Académie, une source d'incessantes difficultés

En conséquence de ce qui précède, la commission est d'avis que le conseil d'administration de l'Académie doit se refuser autant qu'il est en lui à la translation demandée.

Jules de Vinck.
Ernest Buschmann.

Annexe IV.

Lettre de l'administration communale d'Anvers au Conseil d'administration de l'Académie royale des Beaux Arts.

Gemeentebestuur
van
Antwerpen
—
Voorwerp :
Graftombe van
Isabelle de Bourbon

Antwerpen, 20 Juli 1872.

Het Collegie van Burgemeester en Schepenen aan het Bestuur der Academie.

Mijnheeren,

Het is U bekend dat, met betrek tot zijne muurschilderingen der trapzaal van 't Museum, de heer De Keyser verlangde dat de graftombe van Isabelle de Bourbon verplaatst wierd.

Wij hebben het genoegen U te berichten dat het kerkmeestersbureel van O. L. V. er eene plaats heeft voor ingeruimd achter het hoog altaar.

Wij gelasten den Hr Dens, stadsbouwmeester, die verplaatsing te doen op stadskosten

Gelieft de uitvoering te vergemakkelijken en aanvaardt intusschen, Mijnheeren, de verzekering onzer bijzondere hoogachting.

De Secretaris,
J. De Craen.

Het Schepen collegie,
J. F. Van den Bergh-Elsen

Annexe V.

Lettre de l'administration communale d'Anvers à la fabrique de l'église Notre Dame.

Gemeentebestuur
van
Antwerpen
—
Voorwerp :
Graftombe van
Isabelle de Bourbon.

Antwerpen, 20 Juli 1872.

Het Collegie van Burgemeester en Schepenen aan het Kerkmeesterbureel van O. L. V. Kerk

Mijnheeren.

Als gevolg op uwe brieven van 15 Juni en 7 dezer, hebben wij het genoegen U te berichten dat de gemeenteraad er heeft in toegestemd U de graftombe van Isabelle de Bourbon af te staan om, op onze kosten, in de hoofdkerk geplaatst te worden achter het hooge altaar.

Wij gelasten den heer Dens, stadsbouwmeester, zich met Ued. te verstaan voor de uitvoering.

Aanvaardt, Mijnheeren, de verzekering onzer bijzondere hoogachting.

Ter ordonnancie,
De Secretaris,
J. De Craen.

Het Schepen collegie.
(g.) J. F. Van den Bergh-Elsen.

---

(108)